### Jean-François Bert

# Introduction à Michel Foucault

NOUVELLE ÉDITION



**S**i vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site **http://www.collectionreperes.com**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN: 978-2-7071-9237-0



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir du livre, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage. Nous rappelons donc qu'en applica-

tion des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute photocopie à usage collectif, intégrale ou partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2011, 2016.

#### Introduction

L'œuvre de Michel Foucault (1926-1984) ne s'est pas introduite sans difficulté dans les sciences humaines et sociales francaises. Le constat fait par Pierre Lascoumes au début des années 1990 est encore vrai : « On observe l'utilisation de démarches et de concepts foucaldiens dans des travaux de sciences humaines de toutes sortes : histoire, sociologie, sciences de l'éducation, en urbanisme, en droit, etc., travaux qui suscitent chez la plupart des philosophes proches de Foucault un regard pour le moins condescendant » [Lascoumes, 1993, p. 35]\*. Des publications récentes ont renforcé l'idée d'un Foucault strictement philosophe qui, toute sa vie, n'aurait finalement que dialogué avec la tradition philosophique la plus classique. Que se passe-t-il si l'on décide explicitement de lire Foucault en dehors des grandes références philosophiques? Que se passet-il si l'on décide, non pas de s'occuper des notions et des théories produites par l'auteur, mais de la manière dont celles-ci ont été créées et se sont diffusées ? Que se passe-t-il si l'on décide de prêter attention aux jeux de positionnements, symétriques ou non, institutionnalisés ou non, de Foucault? Cela ferait apparaître des liens plus profonds avec les sciences sociales qui ne seraient pas que fortuits ou contextuels.

La « boîte à outils » foucaldienne [Foucault, 1975, n° 151, p. 720], qui permet de réfléchir à la question centrale de l'actuel en se demandant, suivant la réflexion kantienne, ce que nous sommes en train de devenir aujourd'hui, s'opérationnalise, dans

<sup>\*</sup> Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

le secteur des sciences humaines et sociales, autour de plusieurs legs importants : l'exploration de nouveaux objets (folie, médecine, sexualité) ; la contestation des découpages disciplinaires classiques (philosophie et histoire ; philosophie et littérature, etc.) ; la remise en cause de l'évidence de nos pratiques et de nos savoirs ; la valorisation de la parole des dominés, et peutêtre d'abord le refus des universaux et de l'anthropomorphisme.

Malgré leur complexité méthodologique et leur forte diversité. les travaux de Foucault occupent un point stratégique dans la conjoncture théorique française et internationale. Ce rayonnement s'est considérablement accru au cours des années 1990 grâce à la mise en place de dispositifs éditoriaux de plus en plus complets. Après les quatre tomes des Dits et écrits [DE I, DE II, DE III et DE IV, 1994] qui recensent l'ensemble des textes et entretiens publiés de son vivant, la publication de ses cours au Collège de France a initié un nouveau lectorat, mais a surtout profondément transformé la physionomie de son travail. Ce double événement éditorial a révélé l'extraordinaire diversité des registres de parole mobilisés par le philosophe dans son parcours mais il a surtout contribué à la production d'une figure inédite du philosophe : celle d'un penseur engagé inventant des formes de prise de parole dans l'espace public, et celle d'un continuel critique de sa propre pensée [Artières, 2006]. D'autres « Foucault » vont encore émerger. À l'intellectuel spécifique, au professeur du Collège de France, la masse de ses archives personnelles, désormais conservée à la Bibliothèque nationale de France (près de 37 000 feuillets), nous donne désormais à voir un Foucault au travail qui sélectionne, copie, juxtapose des milliers de fragments de textes et de documents d'archives. C'est ce travail que l'on retrouve dans ses livres — travail aujourd'hui disponible dans la « Bibliothèque de la Pléiade » (Foucault, 2015] — mis au service d'ambitieuses démonstrations et d'une véritable érudition.

La relation de Foucault avec les disciplines des sciences humaines et sociales est paradoxale. Malgré des mots très durs à l'encontre de ces savoirs qui ne se seraient pas dégagés de leur origine médicale, clinique et positiviste [Foucault, 1966], Foucault partage avec ces sciences empiriques, comme la sociologie ou le droit, plusieurs objets, dont les institutions, le corps social, les relations de pouvoir ou encore l'individu. Qu'il soit question dans de très nombreux textes d'exclusion, de

transgression, de limite, de domination, d'ordre social, de délinquance, d'altérité, de norme, de discipline et de société suffit-il pour autant à faire de Foucault un auteur bon à penser pour ces disciplines? Ses réflexions semblent compter, surtout, parce qu'elles révèlent ce qui se passe en dessous des grandes oppositions (individualisme ou holisme : autonomie ou domination) chères aux cadres disciplinaires établis. C'est d'abord pour avoir refusé tout cloisonnement et mobilisé, toujours avec une certaine liberté, des références savantes d'origines variées, que Foucault est utilisé et permet de reprendre et d'actualiser des questions philosophiques à la lumière de problèmes se situant à la frontière entre le philosophique et le non-philosophique. C'est aussi pour avoir rendu manifeste le fait que nous sommes en grande partie « histoire » incorporée, c'est-à-dire oubliée et comme naturalisée, en précisant que derrière les choses ne se trouve pas l'origine mais un enchevêtrement de constructions plurielles, individuelles et collectives, que cet auteur continue de hanter bon nombre de réflexions sociologiques, historiques ou anthropologiques [Foucault, 1971, nº 84]. C'est enfin pour avoir cherché à s'intéresser à l'événement que Foucault continue d'avoir un écho hors de la philosophie. Un intérêt qui lui a permis, comme en 1978, de prendre de manière définitive ses distances avec ce petit milieu : « Ce qui fait que je ne suis pas philosophe dans le sens classique du terme [...] est que je ne m'intéresse pas à l'éternel, je ne m'intéresse pas à ce qui ne bouge pas, je ne m'intéresse pas à ce qui reste stable sous le chatoiement des différences, je m'intéresse à l'événement » [Foucault, 1978].

L'une des spécificités de ces usages actuels tient surtout à la manière dont ses travaux fonctionnent pour tout un ensemble de lecteurs, qu'ils soient militants ou chercheurs, de manière plus implicite et privée qu'explicite et assumée. Nombreux sont ceux qui ont entretenu avec ses travaux un rapport instable, entre attirance et intimidation, préférant parfois ignorer ses constantes reformulations ou ses déplacements théoriques pour capitaliser sur son nom et ainsi profiter de l'effet de mode.

Pour dépasser la critique méprisante comme l'apologie naïve, il ne s'agit pas de tenter une impossible réconciliation entre philosophie et sciences humaines et sociales. C'est au contraire en cassant la hiérarchie habituelle des disciplines qui veut que la

#### Termes clés

Archive: l'archive n'est pas synonyme de tradition, ce n'est pas l'ensemble des textes conservés par une civilisation mais le « jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement » [Foucault, 1968, n° 59]. L'archéologie a pour objet de récolter toutes les traces discursives qui permettent de reconstituer ces règles.

Biopolitique : ce terme désigne la manière dont le pouvoir, à partir du XVIII\* siècle, gouverne l'ensemble des vivants à partir des questions de santé, d'hygiène, d'alimentation, de sexualité, devenues de nouveaux enjeux politiques. La notion est indissociable de celle de population qui, pour Foucault, présente des traits biologiques et pathologiques distinctifs.

**Discours** : l'archéologie des « nappes discursives », comme l'appelle Foucault dans *Les Mots et les choses*, excède l'analyse linguistique. Le discours correspond à un ensemble

d'énoncés qui ont les mêmes règles de fonctionnement.

Énoncé: Foucault cherche à décrire rigoureusement, c'est-à-dire matériellement, les énoncés qui sont en rapport avec des stratégies sociales et politiques, et pas seulement linguistiques. Un énoncé se décrit d'abord par la place qu'il occupe dans l'espace social et dans l'histoire. C'est, ajoute Foucault, un « événement que ni la langue ni le sens ne peuvent tout à fait épuiser » [AS, t. II, p. 29].

Épistémè: ce terme au cœur de Les Mots et les choses correspond au socle sur lequel s'articulent les connaissances et les cadres généraux de la pensée propres à une époque. L'épistémè désigne « tous ces phénomènes de rapports entre les sciences ou entre les différents discours scientifiques » [Foucault, 1972, n° 109].

Individu/individuation: le pouvoir disciplinaire se définit d'abord comme un pouvoir d'individualisation, un pouvoir qui fabrique des individus. L'individu est une création historique, une réalité fabriquée par cette technologie spécifique de pouvoir qu'on appelle discipline ».

philosophie dispose d'une légitimité *a priori* pour évaluer conceptuellement les autres sciences humaines, et en nous focalisant sur les auteurs et références utilisés ou cités directement par Foucault qui sont en lien avec la tradition sociologique et anthropologique (sans compter ceux qui sont présents aussi dans les archives de travail) que nous avons voulu donner accès à toutes les facettes de ses travaux, clarifier un certain nombre de ses grands principes méthodologiques et théoriques, revenir sur la richesse et les faiblesses ou contractions de ses hypothèses, et peut-être surtout donner à voir plusieurs exemples d'appropriation opératoires, y compris de chercheurs qui, n'ayant pas connu Foucault de son vivant, s'occupent d'actualiser, de prolonger et d'adapter ses propositions à l'état du monde.

Norme: en rapport avec les disciplines, la notion de « norme », comme celle de « normalisation », permet à Foucault de ne plus se référer à l'horizon théorique du droit et de la loi, mais à celui d'un autre type de partage entre les individus qui n'est plus celui entre le licite et l'illicite mais entre le normal et l'anormal. La norme est un savoir qui se donne, en plus, « des moyens de correction qui ne sont pas exactement des moyens de punition, mais des moyens de transformation de l'individu, toute une technologie du comportement de l'être humain » [Foucault, 1977, n° 212].

**Pouvoir**: ensemble de relations aux effets sociaux multiples. Il s'agit de retrouver, en posant la question des modalités d'exercice des pouvoirs, le dispositif ou l'agencement dans lequel se croisent les pratiques, les savoirs et les institutions

Subjectivation: processus par lequel se constitue un sujet. Celui-ci, précise Foucault, peut se constituer, par un certain nombre de techniques, comme sujet de sa propre existence. Il existe toujours un espace de liberté dans lequel l'individu peut

se constituer : « Il n'y a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans échappatoire ou fuite, sans retournement éventuel ; toute relation de pouvoir implique donc, au moins de façon virtuelle, une stratégie de lutte, sans que pour cela elles en viennent à se superposer, à perdre leur spécificité et finalement à se confondre » [Foucault, 1982, n° 306].

Vérité/véridiction : Foucault construit une histoire des ieux de véridiction. Il existe des techniques de vérité qui ont des effets de réalité dans la société. Il s'agit de décrire les « types de discours qu'elle [la société] accueille et fait fonctionner comme vrais; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres : les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai » [Foucault, 1976, nº 184].

Plusieurs auteurs [Revel, 2002 et 2007; Potte-Bonneville, 2009] ont décidé d'aborder l'œuvre de Foucault par le biais des notions.

Comme toute tentative cartographique, celle-ci est incomplète, imparfaite, parfois trop vaste, à d'autres moments trop spécifique. Elle montre cependant qu'il est bien difficile aujourd'hui de se loger dans, ou d'après, la pensée foucaldienne sans chercher en même temps à la travailler de l'intérieur, sans la discuter.

Nous ne traiterons ici que des principaux usages de Foucault dans le champ des sciences humaines françaises. L'organisation de l'ouvrage doit permettre aux lecteurs d'aborder plusieurs aspects connus des recherches foucaldiennes comme la thématique des institutions, de la société et du pouvoir, ou celle de la constitution des sujets. Mais il est aussi question de legs et de fécondités plus inattendus comme le renouveau, en anthropologie, de son hypothèse du savoir-pouvoir, sa critique des

injonctions normatives, qui a ouvert la voie à la théorie queer, ou encore son attention à la matérialité des discours, point nodal des Science and Technology Studies. Il sera aussi question des critiques, parfois vives, que son travail soulève encore comme son lien avec le structuralisme, un certain usage de l'histoire, les contradictions de son discours critique, jusqu'à sa prétendue admiration pour Khomeiny au moment de la révolution iranienne (pour ces différents points, le lecteur peut se reporter utilement à la collection « Regards critiques », coéditée par les Presses universitaires de Caen, l'IMEC et le Centre Michel Foucault).

#### I / Itinéraire : Foucault en mouvement

L'exercice biographique est particulièrement délicat concernant Foucault, dont la vie fut marquée par d'importantes ruptures.

Les principales sources dont nous disposons sont de deux types. D'une part, les très nombreux entretiens que Foucault accorde et dans lesquels il revient parfois en détail sur certains épisodes de sa vie et de son parcours intellectuel. De l'autre, les témoignages, récits et biographies qui ont été publiés pour la plupart après la mort du philosophe et qui complètent utilement certaines informations données par Foucault.

Si Didier Eribon et David Macey en sont restés à une biographie intellectuelle classique [Macey, 1994; Eribon, 1991], James Miller a été tenté par une lecture psychanalytique de l'œuvre de Foucault selon laquelle ses différents centres d'intérêt seraient le reflet de ses pratiques homosexuelles. Un parti pris que l'écrivain Hervé Guibert avait lui aussi choisi d'explorer dans ses autofictions, pour dresser un portrait caché du philosophe [Miller, 1993; Guibert, 1990]. Plus récemment, et dans une optique sociologique, Pestaña a tenté de montrer ce que le succès de Foucault doit à un mode de capitalisation de connaissances précoces, à des investissements scolaires stimulés et réactivés par la famille, et à la construction, par les parents ou par les proches, de réseaux d'intégration et de légitimation intellectuelle [Moreno, 2006]. Il faut ajouter à ces tentatives biographiques les témoignages de proches et d'amis désormais publiés sur Foucault [Le Débat, 1986 ; Veyne, 1995 et 2008 ; Artières, Bert et al., 2011; Lindon, 2011], ainsi que les récits de Claude Mauriac qui nous donnent à voir au jour le jour l'importance de

l'activité militante de Foucault au début des années 1970 [Mauriac, 1986 ; Artières, 2004].

#### Un parcours classique

Né en 1926 à Poitiers, dans une famille de médecins et de chirurgiens, Paul Michel Foucault appartient à la même génération que Noam Chomsky (1928), Thomas Kuhn (1922), John Rawls (1921) ou encore Jürgen Habermas (1929) et Jacques Derrida (1930). Il commence son cursus scolaire au lycée Henri-IV de Poitiers et intègre, à la fin de l'année de seconde, en 1940, l'établissement Saint-Stanislas alors dirigé par les frères du diocèse. Au printemps 1945, il est recalé au concours d'entrée de l'École normale et décide, pour préparer une seconde fois le concours de la rue d'Ulm, d'intégrer la Khâgne du lycée Henry-IV à Paris. C'est en 1946 qu'il entre rue d'Ulm où il prépare l'agrégation de philosophie qu'il laisse échapper une première fois à l'oral en 1950. Fragile, Foucault vit mal cet isolement, allant jusqu'à une tentative de suicide en 1948.

Durant ces quatre années passées à l'École normale, il va s'intéresser à l'histoire de la psychologie. Il s'inscrit en Sorbonne, fréquente l'hôpital Sainte-Anne et se spécialise en psychopathologie en participant aux activités de divers instituts parisiens. Agrégé de philosophie en 1951, il débute ses enseignements à Lille. Rapidement, il intègre le corps des enseignants de « Normale », devenant répétiteur d'un petit groupe de chercheurs comportant notamment Gérard Genette, Jean-Claude Passeron et Paul Veyne.

Dans ses premiers enseignements, Foucault aborde la question de la psychologie à la fois dans son rapport théorique à la tradition philosophique et dans ses principes épistémologiques. De là résultent deux ouvrages publiés en 1954.

Le premier est une longue introduction à « Le rêve et l'existence », un article publié dans les années 1930 par le psychiatre suisse, défenseur de la *Daseinsanalyse*, Ludwig Binswanger. D'influence résolument phénoménologique — ce que revendique Foucault —, cet essai lui donne l'occasion de faire un premier repérage des effets du regard médical sur la folie et d'évoquer une sortie possible des explications psychologiques

## Comment penser la relativité du fait pathologique ?

En abordant dans MMP la question de la relativité du fait pathologique, Foucault engage une double critique, à la fois de l'analyse statistique du normal que Durkheim propose dans Les Règles de la méthode sociologique, et des observations ethnographiques qui permirent à l'anthropologue américaine Ruth Benedict de démontrer que chaque civilisation possède un système de normes spécifiques qui fait apparaître comme normal pour les uns ce que d'autres considèrent comme pathologique.

Ces deux approches de la maladie mentale soulignent le caractère relatif des pathologies. Cependant, elles ont pour Foucault le défaut de vouloir imposer une appréciation négative de la maladie, soit par rapport à une norme moyenne pour Durkheim, soit par rapport à un pattern pour Benedict

La normalité d'un phénomène ne peut pas être uniquement interprétée en fonction de sa constance, de sa fréquence ou de sa généralité. Il est impossible de vouloir considérer le pathologique comme ce qui s'écarte d'une moyenne puisque, si l'on cherche à assimiler le normal au fréquent, comme le propose Durkheim, comment expliquer l'augmentation du nombre de maladies mentales dans une société donnée sans prendre en compte les conditions sociales dans lesquelles la maladie mentale est vécue? Pourquoi refuser de prendre en compte la tolérance, plus ou moins grande, d'une société vis-à-vis de tel ou tel comportement déviant? D'autres variables doivent être prises en compte, des variables non seulement médicales mais aussi sociales.

L'intérêt que Foucault porte aux travaux de Benedict et plus généralement à l'anthropologie culturelle tient à la manière dont l'ethnologue explique comment « l'agression est une conduite privilégiée à Dobu, réprimée chez les Pueblos », en suggérant que le pathologique apparaît dans l'écart entre un comportement donné et le pattern d'une culture [MMP, p. 73]. La maladie est une construction sociale propre à une culture et à son langage. Certains délires, certaines folies, certains comportements déviants peuvent très bien être vécus dans certaines aires culturelles comme normaux et ne présenter aucune difficulté pour le maintien de la cohésion du groupe. Une maladie psychologique ne peut donc être séparée de son contexte culturel.

Si Foucault reconnaît l'utilité de penser la maladie dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la relativité culturelle et historique, d'abord parce qu'elle est une mise en garde contre l'ethnocentrisme de l'approche de certains psychiatres, il pense pourtant que Durkheim et Benedict ont raté « ce qu'il y a de positif et de réel dans la maladie, telle qu'elle se présente dans une société » [MMP, p. 74]. Il s'agit en effet d'observer ce que notre attitude vis-à-vis des malades peut révéler de notre culture dont la caractéristique, depuis le xvi° siècle, a été d'exclure (ou à tout le moins enfermer) tout ce qui ressemble à de la folie. On retrouve cette interrogation résolument historique posée en 1961, Foucault cherchant alors à montrer que le regard que l'on porte sur la folie dépend de la culture dans laquelle elle s'inscrit.

douteuses pour essayer au contraire de ressaisir l'individu dans ses déterminations premières (temps, espace, langage, imaginaire) [Bert et Basso, 2015].

Le second ouvrage que publie Foucault en 1954 est représentatif d'un tout autre ancrage théorique : le marxisme. Commandé par Louis Althusser pour la collection « Initiation philosophique » dirigée par le philosophe personnaliste Jean Lacroix, Maladie mentale et personnalité (MMP) offre à Foucault la possibilité de réfléchir aux diverses expériences occidentales de la folie, à l'historicité des procédures qui définissent la folie, mais surtout à la manière dont s'est constitué, à son propos, le savoir de la psychologie.

Il tente aussi de préciser d'un point de vue épistémologique pourquoi il n'y a pas de sens à vouloir aborder les pathologies mentales à partir d'un modèle organique. Impossible de chercher à « transposer de l'un à l'autre les schémas d'abstraction, les critères de normalité, ou la définition de l'individu morbide » puisque ce qu'on appelle maladie mentale ne répond pas à la définition que l'on donne de la « maladie » dans la physiopathologie [MMP, p. 16]. La psychologie requiert un diagnostic spécifique et une délimitation claire des pathologies. Des éléments d'autant plus difficiles à obtenir dans le cas des pathologies mentales que celles-ci viennent constamment brouiller la distinction classiquement utilisée par les médecins entre le normal et le pathologique.

#### Foucault raconté par lui-même

La manière dont Foucault décide de parler de lui, de mettre en avant certains motifs autobiographiques mérite une attention d'autant plus précise qu'il dit vouloir se « diriger masqué dans le monde » [Foucault, 1980, n° 285]. Il refuse de mettre en avant sa vie, son nom ou ses engagements politiques et revendique le droit de rompre avec ses positions antérieures comme dans L'Archéologie du savoir [AS, 1969] : « Ne me demandez pas qui je suis et ne me dites pas de rester le même : c'est une morale d'état civil ; elle régit nos papiers. Qu'elle nous laisse libre quand il s'agit d'écrire » [AS, t. II, p. 20]. Rappelons qu'il décide aussi d'utiliser le pseudonyme Maurice Florence et qu'il accepte de participer, sous forme anonyme, à un livre d'entretiens avec Thierry Voeltzel [Foucault, 1978-2014]. Pourtant, et dès la fin des années 1960, il décide d'évoquer sa vie privée en produisant dans des entretiens une forme d'autobiographie professionnelle qui va lui permettre de valoriser certaines expériences personnelles : « Chacun de mes livres représente une partie de mon histoire [...]. Pour prendre un exemple simple, j'ai travaillé dans un hôpital psychiatrique pendant les années 1950. [...] C'était l'époque de la floraison de la neurochirurgie, le début de la psycho-pharmacologie, le règne de l'institution traditionnelle. Dans un premier temps, j'ai accepté ces choses comme nécessaires mais, au bout de trois mois (j'ai un esprit lent), j'ai commencé à m'interroger : mais en quoi ces choses sont-elles nécessaires? Au bout de trois mois, i'ai quitté cet emploi et ie suis allé en Suède, avec un sentiment de grand malaise; là j'ai commencé à écrire une histoire de ces pratiques » [Foucault, 1988, nº 362, p. 779]. L'idée de sa thèse sur la folie lui vint, précise-t-il dans un autre entretien, après avoir « été recruté vaguement comme psychologue [...]. De sorte que j'ai pu circuler à la frontière entre le monde des médecins et le monde des malades. N'ayant pas, bien sûr, les privilèges des médecins, n'ayant pas non plus le triste statut du malade. Les rapports entre médecins et malades, les formes d'institution, au moins dans les hôpitaux psychiatriques, m'ont tout à fait étonné, surpris et même jusqu'à l'angoisse » [Foucault, 1977, n° 212, p. 369]. Surveiller et punir [SP, 1975], son livre sur les prisons, est une conséquence de son engagement au sein du GIP (Groupe d'information sur les prisons), entre 1971 et 1973. L'intellectuel ne dit rien d'autre dans une lettre à Paul Thibaud, directeur de la revue Esprit au début des années 1980 : « Voyez-vous, j'ai entrepris et achevé, après l'expérience du GIP, mon livre sur les prisons. Et ce qui me chagrine, ce n'est pas que vous avez l'idée bizarre de déduire de mon livre [...] ma vénéneuse influence sur le GIP; c'est que vous n'avez pas eu la toute simple idée que ce livre doit beaucoup au GIP et que s'il contenait deux ou trois idées justes, c'est là qu'il les aurait prises » [Foucault, 1980, nº 282, p. 97].

Il décide également de valoriser plusieurs noms d'intellectuels, caractéristiques de la tradition philosophique dont il se sent l'héritier, à savoir une philosophie du concept. Dans la préface pour l'édition américaine de 1978 de *Le Normal et le pathologique* [1943] de Canguilhem, il dessine un panorama de la

#### L'unité de l'œuvre foucaldienne?

Plusieurs commentateurs ont ressenti le besoin de périodiser les différentes recherches entreprises par Foucault.

Alors que le livre de Gilles Deleuze opère un travail de déconstruction pour essayer de faire comprendre la cohérence interne de son système philosophique autour des trois volets principaux que sont le « savoir », le « pouvoir » et le « soi » [Deleuze, 1986], celui d'Hubert Dreyfus et Paul Rabinow présente le philosophe comme l'inventeur d'une nouvelle méthode d'analyse, au carrefour du structuralisme et de l'herméneutique [Dreyfus et Rabinow, 1984]. D'autres ont préféré s'en tenir à des formulations plus thématiques, relevant par exemple son intérêt initial pour les questions linguistiques ou sa concentration sur les pouvoirs durant la décennie 1970. Certains ont plus simplement cherché à souligner la manière dont il a su exploiter, tout au long de sa carrière, certains thèmes récurrents comme le savoir, la vérité, le corps. l'actualité ou encore la critique [Sheridan, 1985 : Brossat, 1994: Raichman, 1994: Gros, 2002: Chevalier, 20051.

Devant l'ampleur et la diversité des usages, Foucault essaya à plusieurs reprises de faire ressortir des lignes cohérentes de son parcours, parfois en se livrant à des réinterprétations qui ont pris deux formes principales.

Soit il reconstruit son propre cheminement intellectuel en fonction des interrogations qui sont les siennes au moment où il les expose, inscrivant ses travaux dans un même programme de recherche, voire dans un même système de pensée. Soit il affirme que certains questionnements ont touiours animé ses réflexions et ses recherches, de sorte qu'il proclame simplement avoir toujours parlé de la même chose.

philosophie française contemporaine dans lequel il distingue deux courants : les philosophies du concept, du savoir et de la rationalité, qui rassemblent les travaux de Canguilhem, Bachelard, Koyré et Cavaillès; les philosophies du sujet, de l'expérience et du sens, qui ont pour origine Maine de Biran et qui se projettent jusque dans la philosophie de Sartre et, dans une certaine mesure, celle de Merleau-Ponty.

C'est donc à la suite de Bachelard (1884-1962) et de sa découverte des seuils et des coupures qui jalonnent la progression des sciences, et de Canguilhem, qui a su indiquer l'existence des mêmes discontinuités dans l'histoire de la médecine, que Foucault entend développer une épistémologie fondée sur la mise au jour des transitions, des mutations et des déplacements qui touchent le champ de la validité et les règles d'usage des savoirs, en particulier de ceux des sciences humaines.

Dans sa leçon inaugurale du Collège de France à la chaire d'« Histoire des systèmes de pensée », L'Ordre du discours

C'est ainsi, par exemple, qu'il réordonne ses travaux autour de trois ontologies: « D'abord, une ontologie historique de nous-mêmes dans nos rapports à la vérité, qui nous permet de nous constituer en suiets de la connaissance : ensuite, une ontologie historique de nous-mêmes dans nos rapports à un champ de pouvoir, où nous nous constituons en sujets en train d'agir sur les autres; enfin, une ontologie historique de nos rapports à la morale, qui nous permet de nous constituer en agents éthiques. Donc trois axes sont possibles pour une généalogie. Tous les trois étaient présents, même d'une manière un peu confuse, dans l'Histoire de la folie. J'ai étudié l'axe de la vérité dans Naissance de la clinique et dans L'Archéologie du savoir. J'ai développé l'axe du pouvoir dans Surveiller et punir, et l'axe moral dans l'Histoire de la sexualité » [Foucault. 1983, p. 6181. Au début des années 1980, il insiste pour mettre en rapport ses travaux précédents sur le « pouvoir-savoir » et ses recherches actuelles sur le sujet et la vérité : « Mon problème a toujours été [...] celui des rapports entre suiet et vérité : comment le suiet entre dans un certain jeu de vérité. [...] C'est ainsi que i'ai été amené à poser le problème savoir/pouvoir, qui est pour moi non pas le problème fondamental, mais un instrument permettant d'analyser de la facon qui me semble la plus exacte le problème des rapports entre sujet et jeux de vérité » [Foucault, 1984, n° 356, p. 717-718]. On pourrait multiplier ces pôles et relever celui entre « subjectivité et vérité » [Foucault, 1984, n° 356, p. 707], sur l'opposition entre discours vrai et discours faux, ou enfin la guestion de la constitution du sujet occidental qui lui importe à la fois comme objet de savoir, objet de pouvoir, et sujet d'une conduite individuelle.

[OD, 1971], il précise que l'un de ses buts est d'analyser la façon dont chaque société invente des procédures chargées spécifiquement de maîtriser les éventuels effets des discours scientifiques, au-delà du strict espace social où ils sont produits. Il retient alors des propos de Canguilhem la question cruciale de la place de la construction de la vérité dans la pensée scientifique. C'est en suivant l'hypothèse selon laquelle toute « vérité » est, pour Canguilhem, l'effet d'un dispositif dont il doit être possible de préciser l'apparition que Foucault peut envisager la possibilité d'écrire une « histoire de la vérité » ou des « jeux de vérité » qui aurait à analyser les règles qui permettent à des discours qualifiés de vrais de s'articuler sur tout un domaine de pratiques. Toute production de discours, et le discours scientifique ne fait pas exception, est toujours contrôlée par des procédures liées à un contexte historique spécifique.

Toujours à mi-chemin entre le récit autobiographique et l'analyse philosophique, les propos de Foucault sur ses

expériences personnelles, ses influences, ses lectures ou encore sa manière de travailler et d'écrire trouvent un écho dans la manière dont il décide aussi de s'intéresser à ces vies coupables, anormales ou infâmes. Celle, par exemple, d'Herculine Barbin [Foucault, 1978-2014] ou celle de Pierre Rivière [Foucault, 1973].

#### L'enjeu du structuralisme

Jusqu'à la parution de Les Mots et les choses [MC, 1966], la position de Foucault dans le champ intellectuel est marginale à plus d'un titre. Il joue volontiers de sa proximité, relative, avec le structuralisme. Pour l'Histoire de la folie [HDF, 1961], il indique par exemple avoir voulu découvrir « des formes structurées d'expérience dont le schéma puisse se retrouver, avec des modifications, à des niveaux divers » [Foucault, 1961, n° 5, p. 168]. Dans Naissance de la clinique [NC, 1963], c'est à partir des changements opérés par la médecine clinique et l'introduction des pratiques de dissection qu'il détermine dans l'expérience médicale « la structure commune qui découpe et articule ce qui se voit sur ce qui se dit » [NC, t. I, p. 684]. Dans Les Mots et les choses, il cherche à découvrir l'existence d'un inconscient du savoir qui, comme celui de l'individu, mériterait d'être analysé de manière spécifique. Son histoire mais aussi, précise Foucault, son devenir et ses épisodes « obéissent à un certain nombre de lois et de déterminations » [Foucault, 1968, n° 55, p. 665].

Ces trois ouvrages ont été, résume-t-il, une tentative d'application de la méthode structurale dans le domaine de l'histoire des connaissances : « Ce que j'ai essayé de faire, c'est d'introduire des analyses de style structuraliste dans des domaines où elles n'avaient pas pénétré jusqu'à présent, c'est-à-dire dans le domaine de l'histoire des idées, l'histoire des connaissances, l'histoire de la théorie. Dans cette mesure, j'ai été amené à analyser en termes de structures la naissance du structuralisme lui-même. C'est dans cette mesure que j'ai au structuralisme un rapport à la fois de distance et de redoublement. De distance, puisque j'en parle au lieu de le pratiquer directement, et de redoublement, puisque je ne veux pas en parler sans parler son langage » [Foucault, 1967, n° 47, p. 583].

Ailleurs, il distingue deux formes de structuralisme. Comme méthode d'analyse, il permet soit l'apparition d'objets

#### L'expérience de l'étranger

Le parcours institutionnel et intellectuel de Foucault se construit pour une bonne part à l'étranger, sur des postes diplomatiques comme à Uppsala en Suède (1955) où il rédige sa thèse d'État Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique qui sera publiée chez Plon grâce à l'historien Philippe Ariès, à Varsovie (1958) ou à Hambourg (1959).

Ses expériences de l'étranger sont constamment évoquées dans ses entretiens. En 1974, il dit s'être toujours senti étranger, « à la limite extérieure des relations entre savoir et pouvoir », ce qui lui a permis de faire de telles observations sur la folie ou la maladie [Foucault, 1974, n° 141, p. 662]. Un an plus tard, il répète que son statut d'« individu mixte, douteux, sans statut défini » lui a permis de voir les choses avec plus de naïveté [Foucault, 1975, n° 160, p. 771].

Il sera plus précis lorsqu'il s'agira de raconter la longue nuit suédoise qu'il doit à Georges Dumézil : « La réalité suédoise a une beauté, une rigueur et une nécessité qui montrent que l'homme, au sein d'une telle réalité, n'est jamais qu'un point qui se déplace, qui obéit à des lois, à des schémas et à des formes dans un trafic qui le dépasse, et qui est plus puissant que lui. On le voit plus

nettement en Suède qu'en France.» Il confie un peu plus loin : « C'est le hasard qui m'a conduit en Suède en 1955, à un moment où j'avais la ferme intention de passer le reste de ma vie entre deux valises, à voyager à travers le monde, et plus particulièrement de ne jamais toucher à une plume. [...] C'est en Suède, durant la longue nuit suédoise, que j'ai attrapé cette manie et cette mauvaise habitude d'écrire de cinq à six heures par jour... » [Foucault, 1968, n° 54, p. 651].

Après la soutenance de sa thèse. l'obtention d'un poste de professeur de psychologie à l'université de Clermont-Ferrand n'éteint pas son désir d'exil. En 1965, il répond à une invitation de l'université de Sao Paulo et part faire un séminaire où il présente une première version de ce qui sera son ouvrage phare, Les Mots et les choses [Sabot, 2015]. À la fin de l'année 1966, il s'installe à Tunis, à Sidi Bou Saïd, où il enseigne la théorie du discours. Sa nomination au Collège de France, après le bref épisode de la création du département de philosophie de Vincennes en 1969, lui permet de multiplier les séjours à l'étranger : Brésil, Japon en 1972 et 1978, Berlin en 1977, Montréal en 1973, et surtout les États-Unis, dont l'université de Buffalo en 1970 ou la Californie à partir de 1975.

scientifiques nouveaux, inconnus, soit encore des découvertes dans des domaines déjà connus, la « solidarité des religions et des mythologies indo-européennes, par exemple » [Foucault, 1967, n° 47, p. 581]. En second, et y compris pour des nonspécialistes, il permet de définir les rapports actuels qui peuvent

exister entre tel et tel élément de notre culture, telle ou telle science, tel domaine pratique et tel domaine théorique.

En tant que méthode, cette démarche semble lui servir à trois choses.

Premièrement, elle lui permet d'interroger une culture à partir de ce qu'elle exclut et rejette dans ses marges. Suivant Marcel Mauss et Claude Lévi-Strauss qui avaient démontré, pour les sociétés archaïques, l'obligation de l'exogamie (règle positive) à partir de la prohibition de l'inceste (règle négative), Foucault questionne la culture occidentale à partir de ce qu'elle exclut et réprime pour y analyser les systèmes d'oppositions qui structurent notre société (bien et mal. permis et défendu, licite et illicite, rationnel et irrationnel). Sur ce point, et comme le montrent clairement ses archives personnelles, la pensée anthropologique est une approche qui va l'aider à fonder sa propre démarche analytique. C'est, en premier, le rôle joué par les travaux du linguiste et historien des religions Georges Dumézil, en particulier sa découverte au début des années 1930 de la structure tripartite, récurrente dans le monde indo-européen, qui sépare les trois activités fondamentales des prêtres, des guerriers et des artisans ou producteurs. En 1972, il rappelle pourquoi l'anthropologue américain Franz Boas peut être considéré comme le fondateur de la méthode structurale, pour avoir critiqué une certaine forme d'histoire ethnologique qui, à la suite des travaux de Tylor, voulait que « les sociétés humaines suivent toutes une même courbe d'évolution, allant des formes les plus simples aux formes les plus complexes ». C'est Boas, le premier, qui a permis d'affranchir l'ethnologie du modèle évolutionniste et de montrer « comment les sociétés humaines. qu'elles soient simples ou qu'elles soient complexes obéissaient à certaines relations internes qui les définissaient dans leur spécificité » [Foucault, 1972, nº 103, p. 269].

Deuxièmement, et avec un livre comme *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* de Fernand Braudel (1949), Foucault pourra indiquer qu'il existe, sous les grandes continuités de l'histoire de la pensée, des interruptions, des ruptures et des discontinuités. C'est en déplaçant l'attention des historiens vers les phénomènes de rupture, et en différenciant deux types de séries — la série des temps (temps structurel, temps conjoncturel, temps événementiel) et la série des niveaux

de société (niveau géographique, technique, économique, politique) — que Braudel permet à Foucault d'imaginer pour son domaine la possibilité d'une autre histoire dans laquelle les coupures offrent la possibilité de reconstituer les débats qui organisent le champ du savoir : « C'est une chose importante que le structuralisme ait essayé de faire apparaître une sorte de temps différent; autrement dit, il n'y a pas un seul temps à la manière hégélienne ou bergsonienne, une espèce de grand flux qui emporterait tout, il y a des histoires différentes, qui se superposent [...]; le problème, c'est de faire l'analyse de ces jeux à l'intérieur du temps » [Foucault, 1978, n° 234, p. 580, mais aussi DE I, n° 48, et 1969, introduction de AS].

Enfin, au niveau philosophique, le structuralisme lui permet de s'opposer à l'existentialisme de Sartre et à ceux qu'il appelle en 1966 les humanistes « mous » (Camus, Teilhard de Chardin, etc.). En rendant possible une première analyse des règles constitutives de la pensée humaine, le structuralisme met au jour ces réseaux anonymes du savoir qui font que l'homme n'est pas un être totalement responsable de ses choix et créateur de ses valeurs, mais un sujet dont les actions et les pensées sont indissociables de l'époque où elles se développent. Une forme particulière d'« antihumanisme » que Foucault partage avec Louis Althusser, Pierre Bourdieu ou encore Claude Lévi-Strauss, dont la position théorique consiste à montrer l'impossibilité d'une anthropologie qui aurait pour principe fondateur une philosophie du sujet libre et de l'histoire comme réalisation de la liberté.

La publication de *Les Mots et les choses* relance le débat sur l'appartenance de Foucault au structuralisme. Personne, en effet, ne reste indifférent à ses conclusions qui, pour quelques mois, focalisent l'attention [Artières, Bert, Chevalier *et al.*, 2009]. Les lecteurs favorables mettent en avant le rapport de Foucault à Nietzsche et soulignent la force de ses attaques contre l'histoire des idées, l'existentialisme, l'humanisme ainsi qu'un certain marxisme dévoyé par l'historicisme [Deleuze, 1966; Certeau, 1967]. D'autres insistent sur la manière totalement inédite dont Foucault analyse les concepts qu'il définit par les connexions qui régissent leur emploi. C'est en jouant sur l'importance acquise des auteurs, par exemple celle de Marx, et de leurs concepts que Foucault tente de comprendre leurs effets sur le savoir, les intérêts qu'ils servent et les fonctions précises qu'ils

remplissent. Les critiques se déploient principalement selon deux axes : la conception de l'histoire et l'affirmation de la « mort de l'homme » [Amiot, 1967 ; Garaudy, 1967]. En premier, l'écart qu'autorise l'archéologie est perçu comme une falsification de l'histoire. Bien que favorable au projet, Canguilhem s'en inquiète dans sa recension et note, pour le cas de l'histoire naturelle, que « parmi les discours théoriques tenus conformément au système épistémique du XVIIIe et du XVIIIe siècle, certains, comme l'histoire naturelle, ont été relégués par l'épistémè du XIXE siècle, mais certains autres ont été intégrés [...]. Newton n'est pas plus réfuté par Einstein que par Maxwell. Darwin n'est pas réfuté par Mendel et Morgan [...] » [Canguilhem, 1967, p. 612].

Le rejet du sujet fondateur, le refus de toute problématique du sens irritent profondément Sartre pour qui Foucault se refuse de penser — et même de comprendre — l'action humaine [Sartre, 1966].

Le jeu complexe de Foucault avec le structuralisme va devenir de plus en plus ambivalent. À chaque fois que l'on voudra l'enrôler dans ce courant, il ripostera violemment pour mieux faire valoir la portée innovante de sa propre entreprise archéologique, et ce jusqu'en 1983 : « Je n'ai jamais été freudien, je n'ai jamais été marxiste et je n'ai jamais été structuraliste » [Foucault, 1983, n° 330].

#### Un philosophe engagé

À plusieurs reprises, Foucault évoque aussi la question de son engagement, particulièrement bien décrit grâce à une couverture médiatique importante pour les années 1970 qui ont vu se multiplier plusieurs luttes sectorielles (prisons, psychiatrie, médecine, éducation, magistrature...) dans lesquelles le philosophe apparaît. Au début de la décennie, le couplage de l'approche « archéologique » avec la « généalogie », dont le but est explicitement de faire entendre les silences de l'histoire en rendant la parole aux dominés, s'accompagne pour Foucault de son engagement au sein du Groupe d'information sur les prisons (GIP) qu'il fonde avec Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet en février 1971; et d'une réflexion plus générale

#### Les équivoques de la continuité historique : l'épistémè

Les critiques les plus radicales concernant Les Mots et les choses reviennent sur la facon dont Foucault affirme l'existence d'une discontinuité fondamentale entre trois grandes épistémès : la première qui sépare, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la Renaissance de l'âge classique; la seconde, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ouvre sur la période moderne. Ces deux ruptures entraînent pour Foucault une transformation radicale des façons de penser. À une pensée par analogie et par similitude, typique du Moyen Âge et de la Renaissance, l'âge classique substitue une pensée de l'ordre et du classement. Au début du XIX° siècle, un autre cadre de pensée apparaît, dans lequel, et pour la première fois, l'homme est pris comme obiet de connaissance par tout un ensemble de savoirs nouveaux : celui des sciences humaines. Désormais. l'histoire s'immisce partout avec par exemple la notion d'évolution. Comme l'indique Foucault à plusieurs occasions, « il n'y a jamais qu'une épistémè, qui définit les conditions de possibilité de tout savoir » [MC, t. I, p. 1220].

Il n'est jamais posé par Foucault dans les termes d'une progression. Aucun argument ne permet de savoir si les facteurs de basculement sont dus à des éléments internes ou externes à la structure; s'il s'agit d'une usure ou, au contraire, d'un événement particulier et ponctuel, comme une guerre ou une révolution. Le problème soulevé n'est donc pas seulement de comprendre comment s'effectue le basculement d'une épistéme à l'autre, mais de déterminer, si l'on affirme une

discontinuité radicale entre les registres de savoirs, quels sont les facteurs qui permettent de penser le progrès [Bert, 2007]. Sur cette importante controverse, Foucault a laissé peu d'éléments de réponse. À Raymond Bellour, en 1967, il dit seulement pouvoir « définir l'âge classique dans sa configuration propre par la double différence qui l'oppose au xvie siècle, d'une part, au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'autre ». En revanche, il ne peut « définir l'âge moderne dans sa singularité qu'en l'opposant au XVIII siècle, d'une part, et à nous, d'autre part ; il faut donc, pour pouvoir opérer sans cesse le partage, faire surgir sous chacune de nos phrases la différence qui nous en sépare. De cet âge moderne qui commence vers 1790-1810 et va jusque vers 1950, il s'agit de se déprendre alors qu'il ne s'agit, pour l'âge classique, que de décrire » [Foucault, 1967, nº 48, p. 5991.

Dans une « réponse » au Cercle d'épistémologie, il propose une autre définition de l'épistémè, cette fois-ci comme « espace de dispersion » ou comme « jeu simultané de rémanences spécifiques » qui exige de « détecter les changements qui affectent les objets, les opérations, les concepts, les options théoriques [...] » [Foucault, 1968, n° 58, p. 678]. L'épistémè n'est plus statique, elle devient un système en transformation qui permet de décrire un ensemble de notions, de concepts et de méthodes qui s'articulent et, parfois, se répondent.

concernant le statut de l'intellectuel et son rapport avec le pouvoir, en particulier dans un contexte d'opposition.

À la fin de l'année 1970, Daniel Defert, qui participe à la préparation du procès de plusieurs militants d'extrême gauche dont Alain Geismar, Michel Le Bris ou encore Jean-Pierre le Dantec, incarcérés à la suite de la dissolution de la Gauche prolétarienne par le gouvernement, invite Foucault à animer une commission d'enquête sur les conditions de détention. Foucault accepte tout en transformant la commission en un groupe d'information dans lequel, et pour la première fois, ce sont les acteurs de la prison, et d'abord les détenus et leurs proches, qui deviennent producteurs des enquêtes. Le GIP est créé le 8 février 1971 au cours d'une conférence de presse qui annonce l'arrêt de la grève de la faim des militants incarcérés et où Foucault lit devant les journalistes rassemblés à la chapelle Saint-Bernard le manifeste du groupe qui commence par cette formule choc : « Nul de nous n'est sûr d'échapper à la prison » [Foucault, 1971, nº 86, p. 174]. Le GIP va chercher à organiser le recueil d'informations auprès des détenus, de leurs familles et des avocats pour les transformer en objets de lutte. C'est par l'expression des choses les plus quotidiennes qu'il est possible, pense alors Foucault, de s'opposer au secret qui entoure les conditions de vie carcérale et d'ébranler le pouvoir en place : « Cette espèce de discours contre le pouvoir, ce contre-discours tenu par les prisonniers ou ceux qu'on appelle les délinquants, c'est ce qui compte et non une théorie de la délinguance » [Foucault, 1972, no 106, p. 310].

À propos de la première enquête du GIP, il insiste pour dissocier ce projet des enquêtes sociologiques classiques en laissant la parole à ceux qui ont une expérience de la prison, « il faut désormais que l'information circule, de bouche à oreille, de groupe en groupe [...]; il faut transformer l'expérience individuelle en savoir collectif. C'est-à-dire en savoir politique » [Foucault, 1971, n° 88, p. 178]. Cette prise de distance explicite par rapport aux pratiques sociologiques manifeste une défiance plus profonde à l'égard des démarches orientées de haut en bas, dans lesquelles les chercheurs imposent un point de vue, plaquent un modèle d'analyse dans lequel les acteurs sociaux les plus directement concernés peuvent avoir du mal à se reconnaître. Tout au contraire, ces « enquêtes intolérances » ont pour fonction de faire que les détenus « puissent

#### Généalogie et engagement

Terme nietzschéen, la « généalogie » a pour fonction de dénoncer l'aspect illusoire de toute idéologie. C'est la pérennité des valeurs morales, y compris de la vérité, que le philosophe allemand dénonce. C'est en ce sens que Foucault lit Nietzsche et articule dès 1967 sa méthode avec celle de Freud et Marx : « Il v a chez Nietzsche une critique de la profondeur idéale, de la profondeur de conscience, qu'il dénonce comme une invention des philosophes : cette profondeur serait recherche pure et intérieure de la vérité. Nietzsche montre comment elle implique la résignation, l'hypocrisie, le masque; si bien que l'interprète doit, lorsqu'il en parcourt les signes pour les dénoncer, descendre le long de la ligne verticale et montrer que cette profondeur de l'intériorité est en réalité autre chose que ce qu'elle dit. Il faut par conséquent que l'interprète descende, qu'il soit, comme il dit. le "bon fouilleur des bas-fonds" » [Foucault, 1967, n° 46, p. 568].

C'est dans « Nietzsche, la généalogie, l'histoire » [Foucault, 1971, n° 84], article en hommage à Jean Hyppolite, que Foucault annonce son projet d'une généalogie qui aurait pour tâche à la fois de faire de l'histoire une contre-mémoire, en faisant jaillir les « savoirs assujettis », disqualifiés, discrédités par la hiérarchie des connaissances, et en dévoilant le corps en tant que « surface d'inscription des événements », c'està-dire comme un objet totalement construit et imprimé par l'histoire, « rompu à des rythmes de travail, de repos et de fêtes; [...] intoxiqué par des poisons [...]; il se bâtit des résistances » [p. 147].

En 1976, il spécifie l'usage de cette notion en répondant aux questions des géographes de la revue Hérodote : « À partir du moment où on veut faire une histoire qui a un sens, une utilisation, une efficacité politique, on ne peut le faire correctement qu'à la condition qu'on soit lié, d'une manière ou d'une autre, aux combats qui se déroulent dans ce domaine. Ce dont j'ai essayé de faire la généalogie, ç'a d'abord été la psychiatrie, parce que j'avais une certaine pratique et une certaine expérience de l'hôpital psychiatrique et que je sentais là des combats, des lignes de force, des points d'affrontements, des tensions. La généalogie foucaldienne vise le diagnostic du présent depuis une attitude critique qui s'occupe de décrire les stratégies et les systèmes complexes qui tissent la société [Foucault, 1976, nº 169].

communiquer entre eux, se transmettre ce qu'ils savaient, et se parler de prison à prison, de cellule à cellule » [Foucault, 1971, n° 87, p. 176].

Par les motivations initiales du GIP, les modalités d'intervention dans le débat public et la dénomination même de ces enquêtes intolérances, Foucault veut aborder la prison en « intellectuel spécifique », c'est-à-dire ne parlant pas au nom des autres mais en permettant justement « aux autres de parler, sans mettre de limite au droit qu'ils ont de parler » [Foucault, 1975, nº 163, p. 816]. L'« intellectuel spécifique » est en prise avec l'actuel et le présent. Il s'attache à inventer de nouvelles formes d'action qui échappent au militantisme traditionnel et à l'idée d'un horizon révolutionnaire dans lequel viendrait se rejoindre la spécificité des critiques régionales du monde social. Efficace dans un domaine précis, cet intellectuel n'est plus, comme avec Sartre, ni porteur d'une forme d'universalité ni porte-parole. Il ne surplombe plus le système, il est un « savant-expert » qui nourrit sa critique de facon locale à partir d'une politisation des problèmes quotidiens. Le temps n'est plus au prophétisme mais à l'action d'un intellectuel qui, par ses connaissances, opère un véritable changement dans la société en dénonçant le « régime politique, économique, institutionnel de production de la vérité » et en détachant « le pouvoir de la vérité des formes d'hégémonie (sociales, économiques, culturelles) à l'intérieur desquelles pour l'instant elle fonctionne » [Foucault, 1977, nº 192, p. 160].

Deux figures sont plus particulièrement représentatives de ce nouveau mode d'engagement. La première est le physicien atomiste Robert Oppenheimer (1904-1967) qui, après avoir pris la parole pour mettre en garde contre les dangers atomiques, a été poursuivi par le pouvoir politique, non plus en fonction du discours général qu'il tenait, mais à cause du savoir particulier dont il était désormais le détenteur [Foucault, 1976, nº 184]. La seconde est le médecin psychiatre Édith Rose qui, durant la mutinerie de la prison de Toul en 1971, met en cause les conditions de vie des prisonniers. Foucault souligne l'événement que constitue cette prise de parole unique dans l'histoire récente des contestations de la prison puisque sa dénonciation ne vient pas du dessus, mais du dedans : « Elle ne dit pas : la contention est une vieille habitude qui relève à la fois de la prison et de l'asile [...]; elle dit : tel jour, à tel endroit, j'étais là et j'ai vu ; à tel moment, untel m'a dit... et je l'ai entendu; j'ai fait telle demande; voici ce qui me fut répondu par le directeur et j'en porte témoignage sous la foi du serment » [Foucault, 1971, nº 99, p. 236].

Si la figure de l'intellectuel spécifique permet à Foucault de montrer combien la forme même de l'opposition est devenue différente, il faut relier cette figure aux propos, nombreux, qu'il tient également sur l'activité révolutionnaire et le militantisme : du courage des jeunes étudiants à Tunis en 1968 à l'affaire Klaus Croissant en 1977 ou à l'idée de soulèvement qu'il voit mettre en pratique durant les événements iraniens de 1978-1979.

# II / Réguler par la norme : les institutions disciplinaires

nterrogé sur l'Histoire de la folie [1961] et Naissance de la clinique [1963] au début des années 1970, Foucault prend ses distances avec les travaux de philosophie de la folie ou des maladies mentales de Karl Jaspers ou de Pierre Janet. À la différence de ces deux philosophes-médecins, il dit avoir voulu mener des analyses sociologiques et chercher finalement à savoir s'il n'y avait pas « dans les différentes activités qui forment le système social et même dans celles qui sont moins visibles, plus cachées et plus discrètes, quelques-uns des choix originels les plus fondamentaux pour notre culture et notre civilisation » [Foucault, 1971, nº 82, p. 108]. Plutôt que d'aller des normes aux institutions, Foucault part de la singularité des techniques de pouvoir qui traversent les institutions pour essayer de cerner, au plus près, la constitution des sujets exclus de notre rationalité, mais aussi pour comprendre comment des normes spécifiques se sont généralisées à l'ensemble du corps social.

Les analyses « sociologiques » des institutions qu'entend faire Foucault sont d'abord une manière de mettre en valeur les liens multiples qui existent entre le champ des pouvoirs et celui des savoirs en se demandant, à chaque fois, comment, dans notre société, les effets de vérité d'une science — comme la psychiatrie, la médecine ou encore le droit — ont des effets de pouvoir. Par exemple en développant des techniques d'isolement ou d'enfermement des individus et des populations jugés dangereux.

#### Folie et déraison, l'histoire d'un dialogue rompu

C'est en mai 1961, devant un jury composé d'Henri Gouhier, Georges Canguilhem, Jean Hyppolyte et Daniel Lagache, que Foucault soutient en Sorbonne son doctorat intitulé *Folie et déraison, histoire de la folie à l'âge classique*. Une recherche engagée depuis la fin des années 1950 qui a pour programme de mettre à nu le rapport que les sociétés occidentales modernes entretiennent avec la folie en reconstituant l'ensemble des partages qui servent de cadre à la perception de la folie : « C'est dire qu'il ne s'agit point d'une histoire de la connaissance, mais des mouvements rudimentaires d'une expérience. Histoire, non de la psychiatrie, mais de la folie elle-même » [HDF, t. I, p. 666].

Trois niveaux d'analyse s'articulent dans l'ouvrage :

- dans le prolongement des travaux de Bachelard et de Canguilhem, Foucault cherche à faire une histoire des gestes par lesquels une culture exclut une part d'elle-même. Il s'agit de comprendre pourquoi, au XVIII siècle, la culture classique rompt avec l'assignation médiévale de la folie en décidant de la rejeter dans un emprisonnement moral. En ce sens, Foucault ne fait pas une histoire de la naissance de la psychiatrie mais des différents discours que l'Occident a tenus sur la folie du Moyen Âge jusqu'à Freud qui, le premier, a su rendre la parole aux fous jusque-là réduits au silence, atténuant du même coup la polarisation entre « raison » et « déraison » constitutive de la pensée occidentale moderne ;
- en même temps, cette histoire de la folie se présente comme une réflexion philosophique et anthropologique sur les notions d'interdit et de transgression. Lecture qui oblige Foucault, cette fois-ci dans le prolongement de Nietzsche, Bataille et Artaud, à comprendre le fonctionnement d'une société à partir de ses limites et de ses marges en partant d'une attention à l'archive des administrations, mais aussi à toutes celles qui donnent à entendre ces voix étouffées de la folie;
- enfin, Foucault développe une critique politique de notre modernité à partir de ce processus d'exclusion radicale de la société dont a été victime le fou à la fin de l'âge classique. Si la folie est de l'ordre d'une décision culturelle, force est de constater que la raison, portée par la philosophie des Lumières, est profondément injuste en ce qu'elle prend des formes et des

attitudes contraires à sa vocation première qui est de produire le bonheur et la liberté des individus et des populations. La modernisation des sociétés occidentales est synonyme, au contraire, d'une montée en puissance de divers assujettissements qui ont pour fonction de reprendre, à leur compte, l'intériorité de l'individu pour mieux le pénétrer et en faire un objet.

#### Du « grand renfermement » à la psychanalyse freudienne

L'expérience de la folie s'exprime en 1656 de manière institutionnelle au travers d'une politique de mise à l'écart, d'un « grand renfermement » qui, rappelle Foucault, amalgame abusivement dans une même institution, l'« Hôpital Général », tous ceux qui d'une facon ou d'une autre entravent l'établissement du nouvel ordre social bourgeois. Avec le libertin, l'alcoolique et le vagabond, le fou est l'une de ces figures jugées incapables de s'adapter aux valeurs d'une société qui érige le travail en valeur suprême et qui, en retour, décide de proscrire toute forme d'oisiveté de l'espace social. Le processus de médicalisation de la folie décrit alors par Foucault est exemplaire de sa méthode archéologique : un savoir scientifique, une dynamique socioéconomique, une organisation institutionnelle, une entité juridique et administrative se sont structurés ensemble, ce qui a pour conséquence de produire tout un domaine d'effets inédits entre jeux de vérité et relations de pouvoir. Le fou porte en lui, désormais, l'idée du désordre qui suffit à justifier son internement.

Cette première rupture marquée entre le pôle de la folie et celui de la raison qui a pris la forme d'un enfermement systématique des « asociaux » [HDF, t. I, p. 96] et qui a eu pour conséquence de rejeter la folie du côté de l'erreur et du négatif, est reconduite un siècle plus tard dans les réformes philanthropiques de Philippe Pinel (1745-1826) et de Samuel Tuke (1784-1857). Leurs réflexions concernant la folie amèneront la psychiatrie à recourir au traitement moral et à renverser l'idée convenue d'une folie entièrement coupable sur laquelle, par définition, le médecin ne pouvait avoir aucune prise thérapeutique. Nouveau renversement de l'image de la folie : Pinel rend le fou responsable de ce qui, dans sa folie, vient troubler l'ordre moral. Cette aliénation seconde crée un espace à partir duquel le psychiatre pourra faire jouer l'ensemble des pratiques psychologiques mises à sa disposition. Dès lors, et en prenant

définitivement un sens médical, la folie qui s'est transformée en « maladie mentale » ne peut plus se guérir que dans l'asile devenu « un espace judiciaire où on est accusé, jugé et condamné, et dont on ne se libère que par la version de ce procès dans la profondeur psychologique, c'est-à-dire par le repentir. La folie sera punie à l'asile même si elle est innocentée au-dehors » [HDF, p. 522-523]. Panoptique avant la lettre, le nouvel asile qu'Esquirol, disciple de Pinel, rend obligatoire dans chaque département français à partir de 1838, est pensé comme un lieu d'infantilisation, de punition et de responsabilisation où l'on apprend au fou à vivre avec sa folie : « Tout est organisé pour que le fou se reconnaisse dans ce monde du jugement qui l'enveloppe de toutes parts ; il doit se savoir surveillé, jugé et condamné ; de la faute à la punition le lien doit être évident » [HDF, p. 521].

Ces remarques de Foucault sur les conditions d'apparition et de développement de la maladie mentale vont lui donner l'occasion d'opérer une première défense théorique et méthodologique de la psychanalyse freudienne. Loué pour avoir libéré le malade de l'existence asilaire et pour avoir fait réapparaître la possibilité d'un dialogue avec la déraison, Freud est néanmoins critiqué pour avoir, dans le même temps, vidé ce langage de la folie de son sens en cherchant à l'articuler à un processus thérapeutique rigide, reprenant ainsi l'essentiel des anciennes structures qui organisaient l'asile pour les concentrer dans la figure désormais toute-puissante du thérapeute à qui la parole doit être adressée.

La critique foucaldienne de la pratique et du discours psychanalytique sera encore plus significative dans les années 1970. Dans *La Volonté de savoir* [*VS*, 1976], la psychanalyse est lue comme une simple technologie de normalisation de la sexualité, un dispositif disciplinaire et normalisateur qui incite les individus à tout dire sur leurs pratiques et leurs pensées en reconduisant, dans son fonctionnement, le rituel séculaire de l'aveu et de la confession. C'est ainsi, note alors Foucault, que Freud relance « avec une efficacité admirable digne des plus grands maîtres spirituels et directeurs de l'époque classique, l'injonction séculaire d'avoir à connaître le sexe et à le mettre en discours » [*VS*, p. 210; Laufer et Squverer, 2015].

#### l'Histoire de la folie face aux historiens

Accueillie avec enthousiasme dans la revue des Annales sous la plume de Fernand Braudel et de Robert Mandrou [Mandrou. 1962], l'Histoire de la folie leur paraît être alors une parfaite illustration de la tentative de psychologie historique qu'avait envisagée en son temps Lucien Febvre. C'est pour avoir pensé l'enfermement comme complexe à la fois social et culturel et pour avoir montré comment la société moderne se caractérise par ses lieux d'enfermement et ses modes d'exclusion que Foucault est immédiatement considéré comme un historien de plein droit. C'est évident, ajoute-t-il en 1971, « que la manière d'interner les fous, de les diagnostiquer, de les soigner, de les exclure de la société ou de les inclure dans un lieu d'enfermement était tributaire de structures sociales, de conditions économiques, telles que le chômage, le besoin de main-d'œuvre » [Foucault, 1971, n° 85, p. 159]. Une identification signalée par Roland Barthes qui insiste dans son compte rendu sur la manière originale dont Foucault mobilise des sources variées, défaisant la hiérarchie traditionnelle acceptée par les historiens, mais aussi sur la manière dont il découpe différemment la chronologie à sa disposition pour faire apparaître bien plus intensément la question du pouvoir [Barthes, 1961].

L'ouvrage est rapproché d'autres analyses venant des sciences sociales, comme Asylums d'Erving Goffman [1961], qui vise à réaliser une critique des lieux d'enfermement en insistant sur la manière dont les malades, tout en s'adaptant aux règles de l'institution, les détournent à leur profit. Les deux livres sont lus dans une certaine complémentarité chez les théoriciens de l'antipsychiatrie qui cherchent à faire exploser l'idéologie de l'hôpital comme machine de soins et fantasme thérapeutique en montrant comment celui-ci est d'abord le lieu où la société nie ses propres contradictions en voulant se reconnaître à tout prix comme société saine. Alors que Asylums donne les clefs d'une description du fonctionnement quotidien de l'institution psychiatrique, la démarche de Foucault fait apparaître l'idéologie officielle de la psychiatrie. C'est par ce rapprochement explicite que Majastre [1972] décide par exemple d'observer le fonctionnement quotidien d'une institution psychiatrique en s'intéressant à la transformation des techniques et à l'impact des innovations savantes. De grandes

contradictions existent entre ce que le personnel médical prétend faire et ce qu'il fait effectivement dans la pratique. Aussi, en se focalisant sur la routine carcérale et sur la vie à l'intérieur de l'asile, il s'agit pour Majastre de décrire tout ce qui entoure le pouvoir objectivant de la psychiatrie. Finalement, c'est le caractère paradoxal de l'hôpital psychiatrique qui apparaît : il s'agit d'une institution spécialisée dans l'enfermement, le gardiennage des individus et le contrôle de leurs modes de vie. Lorsqu'il s'agit de donner une origine architecturale aux relations de pouvoir ou pour montrer que, derrière les pratiques de soin les plus diverses, il existe des intentions morales, rédemptrices, voire purificatives, l'apport de Foucault est tout aussi fondamental [Defert, 2009].

Robert Castel a été largement influencé par cette lecture en parallèle de l'Histoire de la folie et d'Asiles, même s'il souligne l'existence de profondes différences entre l'approche sociologique de Goffman et celle, plus généalogique, de Foucault qui donne l'image d'une institution coupée et close sur elle-même qui prive ceux qui y entrent de toute parcelle de liberté [Castel, 2004]. La critique du sociologue porte d'ailleurs sur le choix de la création de l'Hôpital général par Foucault : est-ce une innovation dans la prise en charge de la folie ou dans le mode de fonctionnement des autres institutions d'assistance [Castel, 1995, p. 56]? C'est cette image que Foucault cherche à modifier au début des années 1970 dans son cours au Collège de France intitulé Le Pouvoir psychiatrique [PP, 2003], lorsqu'il indique que l'asile est d'abord un dispositif architectural dans lequel se jouent des tactiques de pouvoir, de domination et d'assujettissement largement différenciées. Il n'est plus question, comme en 1961, de faire une histoire des représentations et de la perception de la folie mais une analyse du dispositif du pouvoir psychiatrique proprement dit, dans la mesure où celui-ci fonctionne comme une instance productrice d'énoncés, de discours, de représentations de la folie [PP, p. 14-18]. Foucault en profite également pour prendre ses distances avec les approches antipsychiatriques qu'il trouve, sur de nombreux points, trop fortement liées à la question de la répression et de la violence. Des critiques qui manquent ce qui est alors essentiel à ses yeux pour comprendre comment la psychiatrie fonctionne comme système de pouvoir/savoir : la question du rapport entre psychiatrie et vérité.

#### Antipsychiatrie

C'est à partir de réflexions venant de praticiens de la psychiatrie anglaise, dont David Cooper et Ronald Laing, ainsi que Franco Basaglia, chef de file du mouvement « Psichiatria democratica » italien, que les trois principes de base de l'antipsychiatrie sont affirmés : stricte sociogenèse de la maladie mentale; dénonciation de la médicalisation des pathologies, de l'usage des thérapies chimiques et des électrochocs : critique de l'asile comme forme d'enfermement. Principes qui sont également partagés, en France, par le mouvement « désaliéniste » dont Roger Gentis, Iean Oury et Horace Torrubia sont les principaux représentants.

Dans cette lignée contestataire, il faut signaler le rôle important joué par le « Groupe de travail de psychothérapie et de sociothérapie », animé par Félix Guattari, groupe à l'origine du CERFI (Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles) et de la revue *Recherches* à laquelle Foucault sera pour un temps lié [Mozere, 2004].

Pour l'ensemble de ces courants, la folie est vue comme un phénomène d'exclusion sociale représentatif d'une certaine forme organisationnelle de la société. Il s'agit principalement pour eux de dénoncer notre société, ses inégalités (scolaires, loisirs, libertés), ainsi que son fonctionnement

autoritaire et répressif comme cause véritable de la folie.

Si l'Histoire de la folie est considérée à la fin des années 1960 comme un véritable manifeste pour ces démarches anti-institutionnelles. c'est d'abord parce que Foucault soutient l'idée que le fou tombe nécessairement dans une situation plus grave d'aliénation dès lors gu'il est enfermé et exclu de la vie sociale. C'est aussi parce qu'il démontre qu'il existe une corrélation historique entre la structure économique et les formes d'assistance et de soin propres aux sociétés occidentales. La place de Foucault tient également au fait que. à la suite de l'expérience du GIP, entre 1971 et 1973, ce dernier a rendu possible une autre critique de l'« HP » et de ses rèales de fonctionnement qui dévoilerait les aspects les plus sombres de l'institution du point de vue de ceux qui ont vécu l'internement psychiatrique.

La réaction des psychiatres — suivant la position défendue par Henri Ey — fut hostile. Difficile en effet d'accepter de voir réduire leurs savoirs sur la folie à un instrument de répression sociale, et encore moins de souscrire à l'idée que les psychiatres sont les complices d'une société fondamentalement excluante. Des propositions jugées « idéologiques » et surtout « psychiatricides » [Ey, 1971].

C'est après ces relectures de l'Histoire de la folie que Foucault décide de distinguer son approche d'autres tentatives, dont celle de Goffman [Bert, 2015a] : « On a dit que j'essayais de faire la même chose qu'Erving Goffman dans son ouvrage sur les asiles, la même chose, mais en moins bien. Je ne suis pas un chercheur en sciences sociales. Je ne cherche pas à faire la même chose que Goffman. Lui s'intéresse surtout au fonctionnement d'un

certain type d'institution : l'institution totale, l'asile, l'école, la prison. Pour ma part j'essaie de montrer et d'analyser le rapport qui existe entre un ensemble de techniques de pouvoir et des formes : des formes politiques comme l'État et des formes sociales. » Le sociologue ne chercherait qu'à comprendre le fonctionnement du pouvoir disciplinaire qui, précise Foucault, n'est qu'une forme possible des relations de pouvoir. Finalement, ce qui le sépare de ce type d'approche est plus profond : « Mon travail n'a pas pour but une histoire des institutions ou une histoire des idées, mais l'histoire de la rationalité telle qu'elle opère dans les institutions et dans la conduite des gens. [...] Mon problème n'est pas de faire le procès de la raison, mais de déterminer la nature de cette rationalité qui est si compatible avec la violence » [Foucault, 1980, n° 280, p. 38]. Une nature qui est faite de tactiques qui s'enchaînent les unes aux autres.

#### Le mythe de l'exclusion

L'analyse foucaldienne des processus de contrôle dans les sociétés historiques permet-elle de décrire les mêmes processus dans les sociétés modernes ? C'est là une autre critique infligée à l'*Histoire de la folie*, livre qui est aussi percu par les professionnels de santé comme dépassé à sa sortie en 1961, entre autres par les progrès de la pharmacologie dans le traitement de plusieurs pathologies mentales. On a pu noter par exemple que les modes d'intervention de la psychanalyse ou de la psychiatrie sur les individus et le social sont devenus plus souples. L'exemple de la sectorisation du milieu psychiatrique, qui se généralise au début des années 1960 en France, est une illustration de cette dilution des modes d'intervention de la psychiatrie sur le social. C'est oublier que, pour Foucault, il se joue autre chose sous cette apparente ouverture de la sectorisation des soins, à savoir « une autre facon, plus souple, de faire fonctionner la médecine mentale comme une hygiène publique, présente partout et toujours prête à intervenir » [Foucault, 1977, n° 202, p. 274]. Plus que la folie, c'est le rapport à la norme qui se pose. Le secteur entérine surtout une inversion du modèle classique de santé puisque ce n'est plus le malade qui vient dans les services de santé, mais le médecin qui vient au malade en essayant d'organiser une réponse thérapeutique par la prise en compte de son environnement social [Golse, 2001].

Alors que Foucault a été dans un premier temps loué pour avoir apporté aux historiens une certaine liberté méthodologique, beaucoup ne lui pardonneront ni sa vision romanesque du Moyen Âge [Quetel, 2009], ni sa conception idéaliste et romantique de la folie [Scull, 2006], ni l'articulation qu'il tente de proposer entre l'exclusion de la folie et la rationalisation progressive de la société occidentale depuis l'époque des Lumières [Habermas, 1988]. Peut-on même, comme le sousentend Jacques Derrida [1963], identifier aussi précisément le moment du divorce entre raison et déraison ?

Plus sérieuse est la critique qui a été formulée par la psychiatre Gladys Swain et le philosophe Marcel Gauchet au début des années 1980 dans *La Pratique de l'esprit humain*. Les deux auteurs proposent un complet renversement de l'hypothèse centrale de Foucault en revenant sur le rôle joué par Pinel dans l'épisode de la libération des « folles » de la Salpêtrière. Alors que le geste libérateur de Pinel reconduit, pour Foucault, à l'intérieur de l'asile, un nouveau refoulement de la folie, pour Swain et Gauchet celui-ci ouvre une époque dans laquelle, pour la première fois, l'isolement de la folie va modifier positivement notre rapport à elle en rendant manifeste l'aptitude des aliénés à vivre parmi les autres. L'asile n'a pas été un instrument répressif ou ségrégatif mais, « loin de n'avoir servi qu'à tenir les fous à l'écart, il a modifié les données de leur condition et les termes de leur statut. [...] Paradoxe de l'isolement, l'asile a séparé le fou du reste du monde [...] mais il l'a sorti de son enfermement en lui-même, de sa clôture personnelle, de son inaccessible altérité, pour le ramener dans l'espace ouvert et multidimensionnel de la coexistence » [Swain et Gauchet, 1980/2008, p. 167-168]. Cet asile voulu par Pinel est une institution facilitant l'intégration du fou et sa prise en compte comme malade de plein droit dans les sociétés démocratiques naissantes. Comme le précise Gauchet à l'occasion de la réédition de La Pratique de l'esprit humain, Foucault a commis des erreurs d'interprétation historique qui l'ont contraint à suivre jusqu'au bout de sa thèse le fil conducteur de l'exclusion et à donner à l'aliénisme « l'allure d'une dépendance un peu mécaniquement déduite de l'idée de grand renfermement. [...] C'était impeccablement fermer le scénario, mais c'était bien peu dire de la teneur des textes » [Swain et Gauchet, 1980/2008, p. 28-29].

# De l'archéologie de l'expérience médicale à la critique du processus de médicalisation

Au cours des deux derniers siècles, la médecine a elle aussi connu une transformation à la fois politique et idéologique de grande ampleur. Elle s'est vu reconnaître une place privilégiée dans l'appareil d'État et s'est immiscée de plus en plus profondément dans l'existence des individus en participant, notamment, à la construction de nouveaux cadres normatifs, ou en contribuant à l'invention d'un nouveau devoir, celui d'être en bonne santé. Les observations de Foucault concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle nous donnent une idée de la manière dont s'est noué le complexe médecine-santé-politique, mais aussi quelles ont été les conditions d'émergence de nouvelles quêtes en matière de santé, comme celle du « mieux-être », du contrôle des apparences corporelles, du confort sexuel, des performances sportives qui s'imposent aujourd'hui avec évidence. La production médicale est ainsi envisagée comme un processus ininterrompu et contraignant qui engendre un ordre social et réglemente nos routines les plus quotidiennes : une police de la santé.

#### Un livre sur le vivant

Écrit avec les « chutes » de l'Histoire de la folie, Naissance de la clinique [1963] peut se lire comme une histoire de ce que notre société exclut en enfermant. Foucault y aborde l'ensemble de ces « gestes » par lesquels la maladie a été investie, isolée, cernée et gérée depuis la fin du xvIII<sup>e</sup> siècle [NC, t. I, p. 700]. Écrit dans la postérité des recherches de Canguilhem [1943] sur le normal et le pathologique (Foucault en rédigera la préface en 1978 pour l'édition américaine), ce livre d'épistémologie historique consiste en une analyse de l'évolution des conditions de possibilité d'un discours scientifique sur la vie et le vivant dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, à partir d'une critique des mythes qui traversent la profession médicale et d'une description historique du fonctionnement des institutions de soins dont la fonction est de contribuer au gouvernement général des populations. Plus précisément, il s'agit de comprendre ce qui se passe dans la relation médecin-malade : comment est-on finalement passé de la question « qu'avez-vous ? », posée avant la naissance de la clinique, à « où avez-vous mal ? ».

Dès lors, Foucault est obligé de décrire l'ancienne médecine des nosologies, qui percevait le corps négativement au point de l'effacer de la relation thérapeutique; l'anatomo-clinique qui, par le recours à la dissection des corps, a permis à Bichat et à Broussais de relativiser le concept de mort en médecine; puis la proto-clinique, le rôle de la chirurgie, l'émergence du problème de l'assistance et l'importance, pour une société capitaliste, d'avoir une population en bonne santé.

D'autres facteurs participent de cette recomposition générale des savoirs sur le vivant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont la philosophie vitaliste, ou encore les nombreuses tentatives de réorganisation architecturale des hôpitaux que Foucault prend pour preuve de la focalisation politique, sociale et économique de cette société vers un projet de société résolument hygiéniste. La médecine s'exerce au XVIIIe siècle de manière mobile et constante, telle une « police » concrète du territoire. C'est pour trouver une solution à la récurrence des épidémies que de nouvelles procédures de surveillance des populations sont mises en place, qu'il y a un saut des médecins hors de l'hôpital qui a des effets bien réels sur le savoir médical dans son ensemble : les anciennes doctrines étiologiques prennent désormais en compte la question du « milieu » comme origine réelle des maladies. Ce nouveau concept permet d'aborder l'espace, en l'occurrence urbain, en fonction de l'aléatoire qui se présente sous la forme d'événements particuliers [Canguilhem, 1965].

De plus en plus impliquée dans l'organisation des cités, cette médecine du corps social, qui prend au XIX° siècle le nom de salubrité, participe activement au contrôle des conditions de vie des populations, de l'hygiène publique, de l'alimentation, de l'habitat et de l'aménagement urbain. Une nouvelle attention qui ne s'est pourtant pas uniquement traduite dans les termes d'une intervention de plus en plus poussée de l'État. Comme le précise Foucault, les questions de santé sont alors prises en charge par un grand nombre d'institutions : les sociétés de philanthropie, les associations de bienfaisance et, peut-être en premier, la famille qui, à la fin du XIX° siècle, devient un important point d'appui des grandes manœuvres étatiques, notamment autour des questions touchant à la sexualité.

#### Le processus de médicalisation et sa critique

Au début des années 1970, Foucault reprend son interrogation sur le processus de médicalisation. l'histoire de la médecine et de la santé publique. Il perçoit une évolution doublement perverse de ce processus puisque, précise-t-il, « lorsque nous voulons avoir recours à un domaine que l'on croit extérieur à la médecine, nous nous apercevons qu'il a été médicalisé. Et quand on veut objecter à la médecine ses faiblesses, ses inconvénients et ses effets nocifs, cela se fait au nom d'un savoir médical plus complet, plus raffiné et plus diffus » [Foucault, 1976, nº 170, p. 51]. Cette extension de la médicalisation est un puissant révélateur des nombreux problèmes connexes aux questions de santé dans les sociétés contemporaines, ne serait-ce que dans les rapports complexes que l'institution médicale entretient avec les sphères politique et économique, en particulier dans les recherches de rentabilité et de productivité des systèmes de soins. Pour Foucault, notre système de soins s'est plus précisément formé en prenant appui sur trois matrices distinctes : une « médecine d'État ». une « médecine urbaine » et une « médecine de la force de travail ». Si la première (allemande) se définit par l'organisation étatique du savoir médical, la normalisation de la profession médicale et la subordination des médecins à une administration, la deuxième (française) a pour tâche de résoudre les problèmes liés à l'urbanisation, alors que la dernière (anglaise) s'occupe spécifiquement du « contrôle de la santé et du corps des classes nécessiteuses, pour qu'elles soient plus aptes au travail et moins dangereuses pour les classes riches » [Foucault, 1977, n° 196, p. 227].

Trois étapes qui ont fait passer la médecine occidentale vers une médecine sociale, ou plutôt comme un problème qui demande « d'une manière ou d'une autre une prise en charge collective » [Foucault, 1978, n° 168, p. 14].

La lecture de Foucault paraît bien loin des critiques portées soit par les professionnels du soin qui insistent alors sur la dégradation de leurs conditions de travail et la perte d'autonomie de leur profession, soit par les usagers qui cherchent au contraire à exprimer leur malaise face à des pratiques médicales de plus en plus « déshumanisées » [Charpentier, 1977; Péquignot, 1963; Hartzfeld, 1963; Bert, 2009]. Foucault ne s'intéresse pas plus aux problèmes liés à l'évolution du monde hospitalier vers lesquels,

pourtant, les sciences sociales décident de s'investir : financement de la santé, mode de rétribution des médecins, marge de liberté des patients dans le choix du praticien, marge de liberté des médecins en matière de prescription, degré d'autonomie des patients dans la part à prendre aux processus de soins qui les concernent, sans oublier aussi la question des conditions d'accès aux soins ou celle de la surconsommation médicale qui semble être, du moins dans les années 1970, comprise comme une conséquence directe des frustrations et du sentiment d'exclusion de la santé que certains groupes sociaux connaissent régulièrement [Polack, 1971; Boltanski, 1971; Dupuy et Karsenty, 1974].

Malgré tout, la référence foucaldienne est rapidement mobilisée pour comprendre l'attention que les individus portent à leur corps, la nature du processus de médicalisation/normalisation de la société occidentale et les phénomènes de contrôle des populations qui en sont la principale conséquence. Un contrôle invisible et pourtant omniprésent qui, loin d'être localisé dans une institution, déborde constamment dans l'espace social. Un contrôle, surtout, qui n'est pas que pure répression puisque son but est d'investir la vie de part en part.

## Foucault et la sociologie médicale

On peut préciser quelques-uns des usages de Foucault en sociologie médicale. Une sociologie — comme celle de Luc Boltanski — qui cherche par exemple à interroger le pouvoir médical en donnant de l'importance au moment de l'auscultation. C'est là, en effet, que le patient et le médecin sont assignés à des positions imposées par leur appartenance sociale. Le médecin détient le monopole de la parole vraie en identifiant la teneur des sensations morbides, mais aussi en prononçant des énoncés prescriptifs, commandant à son malade d'agir d'une certaine manière. Comme l'avait déjà décrit Foucault dans Naissance de la clinique, l'auscultation débute toujours par un interrogatoire.

Ces usages seront amplifiés après l'analyse du pouvoir qu'il développe en 1976 dans *La Volonté de savoir*, et qui lui permet de corriger certaines lacunes de ses analyses précédentes qui envisageaient uniquement le pouvoir en termes négatifs de domination et de répression. Sa perspective résolument « microphysique » offre aux sociologues qui travaillent sur les

institutions de soins un nouveau modèle d'investigation capable de décrire les liens qui se créent entre la société et l'institution (médicale, pénitentiaire, asilaire...) sans pour autant réduire celle-ci à une unité autonome, isolée de la société et de ses évolutions. L'approche microphysique permet de ne pas considérer l'institution comme une simple courroie de transmission qui ne ferait que répercuter, de manière mécanique, les choix politiques et les valeurs culturelles extérieurs — sorte d'appareil idéologique et répressif pour reprendre la terminologie de Louis Althusser [1970]. Immanent et s'exerçant dans des foyers locaux (enfant-éducateur, pénitent-confesseur, médecin-malade), variant en permanence, indissociable du savoir, le modèle foucaldien permet de mieux caractériser l'échelle du contrôle du médecin sur son patient, et de se demander aussi où il trouve son autorité.

Un autre usage important de Foucault dans le champ de la sociologie médicale est d'avoir permis de décrire la médecine comme agent du contrôle social, notamment à travers son implication dans la désignation des nouveaux dangers encourus par la société. La médecine moderne, par la prise en compte des facteurs de risque, a en effet ouvert la possibilité d'une redéfinition de l'espace social en termes d'environnement porteur de dangers, élargissant ainsi la gamme des contrôles et renforcant le marquage potentiel de chaque individu [Zola, 1972; Skrabanek, 1995; Jorland, 2010]. Comme le rappelle Foucault, le recours de plus en plus facile à la médecine a fait entrer les individus dans l'ère du risque médical et du calcul nécessaire entre les conséquences positives et négatives des « traitements » : « Aujourd'hui, avec les techniques dont dispose la médecine, la possibilité de modifier la structure génétique des cellules n'affecte pas seulement l'individu ou sa descendance, mais l'espèce humaine tout entière ; c'est l'ensemble du phénomène de la vie qui se trouve désormais placé dans le champ d'action de l'intervention médicale » [Foucault, 1976, nº 170, p. 48].

## Un usage particulier : Ivan Illich et la némésis médicale

Ivan Illich (1926-2002) présente lui aussi une image sombre du processus de médicalisation en montrant comment la médecine moderne, par son fonctionnement, a créé une société pansanitaire dans laquelle les médecins sont obligés d'élargir continuellement les prérogatives de l'appareil hospitalier et médical, leurs compétences, ainsi que leurs capacités à contrôler leurs patients et l'ensemble de la vie sociale, poussant, à l'occasion, certains groupes à la surconsommation médicale. Tout en accumulant pouvoir et influence, le système médical moderne provoque, accélère et multiplie les effets iatrogènes sur les patients qui sont des pathologies induites par le traitement luimême. Ce paradoxe est l'un des nombreux aspects de ce qu'Illich appelle le némésis industrielle dans laquelle l'individu. pour l'ensemble de ses besoins quotidiens, est devenu tributaire d'appareils institutionnels qui échappent à son contrôle et accroissent dépendances et frustrations. Les sociétés modernes sont en face d'une nouvelle forme de médicalisation du « malêtre » où, de plus en plus souvent, les individus perdent leur autonomie et leur capacité d'action. Ils deviennent des « patients », au sens premier du terme, et sont contraints à se remettre à ceux qui savent, c'est-à-dire aux médecins. Le cas de la médecine lui semble exemplaire pour comprendre ce qu'une expansion incontrôlée d'un système produit, à savoir un renversement de situation, un phénomène dit de « contre-productivité paradoxal » où « à chaque accroissement du produit correspond un éloignement du but qui déclenche un redoublement de l'effort » [Illich, 1975, p. 93]. Pour sortir de ce cercle vicieux, Illich préconise de passer par la déprofessionnalisation. En effet, aucun groupement d'usagers, aucune solution politique, pas même l'abolition du monopole des médecins en matière de santé et de maladie ne lui paraissent suffisants pour que soit rendue aux profanes cette capacité à prendre soin d'euxmêmes. Un projet qu'il soutient à partir de certaines conclusions de *Naissance de la clinique*, en particulier lorsque Foucault démontre l'existence d'une corrélation entre les trois pouvoirs économique, politique et médical. Plus qu'une disparition de la médecine institutionnalisée, il faut entendre par le terme « déprofessionnalisation » utilisé par Illich une prise de position « contre la duperie du public, contre la cooptation au sein d'un corps qui s'est lui-même institué guérisseur, contre le soutien public à une corporation médicale et à ses institutions » [Illich, 1975, p. 169].

Foucault réagit en 1976 sur le bien-fondé de ces propositions, rappelant que la réponse au processus de médicalisation ne peut pas se réduire à une « obligation », pour les individus, à mettre

en face du pouvoir médical leur libre disposition d'eux-mêmes. La solution ne peut pas se trouver dans un retour à une « espèce d'hygiène naturelle, de bucolisme paramédical ». Si alternative il y a, elle passe d'abord par une interrogation « sur le modèle de développement de la médecine à partir du xviii siècle, c'està-dire quand s'est produit ce que l'on pourrait appeler le "décollage" de la médecine. [...] Ce sont précisément ces formes spécifiques du décollage qui conduisent aujourd'hui à une crise. La question se pose dans les termes suivants : 1) Quel fut le modèle de développement? 2) Dans quelle mesure peut-on le corriger ? 3) Dans quelle mesure peut-il être aujourd'hui utilisé dans les sociétés ou les populations qui n'ont pas connu le modèle de développement économique et politique des sociétés européennes et américaines ? » [Foucault, 1976, nº 170, p. 44]. Ce programme de recherche, qui prend en compte, outre l'historicité du processus, une certaine réalité sociologique des choses, est sur bien des points beaucoup plus radical que les positions d'Illich ou que celles défendues alors par la vulgate d'extrême gauche dont Foucault, d'ailleurs, s'amuse à prendre le contrepied en affirmant pour la médecine « qu'avec le capitalisme on n'est pas passé d'une médecine collective à une médecine privée, [...] c'est précisément le contraire qui s'est produit » [Foucault. 1977, nº 196, p. 209]. L'opposition entre ces deux formes de médecine est fictive. Un autre mythe constitutif des pratiques médicales modernes. Il faut, pour Foucault, les saisir ensemble dans une visée critique et voir comment médecine « privée » et médecine « sociale » relèvent, en fait, d'une stratégie plus globale [Foucault, 1976, no 168, p. 14].

## Du bon usage de la prison

Surveiller et punir. Naissance de la prison, publié en février 1975, sort dans un contexte post-1968 fortement marqué par de multiples formes de contestation dans les universités et les lycées (mouvement des lycéens en 1973), mais aussi par des mouvements sociaux dans les entreprises et dans le monde rural (Lip en 1973), et par de nouvelles formes d'engagement qui voient se côtoyer intellectuels, militants et franges des classes populaires (Comité Diellalli en 1971).

Foucault est alors largement marqué aussi par son engagement au sein du GIP (entre 1971 et 1973). Ses premiers cours au Collège de France, dont Théories et institutions pénales [1971-1972] et *La Société punitive* [1972-1973], se donnent pour objet d'explorer les technologies de pouvoir modernes. En 1971, cette problématisation passe par un travail qui se focalise sur la révolte des Nu-pieds, ce qui l'oblige à revenir sur le modèle marxiste d'analyse qui se concentre sur l'État, et ce en mettant au contraire en avant la question des rapports de forces, des calculs stratégiques et les formes de manifestation du pouvoir [Foucault, 1971-2015]. L'année suivante, il pose pour la première fois la grande controverse au cœur de Surveiller et punir : pourquoi l'emprisonnement, la détention, alors même que ce système connaît de nombreux dysfonctionnements, en particulier concernant la reproduction de la délinquance, est-il considéré comme préférable ? Pourquoi la prison surgit-elle au début du xviiie siècle comme une institution de fait sans justification théorique? Non seulement elle n'était pas prévue dans le programme du XVIIIe siècle, mais surtout la législation pénale va subir une inflexion formidable par rapport à ce qui était établi dans la théorie [Foucault, 2013].

## Un nouvel art de punir

Surveiller et punir prend toutes les histoires classiques de la peine et de la prison à revers en montrant comment cette institution, dès son origine, a été liée à un projet plus général de transformation des individus. L'un des soucis de Foucault est en effet de soustraire son analyse de toute l'aire problématique du droit et d'éviter soigneusement d'affronter le moment dogmatique de la production des prisons : « La prison n'est pas la fille des lois ni des codes, ni de l'appareil judiciaire » [SP, t. II, p. 612].

Cette histoire de la prison est d'abord celle des transformations qui touchent la pénalité : des tortures en place publique au disciplinaire, des pratiques d'administration de la justice pénale d'Ancien Régime à la naissance de ces formes de coercition et de contrôle social disciplinaire à la fois moins visibles et considérées par beaucoup de réformateurs comme moins cruelles. Après *Punishment and Social Structure*, de Rusche et Kirchheimer [1939], Foucault réaffirme qu'il est nécessaire de se défaire « de l'illusion que la pénalité est avant tout (sinon exclusivement)

une manière de réprimer les délits », et qu'il faut « analyser plutôt les systèmes punitifs concrets, les étudier comme des phénomènes sociaux dont ne peuvent rendre compte la seule armature juridique de la société ni ses choix éthiques fondamentaux » [SP, t. II, p. 285].

L'ouvrage va surtout contribuer à déconstruire la centralité de la figure du délinquant dans les discours tenus par la justice, en montrant comment, pour notre société, il est indispensable de perpétuer cette frange d'individus en la fixant comme contrepoids à la soumission du reste de la population (en particulier le chapitre « Illégalismes et délinquance »). En d'autres termes, la prison n'a jamais été un moyen de mieux punir, ni même de punir plus humainement. Son but est de punir avec plus d'universalité et de nécessité. Elle est la clef de voûte de toute une nouvelle technologie de pouvoir qui, avec l'école, l'asile ou l'hôpital, a pour fonction d'agir directement sur les individus en attribuant à la punition une fonction éducative pour l'ensemble de la société. À la question des avantages que présente la délinquance pour qu'une société la fabrique et la maintienne, Foucault répond sans détour dans un entretien qui suit de peu la sortie de l'ouvrage : « Sans délinquance, pas de police. Qu'est-ce qui rend la présence policière, le contrôle policier tolérables pour la population, sinon la crainte du délinquant? Vous parlez d'une aubaine prodigieuse. Cette institution si récente et si pesante de la police n'est justifiée que par cela. Si nous acceptons au milieu de nous ces gens en uniforme, armés, alors que nous n'avons pas le droit de l'être, qui nous demandent nos papiers, qui viennent rôder devant le pas de notre porte, comment serait-ce possible s'il n'y avait pas les délinquants? Et s'il n'y avait pas tous les jours dans les journaux des articles où l'on nous raconte combien les délinquants sont nombreux et dangereux? » [Foucault, 1975, nº 77, p. 31].

La tentative de Foucault se veut aussi plus globale. Il n'analyse pas seulement la facon dont le contrôle fonctionne dans des lieux et des espaces clos mais cherche à modéliser la manière dont ce contrôle est devenu de plus en plus invisible et imperceptible en se désenfermant des institutions qui l'ont vu naître. Ce qui intéresse Foucault, c'est que ce processus de désinstitutionnalisation a justement permis un nouvel investissement de la vie quotidienne des individus par ceux qu'il appelle les « juges de normalité » (professeur, médecin, éducateur, travailleur

#### Foucault et le contrôle social

La publication de *Surveiller et punir* est un grand coup de pied donné à la théorie pénale dominante dans les années 1970.

Trois apports de l'ouvrage peuvent être soulignés : une reconceptualisation de la peine, l'inscription de la pénalité dans un régime de pouvoir, et un retournement des approches de a délinquance. En revanche, pour la question du contrôle social, elle aussi posée par Foucault, les usages ont été plus ambigus.

La problématique du « quadrillage », de l'« enfermement » et plus globalement du « contrôle » prend en effet de l'importance dans le discours foucaldien à partir de 1972, après sa participation, avec Donzelot et Mever, à une table ronde organisée par la revue Esprit sur le travail social. Un travail qui, rappelle Foucault, « s'inscrit à l'intérieur d'une grande fonction qui n'a pas cessé de prendre des dimensions nouvelles depuis des siècles, qui est la fonction de surveillance-correction » [Foucault, 1972, n° 107, p. 331]. II cherche déjà à mettre en avant le fait que les différentes formes de contrôle débordent continuellement le cadre des institutions disciplinaires pour envahir l'ensemble de l'espace social. Dès lors, il ne s'agit plus d'un « grand renfermement » comme celui décrit dans l'Histoire de la folie, mais d'un désencastrement du contrôle qui devient de plus en plus invisible et imperceptible. Dans Surveiller et punir, sa description des nombreux contrôles modernes sous la forme d'un « continuum carcéral » lui permet de poursuivre son analyse de l'extension et de la généralisation, dans les sociétés contemporaines, d'un principe d'enfermement généralisé où tout le monde est pris, aussi bien celui aui exerce le pouvoir aue celui aui est soumis.

Certains critiques ont insisté sur le fait que ce processus de dissémination du pouvoir disciplinaire semble aller vers un but prédéterminé, les nombreux micromécanismes décrits par Foucault s'aiustant dans une imbrication pyramidale quasi parfaite qui assure la prise constante des individus. Peu, au contraire, ont vu qu'il s'agissait plutôt de dévoiler et d'analyser la mise en communication des différents dispositifs disciplinaires qui ont pour fonction de généraliser dans l'espace social la fonction punitive [Lenoir, 1997; Milburn, 2004; Breuer, 1989].

social, etc.) dont la fonction est d'actualiser la norme en vigueur. Comme il l'avait une première fois montré en travaillant autour du cas Pierre Rivière, *Surveiller et punir* relance la critique foucaldienne de l'universalité du normatif et donc du processus de contrôle social qui, en particulier dans les sociétés capitalistes, se définit par un mouvement d'élargissement de ses prérogatives et de ses spécialisations.

Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... (1973)

Pour Foucault et son équipe composée de Jean-Pierre Peter, Jeanne Favret Saada, Patricia Moulin, Blandine Barret-Kriegel, Phillippe Riot, Alessandro Fontana et Robert Castel, l'affaire Pierre Rivière, jeune Normand qui assassina violemment l'ensemble de sa famille à l'exception de son père et qui raconta son acte dans un mémoire, est révélatrice des connaissances, des préjugés mais aussi des stratégies utilisées par la psychiatrie au milieu de XIX siècle pour se faire reconnaître par la justice pénale.

Le récit du crime fait par Rivière et l'explication de ce qui l'a poussé à tuer si violemment sont pris dans une série de questions qui viennent illustrer le rapport conflictuel entre savoir iudiciaire et savoir médical et normatif. Ce récit dévoile-t-il la pleine responsabilité de Pierre Rivière ou, au contraire, une certaine forme de folie? Tuer des oiseaux, décapiter des têtes de choux, parler et chantonner tout seul comme l'a fait Rivière durant son enfance sont-ils des signes patents de folie ou plutôt ceux d'une enfance paysanne qui, rétrospectivement et pour le regard médical, paraissent inquiétants? La question principale qui sépare les juristes des psychiatres est de savoir si Rivière est un fou qui simule la raison ou un être raisonnable qui joue la folie et, dans ces conditions, s'il doit être puni ou soigné, exécuté ou enfermé? Des guestions qui sont encore celles que l'expertise psychiatrique pose lorsqu'il s'agit d'interpréter un acte criminel violent [Brossat et Roy, 2013].

Pierre Rivière est aussi pour Foucault l'image de l'« homme infâme »,

c'est-à-dire cet individu pris à un moment dans la machinerie administrative et qui est forcé de s'expliquer sur ses actes. Ce crime, souligne à plusieurs reprises Foucault dans son texte, ne défraya pas la chronique judiciaire de l'époque et ne fit pas de Rivière une légende du crime comme Lacenaire. Rivière est resté un personnage insignifiant et anonyme [Artières, Bert, Revel et al., 2009].

Le récit de Rivière qui compose la pièce centrale de l'ouvrage n'est pas seulement un témoignage sociologique et historique de première importance, c'est également une œuvre poétique qui possède un puissant pouvoir dérangeant. Après cent cinquante ans, le texte arrive encore à mettre en crise l'institution psychiatrique et Foucault de rappeler dans les commentaires qui suivent la sortie du film sur Pierre Rivière, réalisé par René Allio en 1976, que les psychiatres actuels ne sont pas mieux armés que leurs collègues du xix siècle pour parler de ce cas.

Cet ouvrage collectif propose enfin un important renouvellement dans la manière d'écrire l'histoire [Peter, 1991; Fabre, 1991]. La dimension subjective du travail historique est largement admise par Foucault qui, toujours dans son texte, cherche à ne pas épuiser ce crime dans une logique, qu'elle soit sociologique ou anthropologique et historique. Selon son expression, il s'agit de rendre l'acte de Rivière inassimilable en continuant à le faire demeurer « dans notre gorge comme une angoisse » [PR, 1973].

#### Un matérialisme radical : discipline, corps, temps

Histoire de la prison, Surveiller et punir est aussi une histoire des corps dont le commencement tient en une hypothèse qu'il s'agit de vérifier : « Dans nos sociétés, les systèmes punitifs sont à replacer dans une certaine "économie politique" du corps : même s'ils ne font pas appel à des châtiments violents ou sanglants, même lorsqu'ils utilisent des méthodes "douces" qui enferment ou corrigent, c'est bien toujours du corps qu'il s'agit — du corps et de ses forces, de leur utilité et de leur docilité, de leur répartition et de leur soumission » [SP, t. II, p. 285]. Avant d'agir sur l'idéologie, le pouvoir politique s'exerce sur les corps en imposant « des gestes, des attitudes, des usages, des répartitions dans l'espace » [Foucault, 1974, nº 136, p. 521]. Une hypothèse que Foucault soutient encore dans le dernier chapitre de La Volonté de savoir [1976], revendiquant la possibilité d'une histoire des corps qui enquêterait sur la « manière dont on a investi ce qu'il y a de plus matériel, de plus vivant en eux » [VS, t. II, p. 730].

Tout commence par le récit du supplice de Damiens, régicide, roué de coups, tenaillé, brûlé, écartelé. Tout s'achève sur l'isolement obscur de l'univers carcéral. Là encore, il est question de torture, d'humiliation, de privation alimentaire, pratiques qui, pour Foucault, sont d'autres manières de punir. Sa lecture « politique » des rapports sociaux dans laquelle le corps joue un véritable rôle d'acteur et de récepteur du politique, lieu privilégié où se vivent et se subissent les rapports de pouvoir, a eu pour effet de transformer radicalement les manières d'analyser le corps dans les sciences sociales [Bert, 2007].

Dans la dernière partie de l'ouvrage, Foucault analyse d'ailleurs en détail l'invention de ces procédures de surveillance pénitentiaire, scolaire et médicale, procédures sans idéologie qui imposaient aux individus des gestes, des attitudes, des usages, mais aussi des répartitions dans l'espace et qui coordonnent la société et sous-tendent l'organisation du social. L'exemple de l'apprentissage militaire au XVIII° siècle et de la manière dont on forme un soldat en cherchant à dresser sa posture et où on habitue les recrues « à porter la tête droite et haute » [SP, t. II, p. 400] donne l'occasion à Foucault de repérer les quatre grands principes de l'« anatomo-politique » : ces disciplines touchent au corps des individus en les obligeant à des répartitions (clôture,

quadrillage, attribution d'emplacement fonctionnel, classement); elles contrôlent l'activité humaine par la mise en place d'une nouvelle gestion technique du temps; elles ont pour fonction de faciliter l'articulation du corps aux objets grâce à la pratique répétée de l'« exercice »; enfin, elles articulent les trois fonctions précédentes dans des séries qui s'ajustent et se complètent.

Dans le processus disciplinaire, remarque encore Foucault, la première opération qui est toujours de « désingularisation » (découpe du corps en unités distinctes et modulables) est suivie par un second moment, au cours duquel il s'agit d'insérer ces unités simples dans des séries plus larges : « La discipline n'est plus simplement un art de répartir des corps, d'en extraire et d'en cumuler du temps, mais de composer des forces pour obtenir un appareil efficace. [...] Le temps des uns doit s'ajuster au temps des autres de manière que la quantité maximale de forces puisse être extraite de chacun et combinée dans un résultat optimal » [SP, t. II, p. 437-438].

Pour autant le quadrillage spatial des populations qui est à la base de ce système ne peut réellement fonctionner sans qu'une maîtrise du temps lui soit associée. C'est en effet par l'organisation du temps que le pouvoir règle toutes les activités communes des hommes. L'objet même de la discipline est, pour Foucault, la composition d'une forme particulière d'espacetemps où « les disciplines qui analysent l'espace, qui décomposent et recomposent les activités, doivent être aussi comprises comme des appareils pour additionner et capitaliser le temps » [SP, p. 185]. Ce sont les disciplines temporelles qui imposent au plus profond des dispositions corporelles, les rythmes et la distribution des activités tant collectives qu'individuelles. Ce schéma « anatomo-chronologique » du comportement s'imprime dans les corps au cours de la socialisation — qu'il s'agisse de rester assis durant plusieurs heures ou de répéter patiemment les mêmes gestes. Comme les disciplines qui concernent la gestion de l'espace, celles qui détaillent et précisent les différents temps ont pour but de constituer des temporalités différentes dont les successions et les imbrications composent un continuum. Le mode d'organisation du temps qui existe déjà dans les communautés monastiques au Moyen Âge s'est affiné après avoir pris place dans l'organisation des pratiques militaires à l'époque moderne, offrant la possibilité

d'une nouvelle forme de contrôle social. C'est désormais « en quarts d'heure, en minutes, en secondes qu'on se met à compter » [SP, t. II, p. 420].

### Processus disciplinaire et fabrication des individus

Après avoir indiqué comment l'ensemble des pratiques disciplinaires « fabriquent » littéralement les corps, Foucault prend soin de rappeler que ces pratiques de contrôle et de conditionnement, voire de domination, ne sont qu'un des aspects du processus de constitution des sujets. Une forme particulière de subjectivité qui repose sur une autre compréhension du pouvoir dans laquelle les sujets peuvent être à la fois produits par des pratiques ou des discours objectivants mais aussi se produire eux-mêmes à travers des procédés de subjectivation qui sont essentiellement liés à des moments de conflictualité et d'antagonisme.

C'est en attachant une grande importance aux perpétuelles mutations des configurations de pouvoir que Foucault cherche à échapper à une description durcie du processus d'individuation. Aussi, c'est plutôt en face de l'idéologie de l'individualisme démocratique qu'il cherche les conditions historiques et sociales qui ont rendu possible la société des individus et finalement la dynamique même de l'individualité. Impossible d'expliquer cette fabrique des individus par les grandes catégories liées à la constitution de l'individu moderne, comme la naissance de la propriété privée. Il faut partir d'une analyse des supports ou des fondations, pour la plupart prosaïques, de cette individualisation qui repose sur une incorporation de fait des rapports sociaux. Les disciplines assujettissent les corps, imposent des contraintes, des interdits et des obligations. Reste à savoir comment la réalité extérieure s'installe dans un corps au point d'en modifier durablement les manières de faire, de voir, de sentir et de penser. Qu'est-ce qui, dans notre corps, doit finalement être considéré comme le produit de l'intériorisation des conditions objectives d'existence? Si Foucault a peu formulé ces deux questions, celles-ci nous renvoient au problème plus large de l'acceptation des assujettissements par les sujets. De ce point de vue, le choix de la figure architecturale du panoptique de Jeremy Bentham (1748-1832), que Foucault place au cœur de l'ouvrage après avoir fait une première analyse dans La Société

punitive, n'est pas un hasard. Cette architecture circulaire est un agencement optique qui doit permettre d'imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine. Elle agit sur les individus par son organisation interne en inversant les trois fonctions classiques du cachot : enfermer, priver de lumière et cacher. Polyvalent, le panoptique automatise le pouvoir qui « a son principe moins dans une personne que dans une certaine distribution concertée des corps, des surfaces, des lumières, des regards : dans un appareillage dont les mécanismes internes produisent le rapport dans lequel les individus sont pris » [SP, t. II, p. 482]. Le panoptisme — comme principe général et non plus comme architecture — semble pouvoir résoudre les nouveaux problèmes de surveillance des corps qui se posent dans les sociétés occidentales du XVIIIe siècle, faciliter le contrôle des individus et surtout en extraire des performances quotidiennes tout en faisant, et c'est là son atout principal, que ceux-ci percoivent cette surveillance comme permanente dans ses effets, même si elle est discontinue dans son action.

Le panoptisme fait en sorte que les opérations vitales, v compris les plus naturelles, soient contrôlées dans ce régime assoupli et discret, quotidien et ordinaire, que Foucault nomme le « carcéral ». Les disciplines changent de fonction. Elles n'ont plus pour rôle de fixer les individus à une place, mais « de majore[r] les forces du corps (en termes économiques d'utilité) et diminue[r] ces mêmes forces (en termes politiques d'obéissance) » [SP, t. II, p. 402]. En effaçant ce qu'il peut y avoir de violent dans les anciennes disciplines, et en atténuant les effets de révolte inhérents à ces pratiques de contrôle, « le carcéral permet d'effectuer cette grande "économie" du pouvoir dont le XVIII<sup>e</sup> siècle avait cherché la formule, quand montait le problème de l'accumulation et de la gestion utile des hommes » [SP, t. II, p. 607]. Le sociologue Zygmunt Bauman a relevé lui aussi ce que notre modernité doit à ce processus de désengagement des procédures disciplinaires. Avec sa surveillance omniprésente et son contrôle constant des conduites, le modèle panoptique a laissé sa place à l'autosurveillance et à l'autocontrôle des dominés, procédés efficaces pour susciter le « bon » type de comportement et beaucoup moins coûteux que l'ancienne stratégie de domination, aujourd'hui de plus en plus délaissée [Bauman, 2003, p. 25].

Cette analytique conjointe des pouvoirs et des subjectivités — une histoire des rationalités de gouvernement et une analytique de la manière dont les hommes, indissolublement, y résistent — va faire que Foucault renonce à recourir à la notion de domination, qu'il trouve beaucoup trop connotée, pour lui préférer celle d'assujettissement qui lui permet d'envisager les différents processus par lesquels les sujets sont réellement constitués dans leurs relations continues avec les pouvoirs. Il continue d'exister une marge de manœuvre dont dispose chaque individu socialisé. Les individus, rappelle Foucault, « n'ont jamais cessé de se construire eux-mêmes, c'est-à-dire [...] de se constituer dans une série infinie et multiple de subjectivités différentes [...] qui n'auront jamais de fin et ne nous placeront jamais face à quelque chose qui serait l'homme » [Foucault, 1978, p. 75, nº 173].

Sa seconde réserve devant la notion de domination renvoie à l'essence de la relation de pouvoir que son usage sousentend — en particulier en sociologie. Il s'agit en effet d'éviter toute réessentialisation de la notion et, surtout, la reconduction d'une analyse du pouvoir qui ne se focaliserait que sur la soumission ou sur la subordination d'un individu à une loi, à un appareil d'État ou à un ordre établi. C'est ce qu'il dénonce en 1974 en visant explicitement les deux ouvrages qui ont assuré la notoriété sociologique de Pierre Bourdieu [Bourdieu et Passeron, 1964 et 1971]. Foucault ne semble pas convaincu par cette lecture de la « domination » scolaire qui a pour effet d'autonomiser le champ de l'école du reste de la société. La domination. indique Foucault, résulte toujours d'un engagement et d'une négociation constante entre les individus; aussi, pour donner une image plus juste de la facon dont joue la domination dans une institution, l'axe de recherche doit être posé différemment, il note : « Comment cet appareil [scolaire] définit un certain nombre de stratégies globales, à partir d'une multiplicité d'assujettissements (celui de l'enfant à l'adulte, de la progéniture aux parents, de l'ignorant au savant, de l'apprenti au maître, de la famille à l'administration, etc.), ce sont tous ces mécanismes et tous ces opérateurs de domination qui sont le socle effectif de cet appareil global que constitue l'appareil scolaire » [IFDS, p. 26].

#### Paradoxes et lectures décalées de Surveiller et punir

Des historiens François Zysberg [1976] ou Jaques Léonard [1977] au psychanalyste François Roustang [1976], en passant par le sociologue Philippe Robert [1975] et le spécialiste du droit Jean Pinatel [1975], les premiers commentateurs de *Surveiller et punir* ont tous insisté sur la capacité de Foucault à tenir ensemble travail de la pensée et attention au contemporain. Le livre se veut aussi une histoire du présent, une explication des violentes révoltes et des réponses politiques qui répètent des solutions inadéquates. Mais le succès du livre semble tenir à la manière dont Foucault utilise l'archive pour rompre avec les discours historiques classiques tenus sur la peine et la prison.

Plusieurs problèmes sont cependant soulevés: tout d'abord, le fait que, en évacuant le social de sa grille d'analyse, Foucault est resté prisonnier d'une fausse image d'un Ancien Régime chaotique et violent et d'une modernité rationnelle et disciplinaire. Pour Jacques Léonard, Foucault a particulièrement exagéré la rationalisation et la normalisation de la société française dans la première moitié du XIX° siècle, minimisant au contraire la résistance des habitudes du passé, l'importance du désordre et du laisser-aller. Il relève également l'usage abondant chez le philosophe du pronom personnel « on » qui marque une vision mécaniste du philosophe. Un pronom qui permet d'éviter de parler de ceux qui exercent le pouvoir : « Il est question de pouvoir, de stratégie, de technique, de tactique, mais on ne sait pas quels sont les acteurs : pouvoir de qui ? Stratégie de qui ? » [Léonard, 1977, p. 14].

Foucault reviendra sur ces critiques, indiquant à plusieurs reprises que son objet n'était pas la société française du XIX° siècle, l'histoire des prisons ou celle de la délinquance, mais qu'il essayait de comprendre ce qui explique le choix de la prison, alors qu'elle n'a pas été voulue et qu'elle n'atteint pas son but. Le 20 mai 1978, à l'occasion d'une table ronde organisée par les historiens de la Société de 1848 (dont Maurice Agulhon et Remi Gossez), il rappelle avoir voulu montrer les « formes de rationalités, mises en œuvre dans certaines pratiques institutionnelles, administratives, judiciaires, médicales, etc. » [Foucault, 1980, n° 278]. Cette perspective critique semble présenter pour les historiens présents de nombreuses affinités avec la posture sociologique de Max Weber, en particulier

l'importance qu'il accorde à la discipline et à l'autodiscipline comme élément clef de la société moderne. Foucault prendra alors clairement ses distances avec la notion d'« idéal-type », notion qu'il conçoit comme étant de l'ordre d'une « catégorie », d'une « structure », et finalement qui relève d'un « principe général ». C'est là aussi qu'il note avec un certain regret que « les » historiens n'ont pas compris le sens véritable de ses recherches. Un véritable travail d'histoire ne doit pas toucher seulement à l'analyse d'une période, mais à celle d'un problème. C'est en vertu de ce problème, rappelle-t-il, que s'imposent à l'historien les choix à faire, les sources à retenir mais aussi la chronologie à repérer et à utiliser [Artières, Bert *et al.*, 2010].

Plus récemment, Claude Faugeron [Faugeron, Chauvenet et Combessie, 1996, p. 36-37] s'est interrogée sur les conséquences d'un tel livre dans une sociologie de la prison. Avec d'autres ouvrages du même genre, Surveiller et punir aurait contribué à mettre à distance ce qui se passe concrètement à l'intérieur des établissements en prenant les discours sur ce que devrait être la peine pour le quotidien de la vie en prison. En se focalisant sur les projets de prison pour peine, Foucault a contribué à masquer les origines de l'enfermement carcéral qui ne s'inscrivent pas dans une logique pénitentiaire. Surveiller et punir masque surtout des pans importants de la vie quotidienne de la prison aujourd'hui ainsi que la logique non pénitentiaire des enfermements contemporains.

Une autre difficulté est soulevée par les sociologues spécialistes du système carcéral. Foucault analyse tout à la fois les projets d'enfermement carcéral du xviii siècle (notamment le système panoptique de Bentham) et le passage historique réel des tortures physiques et châtiments corporels publics à l'usage de l'enfermement à titre de sanction. De fait, si les projets d'enfermement carcéral développés au XVIII<sup>e</sup> siècle peuvent être considérés comme des archétypes explicatifs de la mise en place d'une surveillance généralisée et d'un contrôle social extensif dès le XIX° siècle, il se trouve que ce n'est pas, prioritairement, dans les prisons que ce système s'est mis en place. La disciplinarisation et le dressage des corps que décrit Foucault correspondent bien davantage à ce qui s'est installé autour du service militaire, de l'école obligatoire ou de la médicalisation de la société que dans la vie dans les cellules d'une prison. C'est ce qui fait dire à beaucoup que l'analyse de Foucault relève davantage

d'une philosophie du droit ou d'une philosophie politique que d'une véritable sociologie des pratiques d'enfermement, même si certaines notions, comme celle d'« illégalisme », permettent de mettre en lumière une réalité qui n'avait jamais été regardée de cette façon. Il s'agit en effet d'une notion qui renvoie à des pratiques sociales, à des perceptions et à différents usages du droit

Après avoir dénaturalisé la prison en la mettant en continuité avec une série d'autres équipements, Foucault poursuit ce travail de déconstruction de certaines catégories partagées alors par les pénalistes et les criminologues. Plus largement, il utilise des formules dures contre les savoirs normatifs fondés sur l'« examen » et en particulier nos sciences humaines [SP, t. II, p. 473-474].

C'est là, encore, une avancée majeure à mettre au crédit de Foucault qui, au travers de la justice et de la prison, a su porter son attention vers l'histoire du droit comme technique de vérité. Du serment antique à l'expertise psychiatrique du XIX° siècle, en passant par la prise d'importance de l'aveu et de la preuve dans la culture juridique moderne, il produit une autre histoire de la vérité qui se charge de décrire la manière dont on la pratique et dont on la pense, mais aussi dont on l'emploie et dont on cherche à la manifester dans des occasions et des rituels bien précis [Harcourt et Brion, 2012].

## III / Vers une analytique des pouvoirs

**C**'est en voulant se démarquer des approches globalisantes du pouvoir (marxisme et structuralisme) et analyser ses différentes modalités que Foucault engage au milieu des années 1970 une critique de la conception traditionnelle de la société et de ce qui en découle directement, à savoir le lien social.

Continuellement, ses analyses des années 1970 concernant les formes contemporaines du pouvoir viendront buter sur la question du consensus qui est un problème central pour la philosophie politique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi pour la théorie sociologique moderne, en particulier celle de E. Durkheim. Deux approches qui partagent pour Foucault un même handicap: ne s'être jamais véritablement préoccupées des conditions concrètes dans lesquelles le consensus peut se réaliser. Comme il l'indique, alors que la sociologie se posait traditionnellement la question de la cohabitation des individus : « J'étais intéressé par le problème inverse, ou si vous voulez, par la réponse inverse à ce problème : à travers quel système d'exclusion, en éliminant qui, en créant quelle division, à travers quel jeu de négation et de rejet, la société peut-elle fonctionner? » [Eribon, 1991, p. 331]. On retrouve ce qui était au fondement de sa réflexion dans l'Histoire de la folie : examiner les limites.

# L'anti-Léviathan et ses conséquences sur la théorie du pouvoir

C'est d'abord en tant qu'historien des systèmes de pensée — titre de sa chaire au Collège de France — que Foucault

s'interroge sur la postérité des théories du contrat social dans l'histoire de la philosophie politique. Comment expliquer, par exemple, que de nombreux modèles de pensée se fondent sur la métaphore hobbesienne du Léviathan qui donne de l'homme l'image d'une matière muette et entièrement soumise aux pouvoirs qui viendraient la briser [IFDS, p. 27] ? Quand et comment, se demande-t-il encore, ces modèles l'ont-ils emporté dans la tradition philosophique et pourquoi, encore maintenant, lorsque l'on pose la question de l'exercice du pouvoir, l'on continue à s'y référer ? Cette prééminence résulte de l'influence de Kant et de son questionnement éthique de la loi morale qui a fini par devenir la matrice de toute la régulation des conduites humaines. Cependant, note Foucault, l'influence de ce modèle de la souveraineté sur l'ensemble des discours juridiques a aussi une raison politique. Dès lors qu'il s'agit d'affronter la question du pouvoir, faussement situé dans l'État et dans les considérations de type juridique et législatif qui en émanent quotidiennement, c'est le spectre de la monarchie qui resurgit à chaque fois. Toute la théorie politique moderne est obsédée par le personnage du souverain, et donc la question de la loi et de l'interdiction.

## L'hypothèse de la lutte

La critique de Hobbes et des théoriciens du contrat social ne vient pas seulement du fait qu'ils auraient introduit et surtout légitimé une conception absolutiste du pouvoir politique ou que, sous couvert de proposer une amnistie réciproque, ils auraient finalement permis au pouvoir de tenir l'ensemble des individus en respect. C'est d'abord pour avoir éliminé du discours philosophique le problème de la guerre et de la conquête et pour avoir considéré que la politique, née de l'instauration d'une république, consiste en la légitimation au travers de tout un arsenal juridique de l'oppression et de la domination des individus, que Foucault remet en question le modèle classique de la souveraineté et tente de faire émerger un autre modèle d'analyse du pouvoir : celui de l'« affrontement belliqueux des forces » [IFDS, p. 18]. Contrer Hobbes est possible à partir de ce que Nietzsche appelait l'« hypothèse de la lutte ». Il le fera en 1976, adoptant le modèle de la guerre et retournant l'aphorisme de Clausewitz, « la politique est la guerre continuée

## Théorie de la défense sociale et dangerosité

La question de la défense sociale, telle qu'elle est abordée par Foucault dans la seconde moitié des années 1970, renvoie à la manière dont, depuis la fin du xix\* siècle, la notion de dangerosité est instrumentalisée dans les champs politique, judiciaire et psychiatrique pour classer, répartir, trier, identifier et, en cas de besoin, neutraliser un individu ou un groupe d'individus.

Le recours à la notion de dangerosité permet d'alimenter un vaste système dont chaque composante renforce l'ensemble : la mobilisation de la notion renforce le sentiment d'insécurité qui, à son tour, amplifie l'idéologie sécuritaire, qui, quant à elle, exacerbe la perception du danger.

Derrière cet usage de la dangerosité et, finalement, la dramatisation excessive de la criminalité, se joue pour Foucault une tout autre réalité politique : celle du passage entre une iustice « fonctionnelle » et une iustice de la sécurité ou de la protection. C'est précisément cette fonction sociale nouvelle que se donne, à la fin du xıx siècle, la psychiatrie qui, par extension de son champ de compétence, cherche à proposer les meilleures dispositions à prendre pour préserver les valeurs fondamentales de la société. Médecine du corps social plus que du corps vivant, la psychiatrie, pour Foucault, « a lâché à la fois le délire, l'aliénation mentale, la référence à la vérité et puis à la maladie. Ce qu'elle prend en compte maintenant c'est le comportement, ce sont ses déviations, ses anomalies » [LA, p. 291].

L'analyse que Foucault développe de la « défense sociale » ne s'arrête pas à ces lectures historiques [Foucault, 1978, n° 220].

La recherche de la défense des citovens connaît au milieu des années 1970 une utilisation sans précédent dans le discours politique. L'équivocité de la notion de dangerosité rend possible une nouvelle alliance du politique et du social autour de plusieurs stratégies discursives : la « peur » qui est d'autant plus exacerbée qu'elle est pour beaucoup proportionnelle à l'augmentation de la population urbaine; le « maintien de l'ordre » et la « fermeté » qui sont des discours que Foucault met en rapport avec la place centrale accordée dans la pratique policière à la catégorie du « flagrant délit », signe d'une confiance quasi aveugle que la justice accorde à l'enquête policière ; enfin, la « maîtrise du danger » qui est assurée par l'exclusion de certaines catégories d'individus et, dans une moindre mesure, par leur ségrégation ou leur rétention [Foucault, 1978, nº 228].

Avec cette nouvelle « stratégie du pourtour » comme l'appelle encore Foucault, il n'est plus besoin d'identifier précisément les individus dangereux et de développer une méthode fiable capable de prédire la dangerosité. Les nouvelles stratégies ont désormais pour fonction de généraliser un contrôle sécuritaire qui, en manœuvrant les craintes, permettra d'obtenir des citoyens qu'ils réclament eux-mêmes une police de plus en plus forte, de plus en plus intrusive et surtout capable d'anticiper les risques potentiels de criminalité [Foucault, 1979, n° 270].

par d'autres moyens ». Il peut poser l'affrontement des forces comme le moteur du pouvoir politique en analysant les discours qui ont tenté de confondre les deux domaines, tel celui sur la guerre des races.

Cette tentative lourde de conséquences oblige Foucault à lire l'espace social non pas comme quelque chose d'uniforme mais comme un composé de processus singuliers, de rapports de forces immanents au domaine où ils s'exercent et qui finissent par former une sorte de guerre permanente qui ne cesse de se réinscrire, précise-t-il « dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres » [IFDS, p. 16].

Dans Surveiller et punir, antithèse du Léviathan, il adresse une autre critique aux théoriciens du contrat [Harcourt, 2015, p. 1471]. Le choix de l'emprisonnement apparaît comme une conséquence directe de ce type de construction philosophique. Si le citoyen est censé avoir accepté une fois pour toutes les lois de la société, y compris celle-là même qui risque de le punir, le criminel ne peut plus apparaître que comme un individu juri-diquement paradoxal qui, en rompant le pacte initial, incarne l'« ennemi de la société tout entière... » [SP, t. II, p. 352]. Rousseau, Hobbes, Grotius, Bodin et les autres ont rendu possible un double déplacement, à la fois de l'image du criminel et du rôle joué, à travers la punition, par l'ensemble de la société dont il s'agit désormais de préserver l'intégrité.

#### Partir du bas

La prise en compte de la conflictualité est une constante dans l'analyse foucaldienne du pouvoir. Certes, le modèle de la guerre va perdre peu à peu de son importance — au profit de la gouvernementalité —, mais l'idée reste toujours de se débarrasser d'une conception substantialiste du pouvoir et ainsi permettre une observation relationnelle de son fonctionnement et une exploration systématique et minutieuse de la dynamique des mécanismes de domination et d'assujettissement des sujets : « Plutôt que d'un "antagonisme" essentiel, il vaudrait mieux parler d'un "agonisme" — d'un rapport qui est à la fois d'incitation réciproque et de lutte » [Foucault, 1982, n° 306, p. 238].

« Partir du bas » [IFDS, p. 27], c'est aborder le pouvoir comme une série de réseaux qui traversent et sur lesquels se forme et se développe une société. Le pouvoir est quelque chose qui s'exerce et qui s'effectue. Constitué par de multiples relations qui s'entremêlent, il porte autant sur les corps que sur les âmes des individus et assure la cohésion du corps social en annulant toute forme d'autonomie. Cette conception réticulaire des rapports de pouvoir repose sur une conception particulière des rapports sociaux. Par nature instable, aux contours mal définis, la société est tout le contraire d'une structure organisée. Ce que l'on appelle société, précise-t-il, ce n'est « pas un corps unitaire dans lequel s'exercerait un pouvoir et seulement un, mais c'est en réalité une juxtaposition, une liaison, une coordination, une hiérarchie, aussi, de différents pouvoirs, qui néanmoins demeurent dans leur spécificité. [...] La société est un archipel de pouvoirs différents » [Foucault, 1981, n° 297, p. 187]. Cette définition le conduira à distinguer deux niveaux de fonctionnement du pouvoir : un niveau disciplinaire où s'effectuent la production et l'individualisation des sujets; et un niveau juridico-politique dont la fonction est de masquer les processus d'assujettissement qui, par nature, sont inégalitaires et dissymétriques.

Les conséquences théoriques et pratiques d'une telle analyse sont nombreuses. Il ne s'agit plus, par exemple, de se demander qui détient le pouvoir, qui le supporte, où il se situe, ou encore quelle est son essence, mais de problématiser son mode spécifique de fonctionnement en montrant en quoi les relations de pouvoir — coextensives au monde social — sont mouvantes et s'exercent à travers des éléments ténus, « microscopiques », comme la famille, les rapports sexuels, ou mêmes les rapports de voisinage. Dans le cas plus précis de la sexualité, il ajoute : « On partira donc de ce qu'on pourrait appeler les "fovers locaux" de pouvoir-savoir; par exemple, les rapports qui se nouent entre pénitent et confesseur ou fidèle et directeur [...]. De même, le corps de l'enfant surveillé, entouré dans son berceau, son lit ou sa chambre par toute une ronde de parents, de nourrices, de domestiques, de pédagogues, de médecins » [VS, t. II, p. 688].

#### La société comme réseau

Par certains aspects, la proposition de Foucault s'approche des analyses du sociologue Norbert Elias qui avait lui aussi tenté de

décrire les diverses formes de sociabilité comme un réseau ou un système réticulaire fait de multiples fils reliés entre eux. La difficulté d'une telle description du monde social tient, précisait-il. alors au fait de comprendre que « ni l'ensemble de ce réseau ni la forme qu'y prend chacun des différents fils ne s'expliquent à partir d'un seul de ces fils, ni de tous les différents fils euxmêmes; ils s'expliquent uniquement par leur association, leur relation entre eux » [Elias, 1991, p. 70-71]. C'est précisément le problème que soulève l'analytique foucaldienne puisque, si son objet est de comprendre comment, au travers des multiples stratégies institutionnelles, la domination se met en place, Foucault n'explique iamais vraiment comment s'effectue le passage d'une analyse « microscopique » des dispositifs disciplinaires fortement individualisants à une analyse « macroscopique » dans laquelle l'articulation de ces diverses techniques et stratégies du pouvoir rend possible une société disciplinaire.

Les ouvrages respectifs de Foucault et d'Elias — même si la différence la plus fondamentale entre eux tient à la notion de discontinuité, puisque la vision foucaldienne de commencement sans origine est très différente de la manière de penser d'Elias — abordent l'histoire des processus par lesquels, dans la culture occidentale, un être humain se transforme en sujet [Bert et Lamy, 2014]. Alors que cette transformation ne peut émerger, pour Foucault, qu'au carrefour des techniques de domination et des techniques de subjectivation, le même processus résulte pour le sociologue allemand de la domestication du corps par les pouvoirs et d'un autocontrôle constant des sentiments. Ce dernier montre comment la plupart des fonctions corporelles sont passées dans le domaine de l'intimité par un basculement des contraintes extérieures en autocontraintes et surtout comment le nouvel appel à la pudeur et à la sensibilité, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, a fait littéralement se dresser un mur entre les corps. Ce que nous montre Elias, c'est comment le voilement progressif des rapports interindividuels a progressé dans l'histoire de l'Europe occidentale. De son côté, c'est en mettant l'accent sur la verbalisation toujours plus importante des individus, en particulier le dévoilement de leur sexualité, que Foucault décrit la manière dont le pouvoir obtient la participation toujours plus active des individus à leur propre disciplinarisation. Voilement (physique) et dévoilement (verbal) sont deux processus

#### Aveu et confession

C'est en abordant à plusieurs reprises les pratiques d'aveu que Foucault entrevoit la possibilité d'écrire une histoire des conditions qui rendent possible l'énonciation de la vérité. Cette histoire aurait à répondre à plusieurs questions : qu'est-ce que c'est que dire du vrai ? Par quelle technique le « dire du vrai » passet-il ? Quelles sont, aussi, les caractéristiques de notre régime de vérité ?

L'aveu constitue de ce point de vue une certaine manière de dire le vrai tout en produisant des effets sociaux importants. L'affirmation de la vérité par l'inculpé lui-même est encore aujourd'hui un élément important de la procédure judiciaire, au point que la recherche de l'aveu soit quelque chose de quasi systématique dans la procédure pénale.

Le problème que Foucault rencontre avec les pratiques d'aveu est d'abord d'ordre historique puisqu'il s'agit de savoir comment, et dans quelles conditions, un tel mode de véridiction a pu apparaître et même se trouver redoublé par une autre demande dans laquelle il ne s'agit plus pour le coupable de dire et d'accepter, en le disant, le crime commis, mais de dire ses pensées, ses représentations, ses images, sa volonté qui vont devenir des instruments pour que le juge puisse prendre une décision judiciaire sur le crime et sa gravité, ainsi que sur l'individu qui l'a commis.

Désormais avouée, notée et archivée, cette parole constitue pour celui qui juge un savoir irréfutable sur le crime et ses circonstances. C'est autour de cette particularité que Foucault articule sa critique de la criminologie qui cherche à rabattre l'infraction sur celui qui en est l'auteur. Ce qu'il refuse, c'est la possibilité d'un déchiffrement psychologique dans lequel il s'agit de trouver un sens ou une explication à un comportement déviant.

C'est encore par le truchement des conduites d'aveux (confession ou psycho-analyse) que Foucault, cette fois-ci au milieu des années 1970, tente de comprendre la nature de l'autogestion volontaire des individus modernes. En effet, celui qui veut cacher ses sentiments doit d'abord se connaître, une connaissance qui ne peut être acquise que par un dévoilement toujours plus important de son intimité et de ses désirs [Hahn, 1986]. Ici commence un cercle vicieux que Foucault décrit pour le cas de la sexualité. Exprimer notre personnalité, révéler nos émotions et confesser notre véritable nature nous rend plus facilement contrôlables et normalisables : « Le discours, pas plus que les silences, ne sont une fois pour toutes soumis au pouvoir ou dressés contre lui. Il faut admettre un jeu complexe et instable où le discours peut être à la fois instrument et effet de pouvoir, mais aussi obstacle, butée, point de résistance et départ pour une stratégie opposée » [VS, t. II, p. 690].

inséparables qui permettent de comprendre comment l'exposition du « soi », pour reprendre la catégorie eliasienne, reste intimement liée à sa mise sous contrôle.

## Formes de pouvoir et types de sociétés

Ce n'est pas que sur un plan strictement théorique que Foucault caractérise les différentes transformations du pouvoir que les sociétés occidentales ont connues. Historiquement, il distingue trois régimes de pouvoir qui ont pris appui les uns sur les autres. À la souveraineté royale qui connaît un fonctionnement essentiellement vertical puisque le roi exerce un droit de vie et de mort sur ses sujets, s'ajoute un régime disciplinaire dont la fonction est d'inventer des individus productifs et une « biopolitique » qui se donne pour objectif de prendre en charge la vie même des individus par le biais d'un ensemble de mécanismes et de savoirs régulateurs et correctifs. Chacun de ces trois moments renvoie à un certain type de société mais surtout à la manière dont y fonctionnent la domination et les rapports de forces. Chaque nouvelle configuration apporte son lot de partages, de catégorisations, d'exclusions qui finissent par converger et se combiner.

#### La souveraineté

Dans « La vie des hommes infâmes », texte publié en 1977 dans la revue des Cahiers du chemin, et dans Le Désordre des familles [DF, 1982], ouvrage qu'il coécrit avec l'historienne Arlette Farge, Foucault décrit avec précision ce moment historique de l'absolutisme royal. Contrairement à l'image véhiculée par certains historiens, il cherche à montrer que le pouvoir royal vient s'insérer jusqu'au niveau le plus élémentaire du corps social : le rapport interindividuel. Chaque sujet peut user pour soi, et contre les autres, des nombreuses possibilités que ce type de pouvoir et certains de ses privilèges offrent. Chacun peut « devenir pour l'autre un monarque terrible et sans loi : *Homo* homini rex » [Foucault, 1977, nº 198, p. 247]. Cette forme de pouvoir est traversée par deux fonctions essentielles : le prélèvement et la dépense. Le pouvoir royal prélève des produits, des impôts, des récoltes, des forces et accorde en contrepartie la protection ou encore le service religieux.

Mais c'est en s'interrogeant sur la transformation, au XVII<sup>e</sup> siècle, de l'usage de la lettre de cachet que Foucault aborde la question du fonctionnement de cette formation de pouvoir et plus particulièrement de ses fonctions sociales. La lettre de cachet, qui était jusqu'alors la marque d'une décision royale de mise à mort ou, plus souvent, d'emprisonnement, suit un nouveau trajet — ascendant celui-ci — qui part d'une demande venant des proches de la personne à mettre à l'écart. Après être montée vers le roi, la demande redescend par l'appareil policier qui la met à exécution. Cette modification marque l'émergence de nouveaux mécanismes de contrôle, plus populaires. La lettre de cachet va permettre « pour le groupe ou les groupes — familiaux, religieux, paroissiaux, régionaux, locaux — d'assurer leur propre contrôle policier et leur propre ordre » [Foucault, 1974, n° 139, p. 601].

Malgré tout, le pouvoir royal, qui repose sur la loi et la punition, n'arrive pas à répondre aux nouveaux problèmes liés à la croissance de la population, à l'importance grandissante que les sociétés occidentales accordent à la propriété et, plus généralement, à l'expansion progressive des richesses qui va suivre, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le développement d'une économie de type capitaliste. Certes, les crimes contre les personnes régressent mais ceux contre les biens se développent : « Un mouvement global fait dériver l'illégalisme de l'attaque des corps vers le détournement plus ou moins direct des biens; et de la "criminalité de masse" vers une "criminalité de franges et de marges", réservée pour une part à des professionnels » [SP, t. II, p. 336]. La surveillance du souverain sur l'ensemble de la société est de fait rendue impossible. Les mailles du filet sont trop grandes et laissent échapper un nombre presque infini de choses, d'éléments et de conduites. De nouvelles fonctions de contrôle et de surveillance se développent pour répondre à la recrudescence des illégalismes économiques, en particulier concernant les questions de piraterie. Il s'agit, pour le pouvoir, précise alors Foucault, de trouver de nouveaux dispositifs techniques capables de ramener ces économies souterraines sous son regard soit en les dramatisant, soit en les rendant dangereuses pour la stabilité du corps social.

Il faut ajouter à cette évolution juridique, qui concerne spécifiquement le traitement des illégalismes économiques, le rôle joué par l'augmentation des protestations contre les exécutions publiques. L'humanisme montant n'explique pas à lui tout seul le choix de l'emprisonnement comme nouvelle manière de punir, mais Foucault voit surtout dans ces critiques une contradiction interne au fonctionnement même du pouvoir royal :

symbole de la mécanique de la souveraineté, la scène du supplice devient une cérémonie qui canalise mal les rapports de pouvoir qu'elle cherche à ritualiser. Des révoltes sporadiques contre l'autorité se créent ; la foule cherche de plus en plus souvent à s'emparer du condamné, que ce soit pour le sauver ou pour le tuer. Il devient là encore nécessaire de fonder un nouveau droit de punir, moins concentré entre les mains d'un seul, et capable de s'exercer partout et de facon continue jusqu'au grain le plus fin du corps social. C'est finalement à partir de cette demande de la population pour un nouveau type de châtiment, essentiellement dissuasif, que Foucault peut observer la fin de l'ancienne prise directe du pouvoir royal sur le corps des individus et son remplacement par les techniques disciplinaires qui ont pour fonction d'opérer, sur chaque individu pris isolément, une surveillance et un contrôle constants des gestes comme des pensées.

Une transition qui n'est cependant pas de l'ordre d'une rupture, comme l'explique Foucault en 1974 : « Dans une société comme la société féodale, on ne trouve rien de semblable au panoptisme. Cela ne veut pas dire que, dans une société de type féodal ou dans les sociétés européennes du XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y ait pas eu des instances de contrôle social, de punition et de récompense. Cependant, la manière par laquelle celles-ci se distribuaient était complètement différente de la manière dont elles se sont installées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle » [Foucault, 1974, n° 139, p. 606].

### Le moment du disciplinaire

Alors que le problème du pouvoir royal est d'assurer le prélèvement, partir du bas oblige Foucault à se pencher sur les éléments matériels et les techniques de gouvernement au quotidien. Si la lettre de cachet est un opérateur essentiel pour comprendre la nature du pouvoir royal, le territoire est, lui, indissociable du disciplinaire. Les disciplines reposent en effet sur un « blocus », comme celui qui, au Moyen Âge, était utilisé pour répondre aux dangers des villes touchées par les épidémies de peste. Elles ont désormais pour fonction de territorialiser et de sédentariser pour surveiller et corriger les conduites jugées contre-productives. Ici, le lien avec la pénétration du système capitaliste dans l'existence des individus est clairement établi

#### Foucault/Weber

Pour beaucoup de commentateurs, la réflexion à la fois philosophique, politique et éthique qu'engage Foucault au début des années 1970 sur ce qui ouvre une société à la modernité recoupe en partie celle tracée par Max Weber sur les conséquences du processus de rationalisation, le nivellement des valeurs, la division du travail, le développement de la bureaucratie ou encore la contractualisation des rapports sociaux et traditionnels [Szakolaczai, 1998; Gordon, 1987; Skornicki, 2015].

Tous les deux percoivent le processus de civilisation comme une progression sans fin de la rationalisation instrumentale des sociétés occidentales. Surtout, ils rappellent que l'avènement du sujet moderne, devenu « obéissant » grâce aux disciplines, relève de la conjonction de plusieurs matrices de comportement dont celle de la sphère religieuse. Le rôle joué par les communautés ecclésiastiques est indéniable dans l'organisation de la société, en particulier dans le cas des colonies jésuites fondées en Amérique du Sud, précise encore Foucault : « Les jésuites du Paraguay avaient établi des colonies dans lesquelles l'existence était réglée en chacun de ses points. [...] La vie quotidienne des individus était réglée non pas au sifflet, mais à la cloche. Le réveil était fixé pour tout le monde à la même heure, le travail commençait pour tout le monde à la même heure ; les repas à midi et à cinq heures; puis on se couchait, et à minuit il y avait ce qu'on appelait le réveil conjugal, c'est-à-dire que, la cloche du couvent sonnant, chacun accomplissait son devoir » [Foucault, 1984, n° 360, p. 761]. Dans son cours au collège de France de 1978-1979, c'est sur l'obéissance chrétienne qu'il revient.

Weber a quant à lui longuement interrogé la responsabilité de la Réforme dans la formation de l'idéal du capitalisme mais aussi le rôle joué par les moines et les grandes communautés ecclésiastiques dès le Moyen Âge. C'est en ce sens qu'il s'est intéressé à l'histoire des conceptions religieuses qui ont visé à soumettre les conduites à un contrôle méthodique et à modeler les comportements humains.

Pour autant, Foucault s'est démarqué des analyses sociologiques de Weber, indiquant dans « L'impossible prison » que « la "discipline" n'est pas l'expression d'un "type idéal" (celui de l'"homme discipliné"); elle est la généralisation et la mise en connexion de techniques différentes qui elles-mêmes ont à répondre à des objectifs locaux [...], programmes, technologies, dispositifs — rien de tout cela n'est l'"idéal type". J'essaie de voir le jeu et le développement de réalités diverses qui s'articulent les unes sur les autres [Foucault, 1980, n° 281, p. 48-49].

Ajoutons une différence de taille dans la conception du pouvoir. Alors que Weber reste centré sur l'État et le monopole de la violence légitime, Foucault décentre la genèse de l'État comme moment d'un enjeu bien plus vaste du politique — celui du gouvernement des hommes.

par Foucault : « Tel qu'il a été instauré au XIX° siècle, ce régime a été obligé d'élaborer un ensemble de techniques politiques, techniques de pouvoir, par lequel l'homme se trouve lié à quelque chose comme le travail ; un ensemble de techniques par lequel le corps et le temps des hommes deviennent temps de travail et force de travail et peuvent être effectivement utilisés pour se transformer en surprofit. Mais, pour qu'il v ait surprofit, il faut qu'il y ait sous-pouvoir. Il faut que, au niveau même de l'existence de l'homme, une trame de pouvoir politique microscopique, capillaire, se soit établie, fixant les hommes à l'appareil de production, en faisant d'eux des agents de production, des travailleurs » [Foucault, 1974, nº 139, p. 622]. En renforcant la position de la bourgeoisie, le développement du capitalisme entraîne l'avènement de nouveaux cadres juridiques et éthiques. De fait, « accumulation des hommes et accumulation du capital ne peuvent pas être séparées ; il n'aurait pas été possible de résoudre le problème de l'accumulation des hommes sans la croissance d'un appareil de production capable à la fois de les entretenir et de les utiliser; inversement les techniques qui rendent utile la multiplicité cumulative des hommes accélèrent le mouvement d'accumulation du capital » [SP, t. II, p. 504].

La société disciplinaire est d'autant plus efficace qu'elle fonctionne sur le mode continu de la surveillance et de la correction des comportements qu'il s'agit de faire coïncider à une norme à l'aune de laquelle chaque individu est évalué. Les nombreux dispositifs disciplinaires ont besoin pour fonctionner d'un savoir particulier sur les comportements, une « orthopédie sociale », dira Foucault, qui mobilise à la fois la connaissance du parcours singulier de chaque individu et la connaissance comparative des comportements des différents individus au sein d'une population donnée : « L'art de punir [...] met en œuvre cinq opérations bien distinctes : référer les actes, les performances, les conduites singulières à un ensemble qui est à la fois champ de comparaison, espace de différenciation et principe d'une règle à suivre. Différencier les individus les uns par rapport aux autres et en fonction de cette règle d'ensemble — qu'on la fasse fonctionner comme seuil minimal, comme moyenne à respecter ou comme optimum dont il faut s'approcher. Mesurer en termes quantitatifs et hiérarchiser en termes de valeur les capacités, le niveau, la "nature" des individus. Faire jouer, à travers cette mesure "valorisante", la contrainte d'une conformité à réaliser.

Enfin tracer la limite qui définira la différence par rapport à toutes les différences, la frontière extérieure de l'anormal [...] » [SP, p. 214].

Si la première acception de la notion de discipline est d'abord pour Foucault d'ordre historique, puisqu'il tente de circonscrire les nombreuses technologies disciplinaires dans un espace — celui des institutions —, ainsi que dans une chronologie précise, dont l'ouverture de la colonie pénitentiaire de La Mettray en 1840 marque le point d'orgue, il tente également de proposer, à partir de cette notion, une grille d'analyse de la réalité sociale moderne qui lui permette d'expliquer comment, et selon quels objectifs, notre société est devenue disciplinaire. C'est ce qu'il fait dans *Sécurité, territoire et population* en revenant sur le rapport entre espace et pouvoir, territorialisation et uniformisation (pénalisation) des existences.

La notion de discipline a été diversement mobilisée dans les domaines de la sociologie de l'éducation, de l'armée ou de l'enfermement carcéral. Hors de ces terrains privilégiés, il semble plus difficile de l'adopter. C'est en tout cas la conclusion de Danielle Bleitrach et Alain Chenu dans L'Usine et la vie : luttes régionales, Marseille et Fos : pour eux, l'usage complexe de cette notion vient du fait qu'elle réunit sous un même terme des pratiques diverses, y compris des formes d'autodiscipline. Elle engage aussi l'observation vers une problématique centrée sur la thèse de l'universalité du totalitarisme et l'idée, finalement. d'une domination étatique générale [Bleitrach et Chenu, 1979].

## L'ère de la biopolitique

C'est à la fin de son cours intitulé Il faut défendre la société, et dans le dernier chapitre de La Volonté de savoir, que, à côté de la souveraineté et du disciplinaire, Foucault souligne l'émergence d'un nouveau problème pour la pratique politique : la population. Déjà en 1973, à Rio, il présente ce nouveau type de gouvernement de la vie en insistant alors sur sa profonde différence avec le disciplinaire. La biopolitique consiste en un ensemble de procédures qui concernent spécifiquement la population, « ses problèmes spécifiques et ses variables propres : natalité, morbidité, durée de vie, fécondité, état de santé, fréquence des maladies » [IFDS, p. 36-37]. Cette forme de pouvoir intervient sur les éléments aléatoires qui traversent une population

#### Lectures et usages de Marx

Le point de vue de Foucault sur Marx a largement varié en fonction des contextes politiques et sociaux et de l'évolution de sa propre carrière intellectuelle.

Dans Maladie mentale et personnalité, le terme « homme concret » fait directement référence à une histoire d'inspiration marxiste. Foucault est alors très marqué par sa proximité intellectuelle avec Althusser, comme le montre également son usage des notions d'« aliénation », de « capitalisme » ou encore d'« exploitation », et la mobilisation d'un schéma d'analyse de la folie délibérément inspiré du matérialisme dialectique.

Dans Les Mots et les choses, il assigne une tout autre place à Marx en le désacralisant contre la doxa d'une partie de la gauche intellectuelle de l'époque. Celui-ci, assime Foucault, s'est « logé sans difficulté, comme une figure pleine, tranquille, confortable, [...] à l'intérieur d'une disposition épistémologique qui l'a accueilli avec faveur et qu'il n'avait en retour ni le propos de troubler ni surtout le pouvoir d'altérer, ne fût-ce

que d'un pouce » [MC, p. 274]. En d'autres termes, Marx n'a été porteur d'aucune véritable critique et le marxisme n'a introduit aucune coupure réelle.

Durant les années 1970, la place de Marx est moins critique. Foucault vise plutôt certaines pensées marxistes qui ont réduit l'œuvre du philosophe au concept de « classe » et à l'opposition entre classe dominante et classe dominée. Une opposition, prend-il soin de préciser, qui ne se trouve pas telle quelle chez Marx mais « peut être trouvée chez des penseurs réactionnaires et racistes comme Gobineau, qui admettent que, dans une société, il y a toujours deux classes, une dominée et une autre qui domine. Vous pouvez trouver cela en plusieurs endroits, mais jamais chez Marx, parce qu'en effet Marx est trop rusé pour pouvoir admettre une chose pareille » [Foucault, 1981, n° 237, p. 201].

C'est encore vers Marx, et en particulier dans le deuxième livre du Capital, que Foucault se tourne au milieu des années 1970 pour affirmer la pluralité des rapports de pouvoir, hypothèse centrale de sa nouvelle analytique qu'il développe dans La Volonté de savoir [Laval et al., 2015].

par des mesures incitatives, préventives et correctrices. Il ne s'agit donc plus seulement de discipliner l'individu, mais d'en assurer la régulation. Les microtechniques disciplinaires s'ajustent vers une nouvelle préoccupation qui est de veiller à l'ensemble des phénomènes vitaux d'une population, de la canaliser, de la sécuriser en jouant sur le laisser-faire plutôt que sur un mode prescriptif. Ces deux types d'interventions sur le social, le disciplinaire et la biopolitique, forment surtout un système d'engrenage qui renforce chacune des deux logiques. La discipline consolide la biopolitique qui, en retour, soutient l'axe des techniques disciplinaires et leurs tentatives de

majoration coextensive des forces et de l'obéissance d'un individu : « Aucun foyer local, aucun schéma de transformation ne pourrait fonctionner si, par une série d'enchaînements successifs, il ne s'inscrivait en fin de compte dans une stratégie d'ensemble. Et inversement, aucune stratégie ne pourrait assurer des effets globaux si elle ne prenait appui sur des relations précises et tenues qui lui serviraient non pas d'application et de conséquence, mais de support et de point d'ancrage » [VS, t. II, p. 688].

Avec la biopolitique, Foucault cherche à saisir l'intense politisation des rapports individuels entamée depuis le xvII<sup>e</sup> siècle. Flottant et fragile, ce rapport entre le juridique et les individus est précisément l'endroit où s'engage la normalisation moderne qui prend la forme d'un contrôle des mœurs, des esprits, des corps et des populations. Comme à chaque fois, cette analyse doit être lue comme la traduction du climat social dans lequel il a poursuivi ses recherches. La biopolitique est un miroir de la vie intellectuelle et sociale des années 1970 qui ont connu, entre 1974 et 1976, d'importantes polémiques sur cette question du vivant dans son rapport au champ du droit et des institutions politiques. Polémiques qui se sont cristallisées autour des questions de la peine de mort mais aussi de l'avortement et de la question de la démographie mondiale avec les analyses du Club de Rome et l'avènement d'une logique économique gestionnaire et qui sont révélatrices de choix de société qui font encore débat aujourd'hui [Bert, 2006; Paltrinieri, 2012].

# La gouvernementalité : comment faire de l'État une pratique ?

Alors que, au début des années 1970, la critique de la représentation « juridico-discursive » du pouvoir passe par un travail théorique sur les notions de domination et de répression, de guerre et de contrainte, la nouvelle analytique qu'il développe dans la postérité de *Surveiller et punir* met l'accent sur l'aspect relationnel des techniques de pouvoir et la question du gouvernement des conduites, au sens large de guidage des individus. Foucault considère l'État moderne moins comme une institution que comme une forme de pensée stratégique, un jeu entre

contraintes et libertés qui met en place des pratiques s'adressant en même temps à tous et à chacun. L'utilisation de la notion de « gouvernementalité » à partir de 1978 lui permet de concentrer son analyse sur le processus de constitution des sujets et de situer sa réflexion, entre une histoire des rationalités de gouvernement et une analytique de la manière dont les hommes, indissolublement, v résistent.

Gouverner les gens, indique Foucault, c'est un équilibre changeant entre les techniques qui assurent la coercition et des procédures par lesquelles le soi se construit et se modifie luimême. De manière plus précise, il s'agit, avec les notions de gouvernement, de gouvernementalité ou encore de gouvernementalisation, d'interroger l'État moderne comme une technologie générale de pouvoir en se demandant non pas ce qu'est le pouvoir, mais comment il s'exerce et pourquoi il a « pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » [Foucault, 1978, nº 239, p. 655].

#### Naissance d'une notion

C'est dans deux de ses cours au Collège de France, Sécurité, territoire, population, donné en 1977-1978 [STP, 2004], et Naissance de la biopolitique, donné en 1978-1979 [NB, 2004], que Foucault aborde la gouvernementalité en tant que rationalité politique historique. Il s'appuie sur deux éléments fondamentaux pour démontrer comment cette forme de gouvernement succède à l'État administratif des xve et xvie siècles comme régime de pouvoir spécifique. D'une part, l'ère de la gouvernementalité ne se limite pas aux techniques disciplinaires que les institutions développent pour contraindre les individus, mais repose sur des appareils spécifiques de gouvernement, des instruments et des dispositifs, dont les dispositifs de sécurité qui ont pour fonction d'assurer une plus libre circlulation tant des biens que des personnes. De l'autre, la gouvernementalité désigne tout un système de savoirs et de connaissances qui s'appliquent directement sur la population qu'il s'agit de développer et d'organiser, comme par exemple la statistique qui constitue au XVIII<sup>e</sup>, et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, un nouveau cadre formel pour comparer les États entre eux [Laborier, 2014].

Cette notion est pour Foucault l'illustration parfaite d'un pouvoir incitatif dont l'action est d'orienter et de réguler les conduites collectives en mobilisant de nouvelles connaissances sur la société et son évolution. Un pouvoir qui trouve son modèle dans le pastorat chrétien qui s'est laïcisé au xviº siècle avec l'émergence, d'abord en Italie avec les ouvrages de Palazzo ou de Botero, d'une nouvelle réflexion sur la raison d'État et, plus généralement, sur les arts de gouverner comme relevant d'une habileté à conquérir et à conserver le pouvoir [Sennelart. 1995].

L'idée d'une conservation du pouvoir a été rendue possible par le développement d'un ensemble de technologies spécifiques, dont les sciences camérales, aussi appelé « police », qui prend forme en Prusse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et dont la fonction est d'augmenter la puissance de l'État par le contrôle de l'activité des hommes. Ces savoirs de police qui combinent une vision politique fondée sur la philosophie de l'Aufklärung et des principes d'administration des affaires quotidiennes de la cité, cherchent à articuler une dimension d'ordre public au souci du « bien-être » de la population qui, pour la première fois, est considérée par la politique comme un ensemble vivant, quantifiable, et à l'occasion source de richesse et de force de travail. Il devient donc primordial de connaître ses différentes variables pour pouvoir anticiper ses besoins.

C'est avec les ouvrages de Théodore Turquet de Mayerne et de Nicolas de La Mare, dont son fameux Traité de police (1705), que Foucault va se démarquer des réflexions théoriques concernant la question de l'étatisation de la société en décidant de s'attacher aux différentes technologies gouvernementales par lesquelles s'établissent et se maintiennent les états de domination. C'est aussi le cas du Système complet d'une police médicale de Johan Peter Franck (1745-1821) que Foucault considère comme le premier grand traité de santé publique dans lequel est indiqué « ce que doit faire une administration pour garantir le ravitaillement général, un logement décent, la santé publique, sans oublier les institutions médicales nécessaires à la bonne santé de la population, bref, pour protéger la vie des individus » [Foucault, 1988, no 364, p. 814-815]. Če livre n'est pas seulement un précis de normes médicales portant sur la vie des personnes ou sur la propreté des cités, mais un document où est abordée frontalement la question de la sécurité. On y trouve la première prise en compte de la relation entre vie des individus, population et espace — plus particulièrement espace urbain. Franck établit une revue des facteurs de risque et des règles préventives de médecine, démontrant combien la relation entre vie et espace urbain peut avoir des effets graves sur le devenir des populations.

Si gouverner, ajoute Foucault, consiste à structurer le champ d'action éventuel des autres, de ce point de vue, la gouvernementalité renvoie à la prise en compte des relations stratégiques qui partagent l'espace social et qui font que, « entre relation de pouvoir et stratégie de lutte, il y a appel réciproque, enchaînement indéfini et renversement perpétuel. À chaque instant le rapport de pouvoir peut devenir, et sur certains points devient, un affrontement entre des adversaires. À chaque instant aussi les relations d'adversité, dans une société, donnent lieu à la mise en œuvre de mécanismes de pouvoir » [Foucault, 1982, nº 306, p. 242-243].

Cette notion ouvre de nombreuses pistes à explorer. Dans les dernières pages de son cours de 1978, il évoque comme recherche possible qui s'appuierait sur cette approche matérielle des pratiques étatiques, la généalogie de l'idée révolutionnaire de l'Europe moderne. Une généalogie qui se désintéresserait de l'idéologie pour au contraire s'occuper des filiations réelles : « Le socialisme utopique a des racines très réelles non pas dans des textes, des livres ou des idées, mais dans des pratiques assignables: communautés, colonies, organisation religieuse comme les quakers en Amérique. » Une généalogie qui doit permettre de faire « l'histoire de l'État à partir de la pratique même des hommes, à partir de ce qu'ils font et de la manière dont ils pensent » [STP, p. 366].

D'ailleurs, la gouvernementalité s'est muée depuis en véritable domaine de recherche académique. Si les Governmentality Studies en sont la parfaite illustration, le point de vue foucaldien a permis aux sciences sociales de se tourner vers l'analyse de l'action publique, celle des relations internationales ou encore de la sociologie comparée du politique [Bayart, 2015]. Foucault trouve aussi une place dans des perspectives plus éloignées comme les ressources humaines, la théorie des organisations ou encore la gestion [Donzelot et Gordon, 2005 ; Hatchuel et Pezet, 2005].

### Le pastorat

« Modèle archaïque » de la gouvernementalité, « modèle ancien » de la gouvernementalisation de l'État, ou encore « point de formation, de cristallisation », de la gouvernementalité [STP, p. 113], le pouvoir pastoral s'exerce dans sa conception originaire sur un troupeau qui se déplace d'un point à un autre. Un gouvernement qui consiste à conduire la conduite des hommes.

Pour Foucault, il existe une distinction importante entre le mode de gouvernement utilisé dans la cité athénienne, que la philosophie grecque a rendu célèbre, et ce pouvoir pastoral qui a été pratiqué par l'Occident préchrétien et qui est un pouvoir essentiellement bienfaisant, tourné vers le salut du troupeau dans son ensemble ainsi que vers celui de chacune des brebis [Foucault, 1981, n° 291].

Le développement du christianisme ne fait pas disparaître cette forme pastorale du pouvoir, mais en transforme radicalement la nature en intensifiant le lien d'obéissance qui existe à l'origine entre les brebis et le pasteur et en en faisant un lien de soumission personnelle. Sur ce point,

Foucault ajoute que le pastorat chrétien a organisé « l'instance de l'obéissance pure. l'obéissance comme type de conduite unitaire, conduite hautement valorisée et qui a l'essentiel de sa raison d'être en elle-même ». C'est de deux façons, poursuit Foucault, que le pastorat esquisse la gouvernementalité, d'une part « par les procédures propres au pastorat, par cette manière, au fond, de ne pas faire jouer purement et simplement le principe du salut, le principe de la loi et le principe de la vérité, par toutes ces espèces de diagonales qui instaurent sous la loi, sous le salut, sous la vérité, d'autres types de rapports ». de l'autre « par la constitution si spécifique d'un sujet, d'un sujet dont les mérites sont identifiés de manière analytique, d'un sujet qui est assujetti dans des réseaux continus d'obéissance, d'un sujet qui est objectivé par l'extraction de vérité qu'on lui impose. [...] [STP, p. 187-188]. Avec le pastorat, Foucault fait intervenir l'histoire de l'organisation de l'Église, et donc l'héritage religieux du politique, au moins pour saisir l'une des matrices de la subjectivité occidentale au travers de l'idée de conversion, de pénitence et de vérité [Bert, 2015b; Chevallier 2011].

# Gouvernementalité et dispositifs de sécurité

Cette lecture éminemment matérielle des pratiques étatiques et des différents instruments de gouvernement pousse Foucault à creuser la question du rapport qui existe entre gouvernants et gouvernés à partir du développement des dispositifs de sécurité dans les États modernes. En effet, ces dispositifs vont devenir de véritables instruments de régulation, plus importants dans leurs conséquences sociales que les lois de l'appareil juridique ou les disciplines produites par les institutions. Le rapport d'un État à

sa population se fait essentiellement sous la forme d'un pacte de sécurité. Alors que, aux XVI° et XVII° siècles, l'État avait pour fonction essentielle de garantir le pacte territorial, la question frontalière est remplacée par un nouveau pacte dans lequel la population est désormais « garanti[e] contre tout ce qui peut être incertitude, accident, dommage, risque. Vous êtes malade? Vous aurez la Sécurité sociale! Vous n'avez pas de travail? Vous aurez une allocation chômage! Il y a un raz-de-marée? On créera un fonds de solidarité! Il y a des délinquants? On va vous assurer leur redressement, une bonne surveillance policière » [Foucault, 1977, n° 213, p. 385]. C'est sur ce sujet, sans doute, que les usages de Foucault sont les plus en lien avec notre actualité, celle de l'après-11 septembre 2001 qui a vu une inflation discursive sans précédent sur la notion de sécurité.

Une importante production sociologique a su utiliser cette notion de gouvernementalité, mettant notamment l'accent sur les crises de l'État-providence [Castel, 1995], l'évolution des formes d'assurances sociales [Ewald, 1986], la gestion des nouvelles formes d'exclusion ou de pauvreté [Procacci, 1993; Astier 2007]. Du côté anglo-saxon, les Security Studies s'occupent de réfléchir à la pertinence du binôme sécurité-discipline. au rapport entre les dispositifs de sécurité et la ville, ou encore aux phénomènes de militarisation de la sécurité [Taylan, 2014]. Ces techniques de pouvoir dirigées vers la régulation des processus vitaux d'une population ont été à l'origine de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le « social ». La médecine, l'hygiène, l'éducation ou encore le contrôle « biopolitique » de la fertilité et de la mortalité, de l'épargne, etc. sont autant de techniques qui visent moins à produire de l'obéissance qu'à normaliser les individus par des pratiques de socialisation. Pierre Lascoumes note que la « gouvernementalité » peut se révéler utile pour comprendre les conditions historiques de formation de nouveaux objets, dont l'environnement, qui est un des domaines d'extension du biopouvoir. Il fait l'hypothèse de l'émergence d'une nouvelle rationalité politique, « bio-écologique » qui, avec le développement des dispositifs de connaissance scientifique, des dispositifs de surveillance et de régulation des espèces vivantes, constitue une possible extension du biopouvoir à tous les systèmes vivants [Lascoumes, 1994].

### Crozier/Foucault

Le voisinage entre Crozier et Foucault est plus complexe et riche qu'il n'y paraît à première vue. Les deux analyses posent en effet le pouvoir comme une relation déséquilibrée qui implique continuellement, de la part des individus, échanges et négociations. Cependant, alors qu'il s'agit pour Foucault de montrer la mobilité, la nature infinitésimale, imprévisible, et finalement l'intérêt d'une analyse ascendante des rapports de pouvoir. Crozier décide dans son approche « stratégique » de porter principalement le regard sur la nature des rapports entre supérieurs et subordonnés, analysant le pouvoir dans des formes d'activités structurées, comme rapport de forces, « dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où l'un n'est jamais totalement démuni face à l'autre » [Crozier et Friedberg, 1977, p. 69].

Dans une note de L'Acteur et le système, Crozier et Friedberg font référence à Surveiller et punir et à La Volonté de savoir pour y décelunt ournant dans la réflexion de Foucault : « La reconnaissance

explicite du phénomène du pouvoir comme une relation, comme une médiation inéluctable et autonome entre les projets collectifs des hommes et leur réalisation. » Cette reconnaissance, pour ne pas rester un simple effet rhétorique, oblige cependant à « sortir de la logique stricte du discours pour centrer l'analyse sur les processus concrets à travers lesquels ce discours peut s'incarner dans les faits » [Crozier et Friedberg, 1977, p. 261.

Relation réciproque, déséquilibrée et asymétrique, la relation de pouvoir offre la possibilité d'orienter et de diriger la conduite de l'autre. D'ailleurs, pour décrire l'exercice du pouvoir. Foucault use régulièrement de la notion de « jeu » et de « stratégie ». Le pouvoir relèverait d'un jeu puisqu'il existe toujours chez lui la possibilité d'une désorganisation possible dans la structure — un « ca joue » entre les rouages de la machine institutionnelle. Une position que partage Crozier pour qui, aussi contraignante qu'elle soit, une organisation ne peut iamais contraindre et réduire totalement la marge de manœuvre (ou de liberté) des acteurs

### Une notion aux conséquences théoriques importantes

Synonyme d'un engagement libre des individus, la gouvernementalité permet à Foucault de reconnaître la liberté du gouverné en insistant sur le fait qu'il s'agit moins, pour le pouvoir, d'agir par contrainte directe que par une structuration spécifique du champ d'action des individus.

Cette forme éminemment positive des relations de pouvoir implique en l'occurrence que les individus aient toujours la possibilité, en rapport avec les déterminations normatives quotidiennes, d'une véritable autodétermination ou plutôt, comme

l'appelle Foucault en 1978, d'une « contre-conduite » spécifique qui est loin d'une sorte d'anarchisme originaire. La contre-conduite est moins de l'ordre d'une insoumission au pouvoir en tant que tel, que de l'affirmation d'une modalité différente d'être gouverné.

C'est dans cette optique aussi qu'il essaiera d'analyser le libéralisme économique à la fois dans sa formulation originelle au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans ses versions plus contemporaines comme en Allemagne et aux États-Unis. Foucault cherche surtout à montrer ce qui distingue l'art libéral de gouverner, qui est ce moment où l'activité économique et surtout les mécanismes de marché sont des principes fortement régulateurs des conduites humaines, de l'art de gouverner propre à l'Ancien Régime — la raison d'État. Le libéralisme est consommateur des libertés individuelles qu'il a dû produire et organiser. Une contradiction interne au système qui pousse le libéralisme à s'engager « dans un mécanisme où il aura à chaque instant à arbitrer la liberté et la sécurité des individus autour de cette notion de danger. Au fond, si d'un côté, le libéralisme c'est un art de gouverner qui manipule fondamentalement les intérêts, il ne peut pas — et c'est là le revers de la médaille —, il ne peut pas manipuler les intérêts sans être en même temps gestionnaire des dangers et des mécanismes de sécurité/liberté, du jeu sécurité/liberté qui doit assurer que les individus ou la collectivité seront le moins possible exposés aux dangers » [NB, p. 67; voir aussi Jeanpierre, 2006].

# IV / Pratiques de soi et rapport à l'autre

La Volonté de savoir [1976] est le premier opus d'une histoire de la sexualité qui, à l'origine, devait comprendre six autres volumes portant, comme l'indiquait la quatrième de couverture de l'ouvrage, sur « la chair et le corps », « la croisade des enfants », « la femme », « la mère et l'hystérique », « les adultes pervers » et enfin « la population et la race ». Ce projet ancien, qui remonte à la rédaction de l'Histoire de la folie, a connu plusieurs étapes : le cours de 1974 sur Les Anormaux, un autre donné en 1975 à São Paulo, puis une première rédaction à la fin de l'année 1975. Sur les volumes prévus, seuls La Chair et le corps — d'abord intitulé Les Aveux de la chair — et La Croisade des enfants furent mis en chantier [Senellart, 2015]. Huit ans plus tard, les tomes II et III, respectivement intitulés L'Usage des plaisirs [UP, 1984] et Le Souci de soi [SS, 1984], seront terminés.

La publication, à la fin de l'année 1976, du premier tome de cette histoire de la sexualité se présente comme une introduction méthodologique dans laquelle Foucault précise la nature de ses différentes recherches qui s'inscrivent dans un questionnement plus vaste sur la production des discours chargés d'une valeur de vérité et sur les liens de ces discours avec les différents mécanismes et institutions du pouvoir. Il en profite également pour mettre en place un modèle alternatif d'analyse du pouvoir et essayer, dans le cas de la sexualité, qu'il distingue du sexe car elle le produit au XIX° siècle comme problème politique et social, de comprendre son rôle actif dans la production des plaisirs. C'est par ce siècle que Foucault décide de débuter son entreprise, un siècle où « savoir » et « pouvoir » s'entremêlent autour de quatre noyaux critiques qui, tous, ont un rapport direct avec

la sexualité : l'« hystérisation du corps de la femme », la « pédagogisation du sexe de l'enfant », la « socialisation des conduites procréatrices » et la « psychiatrisation du plaisir pervers ».

### Penser la sexualité autrement

Texte court et incisif, La Volonté de savoir poursuit le projet foucaldien d'écrire une histoire des corps et de la manière dont on a investi ce qu'il y a de plus vivant en eux. Projet qu'il a engagé dans Les Anormaux, en s'occupant du corps, de désir et de plaisir, puis dans Surveiller et punir en évoquant le corps ouvrier comme totalement investi par le pouvoir qui exerce sur eux une emprise directe en s'attaquant à la constitution des identités par l'imposition d'emplacements, de temps ou encore de gestes. Avec la sexualité, qui n'est jamais réduite par Foucault à une réalité objective et naturelle, il s'agit de cerner les effets particuliers de tout un ensemble de stratégies discursives et politiques. En ce sens, cette histoire de la sexualité n'est pas une histoire des comportements ou de la façon dont les hommes, depuis la fin du Moyen Âge, ont été interdits de sexualité. Foucault cherche à remettre en cause l'affirmation d'un processus de civilisation qui se serait exprimé, pour ce qui concerne la sexualité, dans les termes d'une répression de plus en plus forte. Les conséquences d'une telle lecture sont nombreuses comme, par exemple, pour ce qui concerne le problème de la misère sexuelle dans les sociétés contemporaines, qui a été mis au-devant de la scène médiatique et politique au moment des événements de mai 1968. Le livre en donne une nouvelle interprétation puisque cette misère ne serait pas due aux interdictions introduites en parallèle de l'exploitation économique capitaliste, celle-ci participe d'un processus plus ancien de contrôle de la sexualité qui agit sous la forme d'une incitation croissante à parler du sexe. C'est d'ailleurs en dressant un premier bilan des luttes qui se sont déroulées depuis la fin des années 1960 dans le domaine de la libération du sexe que Foucault montre l'inefficacité criante, et surtout la position ironique des discours libertaires qui ne viennent absolument pas barrer la route des mécanismes de pouvoir répressif, mais au contraire participer au même réseau historique que les discours moraux qu'ils essaient de dénoncer [Bert, 2013].

### Un projet historique : le dispositif de sexualité

Si l'on veut donner un sens à la publication de La Volonté de savoir dans la collection « La Bibliothèque des histoires » de Gallimard, il faut comprendre qu'il ne fait aucun doute pour Foucault que la sexualité possède une histoire et que sa forme actuelle est le résultat de facteurs et de mouvements historiques particuliers. Dans une construction anthropologique assez inhabituelle. Foucault distingue deux types de savoirs sur la sexualité : l'ars erotica et la scientia sexualis. Une autre manière de revenir sur les concepts de désir et de plaisir. D'un côté — en Chine, au Japon, en Inde —, les arts érotiques sont des techniques qui ont pour fonction l'intensification des plaisirs et où l'apprentissage du sexe se fait au terme d'une initiation et d'un long enseignement venant d'un maître. L'expérience de la sexualité en Occident au contraire est entièrement prise dans des discours normatifs et législatifs, une scientia sexualis, comme l'appelle Foucault, qui ne pose pas la question de l'intensification des plaisirs mais celle de la vérité du désir : qu'est-ce qui constitue la vérité du sexe? L'apprentissage de la sexualité est dans nos sociétés constamment renvoyé au partage entre le permis et le défendu, le normal et le pervers. Toujours individuel — c'est-à-dire non médiatisé par un maître —, cet apprentissage fait fonctionner les rapports de pouvoir dans les éléments de la conduite d'un individu, y compris les plus intimes. La scientia sexualis permet surtout d'articuler la sexualité à la question de la vérité non pas parce que le sexe permettrait un accès plus authentique à la vérité, mais parce que la vérité — la vérité sur le sexe — ouvre un accès à la sexualité. Deux processus qui se renvoient toujours de l'un à l'autre : « Nous lui demandons de dire la vérité ; et nous lui demandons de nous dire la vérité, ou plutôt, nous lui demandons de dire la vérité profondément enfouie de cette vérité de nous-mêmes que nous croyons posséder en conscience immédiate » [VS, t. II, p. 667].

C'est également à partir de cette distinction anthropologique que le titre du livre prend tout son sens. En parlant de « volonté de savoir » (titre de son premier cours au collège de France), Foucault n'entend pas seulement utiliser un simple synonyme de « connaissance », terme qui correspond à ce que l'on trouve dans des ouvrages de droit, d'histoire, de philosophie, ou encore dans des textes scientifiques ou religieux, mais il veut élargir le domaine classique d'analyse de la sexualité vers d'autres lieux, d'autres discours, tels les règlements, les traités de théologie morale, les ouvrages de médecine et de psychiatrie, les manuels d'éducation et les dispositifs architecturaux comme ceux des collèges au XIX° siècle qui sont une parfaite illustration de la focalisation sans précédent du pouvoir sur le sexe dans les sociétés occidentales. Cette histoire de la sexualité est d'abord une histoire des discours tenus sur le sexe. Discours qui émanent de trois foyers qui ont développé à propos de la sexualité des énoncés et des tactiques de pouvoir spécifiques.

L'Église rend possible à partir du XIII<sup>e</sup> siècle un premier rapprochement entre sexualité et vérité à partir du rituel de la confession et de l'aveu. La confession catholique, qui a toujours été un moyen de régler la vie sexuelle des croyants, s'est intensifiée avec la Contre-Réforme, au point de devenir obligatoire. Désormais, ce sont tous les détails concernant le sexe qui importent et qui sont traqués dans les manuels de confesseurs. En décidant de mettre l'accent sur l'histoire du dévoilement et de la verbalisation toujours plus importante des individus à propos de leur sexualité par le rituel de la confession, Foucault ravive le processus caché de civilisation qui repose non pas sur la régulation progressive du corps humain, mais sur la participation active des êtres disciplinés à leur propre discipline (voir ci-dessus, encadré « Aveu et confession »).

Le second foyer important de production des discours sur la sexualité est l'école. Sous l'aspect particulier de l'internat, et tout au long du XIX° siècle, cette institution produit un savoir particulier sur l'éducation sexuelle : « Autour du collégien et de son sexe prolifère toute une littérature de préceptes, d'avis, d'observations, de conseils médicaux, de cas cliniques, de schémas de réforme, de plans pour des institutions idéales » [VS, t. II, p. 635-636]. Cette prise en compte de l'école est déjà présente dans Surveiller et punir lorsqu'il évoque par exemple l'homologie de la prison avec toutes les autres institutions. Une idée qui continue encore de poser problème par son aspect trop général [Dubet, 2014].

Le dernier foyer repéré par Foucault est l'État qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, développe un nouveau type de contrôle des populations qui passe par la mise en place de processus généraux

### Le dispositif

La plupart des critiques de La Volonté de savoir se sont concentrées sur l'important corpus de textes et de régimes de discours utilisés par Foucault qui vont du récit autobiographique, comme celui de cet anonyme anglais dans My Secret Life, aux traités de sciences médicales et pédagogiques, A. Giddens, par exemple, critique l'insistance de Foucault à analyser uniquement les discours et sous-estimer l'importance de certains facteurs pratiques de la sexualité comme la formalisation des liens du mariage, le fait que les époux sont considérés depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle comme partenaires dans une entreprise émotionnelle commune, le nouveau rôle du foyer et finalement le rétrécissement de la famille [Giddens, 2004].

C'est oublier que l'approche de Foucault cherche volontairement à interroger ces nombreux discours au niveau de leur productivité tactique (« quels effets réciproques de pouvoir et de savoir ils assurent ») et de leur intégration stratégique (« quelle conjoncture et quel rapport de forces rendent leur utilisation nécessaire en tel ou tel épisode des affrontements divers qui se produisent ? ») [VS, t. II, p. 691].

C'est en fonction de leur place que ces discours sont intégrés ou non au sein du « dispositif de sexualité » qui, précise Foucault, repose sur un « ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit » [Foucault, 1977. n° 2061.

Parler de la sexualité en termes de dispositif ne lui sert pas seulement à décrire historiquement les nombreux effets du pouvoir sur les corps, mais à relier les tactiques de pouvoirs/savoirs entre elles. Il n'y a pas eu de politique sexuelle unitaire mais, au contraire, une série d'annexions, d'innovations, de transpositions des techniques de pouvoir. C'est ainsi, par exemple, qu'il peut inscrire la psychanalyse dans le dispositif de sexualité en tirant une ligne qui irait de la pastorale du XVII<sup>e</sup> siècle à ce qui en fut la projection dans la littérature scandaleuse du xvIIIe siècle et qui, par-delà Sade, reioindrait l'inionction de « tout dire » des pratiques de direction spirituelle que Freud relança à la fin du xixe siècle [VS, t. II, p. 629]. C'est l'incitation à parler qui rapproche confession et psychanalyse et qui renforce le dispositif de sexualité en épinglant le sexe sur la question de la famille.

capables d'imposer et de transformer durablement des normes de vie : de l'alimentation quotidienne à l'aménagement des villes, en passant par le contrôle de la natalité. L'invention de la sexualité — puisque le terme apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle — est contemporaine de la formation et de la consolidation des institutions sociales modernes qui ont comme objectif, non plus de

gérer la mort, mais la vie des populations : « Les mécanismes du pouvoir s'adressent au corps, à la vie, à ce qui fait proliférer, à ce qui renforce l'espèce, sa vigueur, sa capacité de dominer, ou son aptitude à être utilisée » [VS, t. II, p. 726].

### Comprendre le fonctionnement du pouvoir

Après avoir fait l'histoire de l'explosion discursive qui entoure la sexualité au XIX<sup>e</sup> siècle, après avoir indiqué une nouvelle manière de parler des mécanismes de la sexualité, citant et commentant au passage les travaux des historiens P. Ariès, J.-L. Flandrin ou encore P. Legendre, Foucault engage dans la dernière partie de son livre une histoire du pouvoir qui s'occupe de remettre en cause la modalité juridique et négative du pouvoir qui, depuis Hobbes et Rousseau, pèse sur le déchiffrement et l'analyse du pouvoir et de son fonctionnement. Cependant, la thèse la plus originale de l'analytique foucaldienne du pouvoir est de démontrer que, dans nos sociétés, celui-ci n'opère pas par la répression des pulsions sexuelles mais par la production de multiples sexualités qui, par leur classification, leur distribution et leur hiérarchisation morale, sont soit approuvées comme conduites normales, soit au contraire marginalisées, disciplinées et normalisées. Ce qui rend ce livre si passionnant, encore aujourd'hui, ce n'est pas tant que la sexualité soit vue sous l'angle de la construction sociale mais que Foucault décide de s'installer au niveau des mécanismes locaux de contrainte. Chacun d'eux détient sa propre histoire, qu'il s'agisse de la surveillance médicale, des règlements pédagogiques ou encore des règles de confession... Pour lui, partir de ces micromécanismes permet d'accéder aux règles de diffusion des nouvelles formes de contrainte dans l'ensemble du corps social et, ainsi, de critiquer la fausse affirmation selon laquelle la bourgeoisie répressive aurait, au XIX° siècle, largement imposé aux classes sociales les plus pauvres un modèle moral de la sexualité en la réduisant à l'idée d'une simple reproduction. C'est en fait contre elle que la bourgeoisie s'est donné ces règles répressives comme moven de différenciation et de valorisation vis-à-vis des autres classes sociales : « Plutôt que d'une répression sur le sexe des classes à exploiter, il fut d'abord question du corps, de la vigueur, de la longévité, de la progéniture, et de la descendance des classes qui dominaient » [VS, t. II, p. 707].

### Une question tactique : situer la répression

En ironisant sur le discours de la libération sexuelle qui est alors largement diffusé par le freudo-marxisme, La Volonté de savoir s'inscrit dans la mouvance d'autres ouvrages critiques comme l'Anti-ædipe de Deleuze et Guattari en 1972 ou L'Économie libidinale de Lyotard en 1974. À la différence de ces deux ouvrages, pourtant, Foucault engage une première grande critique de l'esprit libertaire qui animait les journées de « mai 68 » en visant directement les analyses de Reich, de Marcuse ou de l'historien néerlandais Van Ussel qui, avec son ouvrage sur l'histoire de la répression sexuelle (1972), soutient que le développement de la société capitaliste avait transformé notre rapport au corps en en faisant un instrument de performance nécessaire aux exigences de la production. Répression sexuelle et aliénation au travail sont les conséquences d'un même ordre social dans lequel la famille, qui est le principal véhicule de l'autorité par l'idéologie qu'elle inculque aux enfants, empêche l'épanouissement naturel de la sexualité en provoquant refoulement, angoisse et névrose. Foucault relance ce débat en essayant de sortir du couple « répression-libération » tel qu'il est posé par les freudo-marxistes et en se demandant quel sens donner à ce récit de la libération qui voit dans la période victorienne l'acmé de la répression sexuelle et qui cherche à expliquer le processus de répression de la sexualité par un lien évident entre la montée du capitalisme et le pouvoir de la bourgeoisie. L'essentiel est de comprendre qu'il y a eu « fabrique » de la sexualité mais surtout pourquoi il existe autant de discours parfois bavards autour de la sexualité que l'on continue encore aujourd'hui de présenter comme un secret.

Pour Foucault, il est faux de croire en la répression comme en une certaine histoire de celle-ci. Il est impossible d'envisager soudainement, à la fin du XIX° siècle, l'avènement d'une morale rigoriste. Il est tout aussi faux, poursuit-il, de croire que la mise au travail du prolétariat a conduit à la mise entre parenthèses du corps et des plaisirs et que la sexualité a depuis lors été confinée à la chambre parentale et n'a plus eu pour seule fonction que la reproduction de l'espèce et de la force de travail. À l'époque victorienne, époque prétendue de puritanisme exacerbé, une certaine franchise est toujours de mise. L'hypothèse répressive ne rend pas compte de cette intense production discursive qui

s'exprime moins en termes de prohibition et d'interdiction que d'adoption, par le pouvoir, du registre de l'intérêt public qui appelle des procédures de gestion de la sexualité qui sont spécifiques.

La sexualité n'a pas été réprimée mais a fait l'objet de mécanismes plus subtils de séduction, d'investissements et de réinvestissements successifs de la part du pouvoir, comme par exemple dans le cas de la cellule familiale. C'est parce qu'ils ont pensé la sexualité en termes juridiques que les principaux théoriciens de la libération n'ont pas pu se libérer du monde de la répression. Ils l'ont même prolongé en créant cet élément imaginaire qu'est le « sexe ». C'est d'ailleurs « cette désirabilité du sexe qui fixe chacun de nous à l'injonction de le connaître, d'en mettre au jour la loi et le pouvoir; c'est cette désirabilité qui nous fait croire que nous affirmons contre tout pouvoir les droits de notre sexe, alors qu'elle nous attache en fait au dispositif de sexualité » [VS, t. II, p. 734].

Contre ce dispositif de sexualité qui semble pouvoir absorber ses opposants, y compris les plus virulents, quelle libération est encore envisageable? Si libération il y a, celle-ci ne passe pas par plus de jouissance. Il ne faut pas croire, rappelle Foucault, que, en disant oui au sexe, on dirait non au pouvoir. Il est au contraire nécessaire de mobiliser d'autres points d'appui que le « sexe-désir » pour une telle contre-attaque, par exemple les « plaisirs » que Foucault va découvrir dans l'éthique grecque de la sexualité, qui n'est pas une prescription résultant d'un code de conduite ou d'un règlement qui voudrait absolument organiser le comportement des individus, mais d'un savoir-faire qui permet aux individus d'instaurer un certain type de rapport à soi, un « souci de soi » qui s'ancre dans la relation de groupe, dans le lien d'amitié et de fraternité, ou encore dans la relation sexuelle.

# La problématisation morale des plaisirs

Huit ans après *La Volonté de savoir* — huit années durant lesquelles, comme l'a noté Paul Veyne, Foucault a appris à la base l'Antiquité classique — sont simultanément publiés *L'Usage des plaisirs* et *Le Souci de soi* [1984], tomes II et III de son histoire de la sexualité. Le projet initial a évolué vers une analyse des

# Médicalisation de la famille et sexualité

Foucault aborde la question familiale dès l'Histoire de la folie en précisant comment Pinel a reconduit dans son nouvel asile l'organisation familiale et finalement placé le fou dans la position de l'enfant qui vit quotidiennement dans un état de peur entretenu par les règlements et la soudaineté des sanctions.

Dans ses cours du 5 et du 12 mars 1974, il se centre sur le rapport conflictuel qui existe entre famille et État au XIX' siècle, en partant de la question de la médicalisation de la pratique enfantine de la masturbation. Son analyse fait apparaître comment la pratique masturbatoire, mais surtout sa mise en question par l'ensemble de la société, est d'abord un effet de la constitution de la famille au sens moderne et restreint du terme : à savoir une famille qui est entièrement saturée des rapports directs entre les parents et les enfants.

Dans La Volonté de savoir, il s'arrête à nouveau sur la manière dont l'État contrôle la sexualité au sein de la nouvelle cellule familiale restreinte, en privilégiant à la fois l'axe mari-femme et l'axe parents-enfants. Ce repli de plus en plus prononcé du couple sur l'enfant est légitimé de manière à la fois scientifique et juridique. Une légitimation, poursuit Foucault, qui a été suivie par une phase plus active de transformation des pratiques familiales ainsi que par un maillage nouveau de

la société, maillage dense et diversifié qui a pour rôle premier de couvrir la majorité des aspects de la vie familiale et des relations qui peuvent s'y nouer.

Le sociologue Jacques Donzelot, dans La Police des familles, a pu noter que ce nouveau contrôle des familles trouve son origine dans les conseils en faveur de l'épargne, mais aussi dans le cas des familles jugées moralement insuffisantes, par la création au xix<sup>e</sup> siècle de structures tutélaires qui ont la charge de l'enfance en danger [Donzelot, 1977]. Dans cette approche critique de la famille, il faut également faire une place toute particulière à l'ouvrage de Claude Liscia, Familles hors la loi, dans leguel elle interroge le quotidien des familles ouvrières. Dans sa longue introduction, l'auteur revient sur la notion de « famille » et sur l'investissement affectif qui existe autour de l'enfant. Son point de vue concernant cette question, qui est largement étayé par les thèses de l'historien Philippe Ariès et de Michel Foucault, lui permet d'affirmer : « L'avènement de la discipline scolaire et plus généralement la disciplinarisation de l'ensemble de la société à la charnière des xviiie et xix° siècles, c'est-à-dire toutes ces méthodes qui ont assujetti le corps humain à un "rapport de docilitéutilité", qui l'ont rendu "d'autant plus obéissant qu'il est plus utile et inversement", ont produit la famille actuelle, caractérisée par une structure psychique et mentale très particulière, sans doute unique » [Liscia, 1978, p. 8].

manières dont l'homme occidental s'est constitué comme sujet durant l'Antiquité où l'activité et les plaisirs sexuels ont été problématisés à travers une économie, une esthétique des conduites et une érotique des garcons. Trois réflexions qui ont dessiné un certain type d'expérience de la sexualité dans laquelle dominent des discours portant sur la retenue, l'abstinence et le lien non sexuel, ceci hors de toute référence à un interdit. Après s'être demandé comment, au XIX° siècle, l'on gouverne la sexualité des autres. Foucault s'interroge ici sur la facon dont on gouverne soi-même sa sexualité et dont on se reconnaît soimême comme suiet d'une sexualité. Un projet qui est aussi philosophique, puisque Foucault développe sa réflexion sur la morale grecque en revenant sur les textes classiques de Platon, Aristote ou encore des cyniques, comme Diogène Laerce. C'est en 1979 qu'il lira les Pères de l'Église pour y retrouver les premières formulations d'un sujet de désir qu'il présentera l'année suivante dans son cours du Collège de France (Du gouvernement des vivants). Tertullien, Cassien et Augustin lui font prendre conscience d'un nouvel objet de problématisation : le rapport à soi et l'éthique sexuelle.

## Le choix de l'Antiquité?

Pourquoi Foucault fait-il le choix de revenir à la morale grecque et romaine? Comme l'indique Deleuze, la première raison de ce déplacement est liée à un sentiment de malentendu qui a suivi la réception de La Volonté de savoir. Pour beaucoup de lecteurs, ce livre a montré un enfermement de la pensée de Foucault dans l'analyse des rapports de pouvoir, incapable de proposer une quelconque libération du dispositif de sexualité. C'est à partir de 1976 qu'il quitte, dans ses cours au Collège de France, la problématique jusqu'alors centrale du « pouvoirsavoir » pour se tourner vers la question du libéralisme et de l'Homo oeconomicus (1976-1977), puis vers les débuts du monachisme et du pastoralisme chrétien (1978-1980) [Chevallier, 2011], et enfin vers l'herméneutique du sujet qui va lui permettre de distinguer le sujet antique, qui se caractérise essentiellement comme sujet d'action droite, du sujet moderne qui est. lui, un suiet de connaissances vraies.

La seconde raison qui permet d'expliquer ce nouveau décentrement vers la pensée classique est en rapport avec la manière dont les Grecs et les Romains ont envisagé les plaisirs en échappant à la prohibition légale ainsi qu'à la condamnation pure et simple de certaines pratiques. Leur réflexion morale est en effet entièrement tournée vers la « maîtrise » des plaisirs, qui est, rappelle Foucault, une technique de vie, une attitude, une manière de se comporter, une pratique sociale qui donne lieu « à des relations interindividuelles, à des échanges et des communications, et parfois même des institutions, [...] enfin à un certain mode de connaissance et à l'élaboration d'un savoir » [SS, t. II, p. 1007]. L'attention est portée sur les techniques de concentration spirituelle, de remémoration, d'écriture de soi. Seule l'Antiquité a été capable de penser le sexe sans la loi et d'examiner certaines pratiques hors du cadre théorique de l'interdit.

La dernière raison qui explique ce détour historique vient d'une autre caractéristique essentielle du monde grec : l'indissociabilité du fait politique et du souci éthique. Toute action morale comporte un rapport au réel où elle s'effectue, mais aussi un rapport aux codes auxquels elle se réfère ainsi qu'un certain rapport à soi. Dès lors, précise Foucault, le rapport de maîtrise que l'on cherche à exercer sur soi-même ne peut se réaliser que dans le pouvoir que l'on exerce sur les autres. Alors que le tyran est incapable de maîtriser ses propres passions, toujours enclin à abuser de son pouvoir, se dessine l'image positive du chef « qui est capable d'exercer un strict pouvoir sur lui-même dans l'autorité qu'il exerce sur les autres ; sa maîtrise de soi modère sa maîtrise sur autrui » [UP, t. II, p. 808]. On retrouve ici ce qui était envisagé en 1976 : refuser le cadre de la loi comme grille de lecture de la sexualité et plutôt chercher à distinguer ce qui cristallise l'inquiétude des anciens [Gros, 2015, p. 1534].

### Les plaisirs et la morale sexuelle

Dès son introduction à *L'Usage des plaisirs*, Foucault précise ce qui le différencie des approches historiques ou philosophiques classiques. Il ne s'agit pas d'une histoire des systèmes de morale, ni une histoire des idées ou des mentalités qui serait appliquée aux pratiques sexuelles des individus, ni même l'étude des normes juridiques et religieuses de la sexualité, mais une histoire des modes d'être, c'est-à-dire des choix dans les conduites. Cette « histoire de la pensée », comme il la désigne encore, s'intéresse à des objets, à des règles d'action pratique et à des modes de rapport à soi. Elle doit lui permettre de s'interroger sur la forme singulière et sur la manière dont certaines règles d'action ont pu représenter, à une époque donnée, une

#### « Problématisation »

Dans L'Usage des plaisirs, Foucault propose une vue rétrospective de l'ensemble de ses recherches à partir de la notion de problématisation : « Problématisation de la folie et de la maladie à partir des pratiques sociales et médicales, définissant un certain profil de "normalisation"; problématisation de la vie, du langage et du travail dans des pratiques discursives obéissant à certaines règles "épistémiques"; problématisation du crime et du comportement criminel à partir de certaines pratiques punitives obéissant à un modèle "disciplinaire". Et maintenant, je voudrais montrer comment, dans l'Antiquité, l'activité et les plaisirs sexuels ont été problématisés à travers les pratiques de soi, faisant jouer les critères d'une "esthétique de l'existence" » [UP, t. II, p. 7471.

Suivant Foucault, l'on peut définir la problématisation comme l'historicisation de certains objets tabous de notre pensée en partant de la question: comment quelque chose qui était déjà là est devenu, à un certain moment, un problème, un souci, et comment cette « problématisation » a changé la « chose » même? Cette historicisation consiste en la restitution des modes de validation des discours et des pratiques qui se donnent pour vrais dans la société.

La problématisation est également concue comme un exercice de la pensée tout à fait particulier, en lien avec la manière dont Foucault définit le rôle de l'« intellectuel-spécifique ». Il ne s'agit pas de résoudre des problèmes, mais plutôt d'instaurer une distance, une « déprise » dans le but de retrouver des problèmes encore présents. Chaque nouvelle problématisation relève d'un engagement au sein de sa propre actualité. Une posture maintes fois défendue par Foucault comme en 1984 lorsqu'il affirme : « Je ne pense pas que l'intellectuel puisse, à partir de ses seules recherches livresques, académiques et érudites, poser les vraies questions concernant la société dans laquelle il vit » [Foucault, 1984, n° 281, p. 84].

réponse à des problèmes particuliers. La morale sexuelle grecque s'est, rappelle-t-il, plus particulièrement centrée autour de quatre élaborations théoriques et pratiques : le rapport sexuel, aphrodisia; l'activité sexuelle, chresis aphrodision; la maîtrise, enkrateia; la tempérance, sophrosune. Quatre éléments qui enserrent la question du corps, du régime médical, de la vie matrimoniale et de l'érotique. Autour de ces règles d'action, plusieurs questions se sont posées : les aphrodisia sont-ils bons ou mauvais pour ma santé ? Qu'est-ce qui est juste ou injuste à l'égard de ma femme ? Qu'est-ce qui est bon ou mauvais pour mon accès à la vérité ? Foucault trouve les réponses à ces différents problèmes dans des textes de statuts très différents : traités médicaux, préceptes pédagogiques, correspondances, interprétation des songes (l'onirocritique d'Artémidore). Des textes dont la

fonction est de proposer des règles de conduite pour construire une existence harmonieuse.

Le cas des « garçons »

La grande inquiétude morale de l'Antiquité grecque concerne le rapport aux garcons. Foucault confronte ses analyses avec celles de K. J. Dover [Dover, 1978] et de J. Boswell [Boswell, 1980] pour se demander comment, dans le cas de figure des garçons, se pense alors la réciprocité sexuelle. Les relations entre un « éromène » et un « éraste » comportent toujours un risque du fait de la dissymétrie que cet acte implique entre celui qui exerce l'activité et celui sur qui elle s'exerce. L'homme mature ne peut durablement confiner son partenaire dans une posture jugée à la fois passive et féminine ; celui-ci, un jour, devra tenir un rôle social et accéder à des responsabilités. Aussi, de subtiles formes d'austérité sont inventées pour éviter ce risque et pour faire du jeune garçon, qui sera appelé par la suite à exercer sa liberté de citoyen, un objet de plaisir sans attirer sur lui la honte et la réprobation. Foucault note : « Le comportement d'un jeune homme apparaît donc comme un domaine particulièrement sensible au partage entre ce qui est honteux et ce qui est convenable, entre ce qui fait honneur et ce qui déshonore. C'est bien de cela que se préoccupent ceux qui veulent réfléchir sur les jeunes gens, sur l'amour qu'on leur porte et la conduite qu'ils doivent tenir » [*UP*, t. II, p. 916]. Là encore, aucune codification des comportements ne réglemente la sexualité, ou ne sépare le permis du défendu. Au contraire, un seul principe : le respect des hiérarchies sociales. Le jeune garçon fait l'objet de la part de son entourage d'une sollicitude soupconneuse et, précise encore Foucault, « on l'observe, on le guette, on commente sa tenue et ses relations; autour de lui les mauvaises langues sont actives; les esprits malveillants sont prêts à le blâmer s'il se montre arrogant ou pimbêche » [UP, t. II, p. 916]. L'intérêt d'une telle problématisation de la morale sexuelle n'est pas pour Foucault dans le fait que les Grecs aient accepté l'amour des garçons, mais dans la réflexion qui s'est nouée autour d'une acceptation qui n'allait pas de soi à l'origine. On accepte qu'un jeune homme, précisément parce qu'il est jeune, devienne un objet de plaisir pour ne plus l'être après. Pour les Grecs, c'est d'abord l'opposition entre activité et passivité qui est essentielle et qui

#### Foucault et le féminisme

En amorcant une radicale transformation des théories concernant la sexualité. Foucault s'est rapidement imposé dans les études portant sur le genre et le féminisme.

Qu'il s'agisse de Judith Butler [2006], Jana Sawicki [1991], L. Mc Worther [1999], David Halperin [2000] ou Éric Fassin [2014], la référence aux travaux de Foucault permet aux universitaires qui s'intéressent au « genre » de remettre en question la plupart des stéréotypes identitaires en montrant comment ceux-ci sont socialement construits. L'autre apport important de Foucault aux études genre concerne son analyse de l'invention du terme et du concept d'homosexualité. Au même titre que la « femme », l'« homosexuel » ne se réfère pas à une espèce naturelle, c'est une construction discursive et stratégique. Son détour, au début des années 1980, par l'analyse du noyau éthique des conduites sexuelles antiques lui donne l'occasion de réfléchir à la culture gay et lesbienne. En 1984, il déclare que « le mouvement homosexuel a plus besoin d'un art de vivre que d'une science ou d'une connaissance scientifique (ou pseudo-scientifique) de ce qu'est la sexualité » [Foucault, 1984, n° 358, p. 735]. C'est l'une des rares fois, avec un entretien de 1981 pour le mensuel Le Gai Pied, intitulé « De l'amitié comme mode de vie », que Foucault évoque son rapport personnel à l'homosexualité.

marque le domaine des comportements sexuels et celui des attitudes.

# Une nouvelle érotique : Le Souci de soi

L'objet du troisième volume est de mesurer l'inflexion que subissent les choix moraux grecs dans un art de vivre qui est dominé durant l'époque romaine par une nouvelle « ascèse » — un nouvel exercice de soi sur soi — dans laquelle les individus se prennent comme objet de préoccupation. Au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, une nouvelle érotique se met en place, celle du « souci de soi », qui est une reprise de l'*epimeleia heautou* que l'on rencontre dans le « Premier Alcibiade » de Platon. Pour Foucault. ce souci de soi rassemble l'ensemble des expériences et des techniques qui élaborent le sujet et l'aident à se transformer luimême. Il est de l'ordre d'un travail sur soi qui peut s'effectuer à partir de diverses techniques mentales d'attention à soimême, de l'examen de conscience, de la mise à l'épreuve, mais aussi d'autres formes d'expression de soi : « S'occuper de soi

# Subjectivation et construction sociale des comportements

La problématique foucaldienne de la « subjectivation » dans laquelle il s'agit pour chacun de trouver, en soimême, la manière de se conduire et surtout de se gouverner, est fortement liée à la question politique. Dans ce processus, en effet, il est finalement toujours question d'un pouvoir assujettissant. Derrière cette analyse de la sexualité se cache pour Foucault la question plus profonde des individus : comment sont-ils produits, ou plutôt, comment les produit-on comme des obiets à partir de techniques disciplinaires et en les amenant, en même temps, à parler d'eux-mêmes, à s'expliquer non seulement à eux-mêmes mais aussi à d'autres? La subjectivation n'est donc pas l'objet d'une prescription qui résulte d'un code de conduite ou d'un règlement qui cherche absolument à organiser le comportement des individus. Elle ne signifie pas non plus l'acceptation stricte d'une morale mais bien plutôt une acceptation libre d'un mode de vie, d'une conduite ou encore d'une habitude.

Concept intermédiaire entre le subjectif et l'objectif, mais aussi entre l'individuel et l'institutionnel, la subjectivation permet de montrer comment le sujet de la pratique peut être déterminé tout en restant

néanmoins agissant. Foucault n'est donc pas passé, comme on le dit souvent, du « politique » à l'« éthique », justement parce que l'éthique dont il parle dans les deux derniers volumes de son *Histoire de la sexualité* concerne la question des relations entre les individus, ainsi que celle des relations des individus à eux-mêmes.

Sur ce point, et comme l'indique Paul Veyne, il faut essayer de poser ensemble, et comme deux processus identiques, l'habitus de Bourdieu, qui n'est à aucun moment réductible à un automatisme, à une répétition ou encore à une quelconque imitation, et la subjectivation. Les deux processus ont pour fonction de retrouver le suiet là où il n'y avait alors que sujétion [Veyne, 2001, p. 45]. L'obsession commune à Foucault et à Bourdieu, à la fin des années 1970, est de mesurer cette marge de manœuvre possible d'un sujet. Une marge de manœuvre, ou de liberté, qui est d'autant plus importante que l'individu est conscient de la nature réelle des rapports sociaux qui le déterminent parfois fortement. Un postulat qui, rétrospectivement, permet de mieux saisir pourquoi, l'un comme l'autre, ont tant insisté sur la description de l'omniprésence de la contrainte et finalement peu sur les processus par lesquels les sujets se sont réellement constitués dans leurs relations continues avec les pouvoirs.

n'est pas une sinécure. Il y a les soins du corps, les régimes de santé, les exercices physiques sans excès, la satisfaction aussi mesurée que possible des besoins. Il y a les méditations, les lectures, les notes qu'on prend sur les livres ou sur les conversations entendues, et qu'on relit par la suite, la remémoration des

vérités qu'on sait déjà mais qu'il faut s'approprier mieux encore » [SS, t. II, p. 1014].

Le résultat de la transformation de la problématisation grecque des plaisirs dans la pensée romaine — qui se distingue par un surcroît d'austérité — consiste aussi, dans le cas plus particulier de la vie matrimoniale, en une nouvelle préoccupation pour le mariage et pour le rapport conjugal. Plutarque propose en effet de confier à la seule épouse les rôles de l'amie et de l'aimée, qui étaient autrefois séparés. La fidélité est désormais imposée réciproquement à l'homme et à la femme. Pour l'épouse, tout rapport sexuel avec un autre homme est exclu. Il lui revient aussi l'obligation de ne pas ruiner la maison et de ne pas déshonorer son mari. L'homme a « l'obligation de subvenir aux besoins de la femme [...], l'interdiction d'avoir une maîtresse, ou un mignon, et de posséder une autre maison (dans laquelle il pourrait entretenir une concubine) » [SS, t. II, p. 10371.

C'est au même moment que l'on assiste à la disqualification de l'amour homosexuel. Avec Galien, une dernière grande inflexion touche l'acte sexuel qui désormais se trouve au principe d'effets thérapeutiques et de conséquences pathologiques parfois néfastes pour l'ensemble du corps : « Mais [précise Foucault] il faut bien comprendre : il ne s'agit aucunement de celle qui s'est produite plus tard dans les sociétés occidentales, lorsque le comportement sexuel a été reconnu porteur de déviations maladives. Alors, il sera organisé comme un domaine qui aura ses formes normales et ses formes morbides, sa pathologie spécifique, sa nosographie et son étiologie — éventuellement sa thérapeutique. La médecine gréco-romaine opère autrement ; elle inscrit l'acte sexuel dans un champ où il risque à chaque instant d'être affecté et troublé par des altérations de l'organisme; et où inversement il risque toujours d'induire des maladies diverses, proches et lointaines » [SS, t. II, p. 1096].

## V / Penser avec Foucault

La place qui est aujourd'hui celle de Foucault dans les sciences humaines et sociales françaises est plus importante que celle qu'ont bien voulu lui reconnaître de son vivant ceux qui ont seulement vu dans ses travaux une parfaite illustration de structuralisme [Piaget, 1968], d'histoire sans sujet, sans acteur ni auteur [Léonard, 1977], et qui ont cherché, tour à tour, à l'identifier soit comme un penseur anarchiste, gauchiste, nihiliste [Renaut et Ferry, 1985], soit comme un antimarxiste masqué qui, avec sa généalogie, n'a fait que multiplier les contradictions [Habermas, 1988]. Les sciences sociales ont oublié à quel point Foucault avait le goût de secouer les évidences et de déborder constamment les méthodes reconnues et officialisées en faisant entendre des voix que personne ne voulait plus écouter. Des voix étouffées qui lui ont permis, dans un geste bachelardien, de prendre au piège, c'est-à-dire rendre étrange notre perception habituelle de certains objets (folie, maladie, délinquance, sexualité), des discours qui les sous-tendent et des institutions qui les incarnent.

Il est impossible de vouloir dresser l'ensemble de la formidable reprise des usages foucaldiens, en France comme à l'étranger, des premiers usages qui ont consisté à copier son attitude critique à ceux qui cherchent aujourd'hui à prolonger et adopter les hypothèses de ses cours au Collège de France. Pour se convaincre de son activité, il suffit de rappeler son rôle dans la remise en cause de la figure de l'expert; dans la mise en question de la notion de sécurité autour du quotidien des pratiques policières et de l'insistance des politiques à faire du maintien de l'ordre un enjeu central du débat public; dans sa critique, aussi,

de la prison qui a permis d'inaugurer un nouveau type de savoir sur son quotidien et son fonctionnement; dans le développement d'une histoire de l'homosexualité comme communauté constitutivement précaire et contrainte de se réinventer en permanence; enfin, dans la mise au jour de l'infra-politique cachée qui constitue l'essentiel de la vie politique des dominés qui, néanmoins, développent des stratégies de torsion du pouvoir de l'intérieur, reconquérant ainsi une partie de leur propre subjectivité individuelle et collective.

La « philosophie » de Foucault est une pratique du déplacement, résolument antidoctrinale. Il ne s'agit pas d'une « œuvre » qui possède une unité essentielle que ses commentateurs auraient pour tâche de dévoiler. C'est même tout le contraire. Ses réflexions ne se veulent ni systématiques ni même absolument cohérentes. Elles s'élaborent toujours dans un mouvement de déprise par rapport aux évidences qu'il s'agit d'interroger pour en montrer les conditions historiques de possibilité. Sur ce point, le discours foucaldien assigne à la philosophie comme aux sciences humaines de saisir leurs conditions d'énonciation.

Si l'appropriation de Foucault par les sciences sociales s'est d'abord située au niveau d'un cadre interprétatif général qui a permis de restituer l'importance du politique sur d'autres sphères, comme l'économique et le social, ses travaux ne peuvent se réduire à cette seule propriété qui a eu tendance à reléguer ses apports empiriques et surtout sa dimension fortement opératoire [Baudrillard, 1977]. Une fois replacées dans leurs dynamiques et restituées leurs contextes de production, quatre pistes permettraient de dessiner le rapport actuel de Foucault aux sciences sociales.

# Critique de l'histoire et scepticisme radical

Les critiques de Foucault envers les méthodes de l'histoire classique sont récurrentes. C'est pourtant vers l'histoire — entendue comme histoire d'un certain nombre de systèmes de pensée, à la fois chronologiquement et spatialement déterminés — que Foucault décide de rattacher son projet. C'est vers des noms d'historiens qu'il se réfère quand on l'interroge sur la nature de son travail : Braudel, Furet, Richet, Le Roy Ladurie et, plus tard, Chaunu, Ariès ou Mandrou. À cela s'ajoutent aussi

d'autres références tirées de ses lectures anthropologiques du début des années 1950. Tout au long de ses recherches, il va chercher à brouiller les articulations traditionnelles de la discipline historique en récusant, par exemple, toute approche globalisante du réel ou en déconstruisant cette « espèce de grande et vaste continuité où viendraient s'enchevêtrer la liberté des individus et les déterminations historiques et sociales » [Foucault, 1968, nº 55, p. 662]. Une posture qu'il rattache à l'école des Annales mais qu'il élargit aussi à l'école historique de Cambridge ou à l'école soviétique [Foucault, 1967, n° 48, p. 585].

L'archéologie ne remonte pas le temps pour chercher l'origine de telle ou telle institution, de tel ou tel énoncé, mais, en partant d'un problème actuel, questionne les processus qui soustendent la constitution et la stabilisation de ces phénomènes dans le temps. Cette « histoire des singularités non nécessaires », comme Foucault l'appelle, doit permettre de distinguer, particulariser et mettre au jour différentes formes ou configurations de pouvoir et de savoir dans le but de montrer l'arbitraire qui les a formées. Avec l'archéologie, il s'agit d'observer des constructions : « La série d'enchaînements par lesquels l'impossible s'est produit » [Droit, 2004, p. 134].

L'histoire produite vise à nous faire comprendre ce que nous sommes devenus, d'où viennent les catégories qui sont les nôtres — comme celle de normalité —, mais aussi quel est le degré de contingence qui entoure notre identité culturelle. Une histoire résolument engagée vers la compréhension du présent.

# L'analyse du discours et des « pratiques » discursives

L'archéologie est donc un mode d'investigation historique particulier qui s'oppose à l'ancienne pratique du commentaire et aux interprétations psychologiques privilégiant les concepts de discontinuité, de rupture, de seuil, de limite, de série et de transformation. Il s'agit d'examiner ce qui rend possible l'« énoncé » en tant qu'« élément dernier indécomposable, susceptible d'être isolé en lui-même et capable d'entrer dans un jeu de relations avec d'autres éléments semblables à lui » [AS, t. II, p. 84]. Si Foucault marque ses réserves devant les méthodes traditionnelles d'analyse en histoire des idées — recherche de la « genèse », tentation de « totalisation »,

opposition « original-banal », lecture « continuiste » de l'histoire —, c'est pour mieux montrer que son approche ne cherche pas à établir de hiérarchie de valeurs entre les énoncés mais plutôt à comprendre leur régularité, leur irrégularité ou leur rareté. À la différence de la phrase ou de la proposition, l'énoncé a une existence matérielle, un support, un lieu et une date. Une phrase, précise-t-il encore, « ne constitue pas le même énoncé, si elle est articulée par quelqu'un au cours d'une conversation, ou imprimée dans un roman ; si elle a été écrite un jour, il y a des siècles, et si elle réapparaît maintenant dans une formulation orale » [AS, t. II, p. 106]. Foucault veut avant tout retranscrire les discours dans leurs positivités, c'est-à-dire dans leurs conditions spatiales et temporelles d'expression.

Quelles sont, dès lors, les conditions d'apparition, de développement et de disparition des discours ? Pourquoi le contenu des discours varie-t-il de façon importante selon les époques ? Pourquoi, à une même époque, certains concepts, phrases et notions entrent et restent dans la mémoire et l'ordinaire des individus alors que d'autres sont rejetés ou passés sous silence ? En regardant de plus près, l'archéologie a pour fonction de « montrer que parler, c'est faire quelque chose, [...] montrer qu'ajouter un énoncé à une série préexistante d'énoncés, c'est faire un geste compliqué et coûteux, qui implique des conditions (et pas seulement une situation, un contexte, des motifs) et qui comporte des règles (différentes des règles logiques et linguistiques de construction) » [AS, t. II, p. 221].

Comme les discours, les savoirs doivent aussi être approchés comme instance matérielle, datée et impliquée dans un *socius* complexe et qui, en retour, ont des effets sur le réel. Les développements de la psychiatrie, par exemple, sont indissociables de tout un jeu de rapports « entre l'hospitalisation, l'internement, les conditions et les procédures de l'exclusion sociale, les règles de la jurisprudence, les normes du travail industriel : bref, tout un ensemble qui caractérise la formation de ses énoncés » [AS, t. II, p. 190].

Ce caractère fortement pluraliste a pu conférer à l'archéologie foucaldienne une forte proximité avec le « principe de symétrie », aujourd'hui d'un usage fréquent en « sociologie pragmatique » (Latour, Calon, Lascoumes). Posé par David Bloor, ce principe affirme que la sociologie doit expliquer de la même manière le vrai et le faux, les réussites et les échecs, les théories

en vigueur et les théories laissées sous silence [Bloor, 1976]. Le principe de symétrie invite le chercheur à reconstruire tous les processus, scientifiques ou non, qui assurent le succès d'une théorie, et ce en suivant les arguments comme les contre-arguments. Il s'agit d'éviter, comme le préconise également Foucault, de poser une distinction de nature entre deux phénomènes avant leur examen et ce en rompant avec tout jugement sur la vérité ou la fausseté d'une connaissance, la rationalité ou l'irrationalité d'une procédure, le succès ou l'échec d'un programme. On peut noter une autre évolution particulière de cette pensée de Foucault dans les *Postcolonial Studies*. E. Said su utiliser en 1978 la notion de discours pour indiquer comment les peuples colonisés sont devenus des objets de connaissance scientifique du fait de leur seule altérité. D'autres notions foucaldiennes sont désormais mises à profit, comme celles de guerre des races [Stoler, 2013], d'hétérotopie, d'infamie ou encore de savoirs assujettis qui permettent de déconstruire les grands récits explicatifs de la colonisation en faisant resurgir les mémoires et les résistances oubliées [Boubeker, 2014].

# L'hypothèse du savoir/pouvoir

C'est la quasi-totalité des écrits de Foucault qui pose et repose une question pour lui obsédante : comment le pouvoir se transforme en un savoir qui, à son tour, s'installe comme vérité dans une société?

Dans le résumé de son cours au Collège de France intitulé Théories et institutions pénales [1971-1972], il indique que « les rapports de pouvoir ne jouent pas seulement à l'égard du savoir un rôle de facilitation ou d'obstacle; ils ne se contentent pas de le favoriser ou de le stimuler, de le fausser ou de le limiter [...]. Le problème n'est donc pas seulement de déterminer comment le pouvoir se subordonne le savoir et le fait servir à ses fins ou comment il se surimpose à lui et lui impose des contenus et des limitations idéologiques » [Foucault, 1972, nº 115, p. 389]. Cette perspective l'obligea à expliquer comment les structures qui définissent le pouvoir s'articulent à celles qui définissent le savoir pour un renforcement réciproque des deux axes. Suivant Deleuze, il est tout à fait possible d'accorder à cette question du

rapport entre savoir et pouvoir de nombreux développements concernant les domaines d'application possibles de ces deux axes : le pouvoir mobilise des « points » d'affect ou de force alors que le savoir recourt à des formes organisées ; le pouvoir consiste en un rapport de forces alors que le savoir est un rapport entre deux « formes », le visible et l'énonçable ; le pouvoir concerne des matières non formées, le savoir s'applique uniquement sur des matières finalisées ; le pouvoir est constitutif d'une microphysique, le savoir d'une macrophysique ; le pouvoir est l'objet d'une stratégie, le savoir d'une stratification ; le pouvoir est cartographie alors que le savoir est archive [Deleuze, 1986]. Malgré ces différences de formes et de fonctions, le savoir permet au pouvoir de se reproduire et de se conserver alors que le pouvoir permet au savoir de s'actualiser.

Le savoir, surtout, légitime l'exercice du pouvoir qui, de son côté, lui fournit de nouveaux objets d'investissement. En somme, et comme le suppose Foucault, « il faut plutôt admettre que le pouvoir produit du savoir (et pas simplement en le favorisant parce qu'il le sert ou en l'appliquant parce qu'il est utile) ; que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » [SP, t. II, p. 289].

La sociologie des connaissances a su reprendre une partie de ce programme pour disqualifier, en particulier, la problématique jusqu'alors centrale du sujet connaissant, comme la centralité de la notion de configuration [Fabiani, 2004, p. 105]. C'est aussi le champ de l'anthropologie des savoirs qui profite de la nouvelle articulation proposée par Foucault, en particulier lorsqu'il s'agit d'interroger la fonction classificatrice propre à chaque société [Adell, 2011]. Les apports de l'hypothèse foucal-dienne sont encore plus visibles dans le champ de l'analyse des discours et de la critique des fonctionnements idéologiques des pratiques langagières.

Profondément empirique, la pensée de Foucault permet de saisir non pas les systèmes d'interprétations stabilisées, mais au contraire les conditions d'émergence de ces systèmes; le processus qui a présidé à leur constitution. Il ne s'agit pas de répondre à la question des intentions premières, ou de l'origine, mais de montrer la convergence d'éléments divers à partir de

leurs effets et de l'orientation commune qu'ils dessinent dans le corps social.

### Une philosophie de terrain

Plus qu'une simple posture, l'« intellectuel spécifique » (voir infra, « Un philosophe engagé », p. 20) entérine, dans le domaine de l'action et de l'engagement, ce que la philosophie depuis Kant se donne pour tâche d'interroger, à savoir ce qui se passe actuellement. C'est dans un incessant mouvement de l'histoire à notre présent que Foucault interroge les conditions de possibilité de ce que nous sommes pour comprendre, dans le même geste, ce qui fait ce que nous sommes. Ce diagnostic s'effectue à un double niveau. En premier, il s'agit de considérer l'ensemble des discours effectivement prononcés à une époque donnée et qui ont fait et continuent, sous certaines formes, à faire événement pour nous. Ce discours, précise-t-il, « ne consiste pas à caractériser simplement ce que nous sommes, mais, en suivant les lignes de fragilité d'aujourd'hui, à parvenir à saisir par où ce qui est et comment ce qui est pourrait ne plus être ce qui est » [Foucault, 1983, n° 330, p. 448]. En second, ce diagnostic vise à montrer la possibilité d'une déprise. Certes, nous sommes déterminés historiquement mais chaque sujet possède une virtualité révolutionnaire et peut faire l'épreuve d'une nouvelle subjectivation qui est aussi une émancipation.

Suivant Robert Castel, il faut considérer cette manière d'interroger le présent, qui mêle retour historique et prise en compte de ce qui est en train d'advenir, comme l'une des manières privilégiées de faire de la sociologie qui, depuis ses origines, a affaire au présent et tente de comprendre les configurations problématiques. La sociologie ne peut en tout cas ni se penser ni se construire sur le fil du rasoir de l'actualité. C'est en analysant un problème à travers son évolution et ses multiples transformations qu'il est possible de dégager une réflexion valable en profondeur. Le sociologue a pour tâche, lui aussi, de réactiver la charge de passé contenue dans le présent, c'est-à-dire « faire quelque chose comme une généalogie du présent, ou une problématisation historique des questions actuelles » [Castel, 1997].

La critique foucaldienne du présent ne vise ni à légitimer ni à réaliser un idéal philosophique, mais à démasquer la complaisance des individus à l'endroit de leur situation sociale : pourquoi acceptons-nous si allégrement la situation présente, pourquoi obéissons-nous aussi facilement à des formes de pouvoir délirantes dont l'effet est de nous rendre toujours plus dociles? Cette entreprise ambitieuse consiste à « penser autrement qu'on ne pense et percevoir autrement qu'on ne voit » [UP. t. II. p. 744]. De là découle une dernière question : au-delà de Foucault, on peut se demander quelles sont les conditions de possibilité de l'élaboration d'une critique et finalement d'une contestation d'un système dont le but est de maintenir sur les individus les effets de la domination et des assuiettissements? De ce point de vue, les ouvrages de Foucault ont été jugés comme stérilisants, paralysants et anesthésiants. Livres dont il est impossible de sortir, comme Surveiller et punir et sa description angoissante d'une société disciplinaire, mais surtout livres qui ne nous disent pas comment nous « en sortir », contribuant par là au découragement général de toute une génération. À bien relire ces textes, la situation de leur réception a changé — sans doute parce que nous possédons désormais un corpus plus ample à disposition. Foucault a perdu ce côté désespérant, ces textes permettant d'inventer des manières nouvelles pour ne pas se laisser gouverner.

Quoi qu'il en soit, la « critique » foucaldienne est prise dans un étrange paradoxe : si sa démarche vise à mettre au jour l'inconscient social, elle rend simultanément difficile toute tentative pour pouvoir s'en libérer. C'est là qu'il faut chercher sa plus grande actualité.

Le projet foucaldien est justement de faire en sorte que ses lecteurs ne sachent plus quoi faire. C'est à ce moment précis que les actes, les gestes, les discours qui paraissent aller de soi deviennent problématiques, périlleux et difficiles. La critique n'est pas une prémisse à un nouveau raisonnement. En refusant de s'abandonner dans des modèles réducteurs, en rapprochant ce qui se sépare et en écartant ce qui était exagérément rapproché, Foucault n'offre aucun mode d'emploi stable, aucune véritable méthode applicable telle quelle. De fait, s'il a révolutionné certaines pratiques des sciences sociales, c'est d'abord pour avoir su maintenir un état de méfiance contre toute tentative de synthèse et contre tout effort de réconciliation au profit

de la dissémination et de l'hétérogène. Foucault fait des approximations, déconstruit, formule des hypothèses, construit des analogies, écrit des « fictions historiques », lance des concepts, les retire, les modifie, mais finalement oblige ses lecteurs, sociologues ou non, à remettre en question leurs évidences et à se situer en « rupture » par rapport à leur conception du même et de l'autre, de la loi et de la transgression, de la normalité et de l'anormalité...

Foucault offre quelque chose comme une épreuve. Épreuve permanente qui doit nous permettre d'éviter toute forme de routinisation d'une pratique d'enquête ou d'une pratique de recherche en s'inscrivant dans une perspective théorique — généalogique — et politique qui, en dépit de toutes ses ambiguités, oblige à évaluer en permanence ce que nous faisons.

# Repères bibliographiques

#### Textes de Michel Foucault

[2015], Œuvres, t. I et II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, sous la direction de Gros F., avec Bert J.-F., Defert D., Delaporte Fr., Sabot Ph., Rueff M., Chevallier P., Harcourt B. et Senellart M.

#### **Ouvrages**

- [1954], Maladie mentale et personnalité, PUF, « Épiméthée », Paris. Ouvrage réédité en 1962 sous le titre Maladie mentale et psychologie. MMP
- [1961], Folie et déraison, histoire de la folie à l'âge classique, Paris, Plon, « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », 1961. Réédition Gallimard, « Bibliothèque des histoires », Paris, 1972. HDF
- [1963], Naissance de la clinique, une archéologie du regard médical, PUF, Paris. NC
- [1963], Raymond Roussel, Gallimard, Paris.
- [1966], Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines,

- Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », Paris. MC [1969], L'Archéologie du savoir, Gallimard. Paris. AS
- [1971], L'Ordre du discours, leçon inaugurale du Collège de France, Gallimard, Paris, OD
- [1973], Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au xix° siècle, présenté par Michel Foucault, Gallimard, « Archives », Paris. PR
- [1975], Surveiller et punir. Naissance de la prison, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », Paris. SP
- [1976], Histoire de la sexualité. I : La volonté de savoir, Gallimard, Paris. VS
- [1978], Herculine Barbin dite Alexina B, présenté par Michel Foucault, Gallimard, « Vies parallèles », Paris.
- [1982] (en coll. avec FARGE A.), Le Désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII<sup>e</sup> siècle, Julliard/Gallimard, « Archives », Paris. DF
- [1984], Histoire de la sexualité. II : L'usage des plaisirs, Gallimard, Paris. UP

[1984], Histoire de la sexualité. III: Le souci de soi, Gallimard, Paris. SS

### Cours au Collège de France

- [1997], Il faut défendre la société, cours au Collège de France (1975-1976), Gallimard/Seuil, Paris. IFDS
- [2000], Les Anormaux, cours au Collège de France (1974-1975), Gallimard/Seuil, Paris. LA
- [2001], L'Herméneutique du sujet, cours au Collège de France (1981-1982), Gallimard/Seuil, Paris. HDS
- [2003], Le Pouvoir psychiatrique, cours au Collège de France (1973-1974), Gallimard/Seuil, Paris. PP
- [2004], Sécurité, territoire, population, cours au Collège de France (1977-1978), Gallimard/Seuil, Paris. STP
- [2004], Naissance de la biopolitique, cours au Collège de France (1978-1979), Gallimard/Seuil, Paris. NB
- [2008], Le Gouvernement de soi et des autres, cours au Collège de France (1982-1983), Gallimard/Seuil, Paris. GSA I
- [2009], Le Gouvernement de soi et des autres. II : Le courage de la vérité, cours au Collège de France (1983-1984), Gallimard/Seuil, Paris. GSA II
- [2011], La Volonté de savoir, cours au Collège de France (1970-1971), Gallimard/Seuil, Paris.
- [2013], La Société punitive, cours au Collège de France (1972-1973), Gallimard/Seuil, Paris. SP
- [2014], Subjectivité et vérité, cours au Collège de France (1980-1981), Gallimard/Seuil, Paris. SV

[2015], Théories et institutions pénales, cours au Collège de France (1971-1972), Gallimard/ Seuil, Paris. TiP

#### Articles

Les références données renvoient aux quatre tomes de *Dits et écrits* (*DE*), 1954-1988. Édition établie sous la direction de Daniel Defert et François Ewald avec la collaboration de Jaques Lagrange, tome I, 1954-1969 (*DE I*); tome II, 1970-1975 (*DE II*); tome III, 1976-1979 (*DE III*); tome IV, 1980-1988 (*DE IV*), Gallimard, Paris, 1994. Il existe une seconde édition en deux volumes, Gallimard, « Quarto », Paris, 2001. Les numéros des textes sont identiques.

- [1957], « La psychologie de 1850 à 1950 », *DE I*, n° 2, p. 120-137.
- [1957], «La recherche scientifique et la psychologie », *DE I*, nº 3, p. 137-159.
- [1961], « La folie n'existe que dans une société », *DE I*, n° 5, p. 167-169.
- [1967], « Nietzsche, Freud, Marx », *DE I*, n° 46, p. 564-580.
- [1967], « La philosophie structuraliste permet de diagnostiquer ce qu'est "aujourd'hui" », *DE I*, n° 47, p. 580-584.
- [1967], « Sur les façons d'écrire l'histoire », *DE I*, n° 48, p. 585-600.
- [1968], « Interview avec Michel Foucault », *DE I*, n° 54, p. 651-662.
- [1968], « Foucault répond à Sartre », *DE I*, n° 55, p. 662-669.
- [1968], « Réponse à une question », *DE I*, n° 58, p. 673-695.

- [1968], « Sur l'archéologie des sciences ». DE I. nº 59. p. 696-
- [1970], « Folie, littérature, société », DE II, nº 82, p. 104-128.
- [1971], « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », DE II, nº 84, p. 136-157.
- [1971], « Entretien avec Michel Foucault (sur L'Archéologie du savoir) », DE II, nº 85, p. 157-174.
- [1971], «Tract ronéotypé (Manifeste du GIP) ». DE II. nº 86. p. 174.
- [1971], « Sur les prisons », DE II, nº 87, p. 175-176.
- [1971], « Enquête sur les prisons : brisons les barreaux du silence », DE II, nº 88, p. 176-182.
- [1971], « Le discours de Toul », DE II, nº 99, p. 236-238.
- [1972], « Revenir à l'histoire », DE II, nº 103, p. 268-281.
- [1972], « Le grand enfermement », DE II, nº 105, p. 296-306.
- [1972], « Les intellectuels et le pouvoir », DE II, nº 106, p. 306-316.
- [1972], « Pourquoi le travail social? », DE II, nº 107, p. 316-340.
- [1972], « Les problèmes de la culture, un débat Foucault-Pretri », DE II, nº 109, p. 369-380
- [1972], « Théorie et institutions pénales », DE II, nº 115, p. 389-394.
- [1974], « Prisons et asiles dans les mécanismes du pouvoir », DE II, nº 136, p. 521-525.
- [1974], « La vérité et les formes juridiques », DE II, nº 139, p. 538-646.

- [1974], « Folie, une question de pouvoir », DE II, nº 141, p. 660-664.
- [1975], « Des supplices aux cellules », DE II, nº 151, p. 716-720.
- [1975], « Entretien sur le livre et sa méthode », DE II, nº 156, p. 740-754.
- [1975], « Asiles. Sexualités. Prisons », DE II, no 160, p. 771-783.
- [1975], « Michel Foucault, les réponses du philosophe », DE II, nº 163, p. 805-817.
- [1976], « Questions à Michel Foucault sur la géographie », DE III, nº 169, p. 28-40.
- [1976], « Crise de la médecine ou de l'antimédecine », DE III, n° 170, p. 40-58.
- [1976], « La fonction politique de l'intellectuel », DE III, n° 184, p. 109-114.
- [1977], « Entretien avec A. Fontana », DE III, nº 192, p. 140-160.
- [1977], «La naissance de la médecine moderne », DE III, nº 196, p. 207-228.
- [1977], « La vie des hommes infâmes », DE III, nº 198, p. 237-253.
- [1977], « L'asile illimité », DE III, nº 202, p. 271-275.
- [1977], « Le jeu de Michel Foucault », DE III, nº 206, p. 298-329.
- [1977], « Le pouvoir, une bête magnifique », DE III, nº 212, p. 368-383.
- [1977], « Michel Foucault, la sécurité et l'État », DE III, n° 213, p. 383-388.
- [1978], « L'évolution de la notion d'individu dangereux dans la psychiatrie légale du XIXe siècle », DE III, nº 220, p. 443-464.

- [1978], « Attention danger », *DE III*, n° 228, p. 507-508.
- [1978], « La scène de la philosophie », *DE III*, n° 234, p. 571-595.
- [1978], « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques », DE III, n° 238, p. 625-635.
- [1978], « La gouvernementalité », *DE III*, n° 239, p. 635-667.
- [1979], « La stratégie du pourtour », *DE III*, n° 270 p. 794-796.
- [1980], «Table ronde du 20 mai 1978 — "L'impossible prison" », DE IV, n° 278, p. 20-34.
- [1980], « Foucault étudie la raison d'État », *DE IV*, n° 280, p. 37-41.
- [1980], « Entretien avec Michel Foucault », DE IV, n° 281, p. 41-96.
- [1980], « Toujours les prisons », *DE IV*, n° 282, p. 96-100.
- [1980], « Le philosophe masqué », DE IV, n° 285, p. 104-111.
- [1981], « Omnes et singulatim : vers une critique de la raison politique », DE IV, n° 291, p. 134-162.
- [1981], « Les mailles du pouvoir », *DE IV*, n° 297, p. 182- 201.
- [1982], « Le sujet et le pouvoir », *DE IV*, n° 306, p. 222-243.
- [1983], «Structuralisme et poststructuralisme», *DE IV*, n° 330, p. 431-457.
- [1984], « À propos de la généalogie de l'éthique : un aperçu du travail en cours », *DE IV*, n° 344, p. 609-631.
- [1984], «L'éthique du souci de soi comme pratique de liberté », DE IV, n° 356, p. 717-718
- [1984], « Des espaces autres », DE IV, nº 360, p. 752-763.
- [1988], « Vérité, pouvoir et soi », *DE IV*, n° 362, p. 777-783.

- [1988], « La technologie politique des individus », *DE IV*, n° 364, p. 813-829.
- [1993], « About the beginning of the hermeneutics of the self », transcription de deux conférences à Darmouth, 17 et 24 novembre 1980, in *Political Theory*, vol. 21, n° 2, p. 198-227.

### Autre provenance

- [1954], « Introduction et notes », in Binswanger L., Le Rêve et l'existence, Desclée de Brouwer, Paris.
- [1978-2014], Vingt Ans et après, entretien avec Thierry Voeltzel, Verticales, Paris.
- [1984], « Le souci de la vérité : propos recueilli par François Ewald », *Le Magazine littéraire*, n° 207, mai, p. 18-24.
- [2011], *Le Beau Danger*, entretien avec Claude Bonnefoy, Éditions de l'EHESS, Paris.

### Ouvrages et articles

- ADELL N. [2011], Anthropologie des savoirs, Armand Colin, Paris.
- ALTHUSSER L. [1970], « Idéologie et appareils idéologiques d'État (Notes pour une recherche) », La Pensée, n° 151.
- AMIOT M. [1967], «Le relativisme culturaliste de Michel Foucault», Les Temps modernes, n° 248, janvier, p. 1271-1298. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen, 2009.

- ARTIÈRES P. (dir.) [2012], Le Beau Danger: entretien avec Claude Bonnefay, EHESS, Paris.
- Artières P. et Bert J.-F. [2011]. Un succès philosophique, PUC, Caen.
- ARTIÈRES P., BERT J.-F., CHEVALIER P. et al. [2009], Les Mots et les choses de Michel Foucault, regards critiques 1966-1968, PUC/IMEC, « Regards critiques », Caen.
- ARTIÈRES P., BERT J.-F. et al. [2010], Surveiller et punir de Michel Foucault 1975-1979, PUC/IMEC, Caen.
- ARTIÈRES P., BERT J.-F., REVEL J. et al. [2009]. Archives de l'infamie. Les Prairies ordinaires, Paris.
- Artières P. et Da Silva E. [2001]. Michel Foucault et la médecine. Lectures et usages, Éditions Kimé, Paris.
- Artières P., Jaubert A. et Kagan E. [2004], Michel Foucault, une journée particulière, Aedelsa, Lyon.
- Artières P., Quero L. et Zancarini-FOURNEL M. [2003], Le Groupe d'information sur les prisons : archives d'une lutte, 1970-1972, IMEC, Paris.
- ASTIER I. [2007], Les Nouvelles Règles du social, PUF, Paris.
- BARTHES R. [1961], « Savoir et folie », Critique, nº 174.
- BAUDRILLARD J. [1977], Oublier Foucault, Galilée, Paris.
- BAUMAN Z. [2003], « L'humanité comme projet », Anthropologie et société, vol. 27, nº 3, p. 13-38.
- BAYART J.-F. [2015], « Quel usage de Foucault dans la sociologie historique et comparée du politique? », in Hintermeyer P. (dir.), Foucault post mortem en Europe, PUS, Strasbourg, p. 57-69.

- BERT J.-F. [2006], « La sociologie du corps après Michel Foucault ». Corps, nº 1, p. 53-61.
- [2007]. Aron/Foucault Dialogue. Lignes, Paris.
- [2007], Michel Foucault, regards sur le corps (histoire, ethnologie, sociologie), Le Portique, Metz/ Strasbourg.
- [2009], « La notion de médicalisation et son emploi... », in Yaya H. S. (dir.), Pouvoir médical et santé totalitaire : conséquences socioanthropologiques et éthiques, PUL, Sainte-Foy, p. 101-120.
- (dir.) [2013]. La Volonté de savoir de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen.
- [2015a], « Notice de l'Histoire de la folie », in FOUCAULT M., Œuvres, t. I et II, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- (dir.) [2015b], Michel Foucault et les religions, Le Manuscrit, Paris.
- BERT J.-F. et BASSO E. [2015], Foucault à Münsterlingen, Éditions de l'EHESS, Paris.
- BLEITRACH D. et CHENU A. [1979], L'Usine et la vie : luttes régionales, Marseille et Fos, Maspero, Paris.
- BLOOR D. [1976], Knowledge and Social Imagery, Routledge, Londres.
- BOLTANSKI L. [1971], « Les usages sociaux du corps », Annales ESC, p. 205-233.
- Boswell J. [1980], Christianity, Social Tolerance and Homosexuality, The University of Chicago Press, Chicago.
- BOUBEKER A. [2014], « Foucault et les études postcoloniales », in BERT J.-F. et LAMY J. (dir.), Michel Foucault, un héritage critique, CNRS Éditions, Paris, p. 273-287.

- BOURDIEU P. et Passeron J.-C. [1964], Les Héritiers. Les étudiants et la culture. Minuit. Paris.
- [1971]. La Reproduction. Minuit. Paris.
- Breuer S. [1989], « Foucault et l'après-Foucault : vers une théorie de la société disciplinaire », Revue internationale de sciences sociales. nº 120, p. 255-268.
- Brossat A. [1994], Michel Foucault, les jeux de la vérité et du pouvoir, PUN, Nancy.
- Brossat A. et Roy J. [2013], Tombeau pour Pierre Rivière, L'Harmattan, Paris.
- BURKITT I. [1993], « Over-coming metaphysics: Elias and Foucault on power and freedom », Philosophy of the Social Sciences, vol. 23, nº 1.
- BUTLER J. [2006], Défaire le genre, Amsterdam, Paris.
- CANGUILHEM G. [1943], Le Normal et le pathologique, PUF, Paris.
- [1965], La Connaissance de la vie, Vrin, Paris.
- [1967], « Mort de l'homme ou épuisement du Cogito », Critique, nº 242, p. 599-618. Repris dans ARTIÈRES P., BERT J.-F., CHEVA-LIER P. et al., Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen. 2009.
- CASTEL R. [1995], Les Métamorphoses de la question sociale, Fayard,
- [1997], « Présent et généalogie du présent, une approche non évolutionniste du changement », Au risque de Foucault, Éditions du Centre Pompidou, Paris.
- [2004], « Entretien avec Robert Castel », Tracés, p. 103-113.

- CERTEAU M. DE [1967], « Les sciences humaines et la mort de l'homme », Études, mars, t. 326, 344-360. Repris dans ARTIÈRES P., BERT J.-F., CHEVA-LIER P. et al., Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen, 2009.
- CHARPENTIER J. [1977], Médecine générale, Maspero, Paris.
- CHEVALLIER P. [2005], Michel Foucault, le pouvoir et la bataille, Pleins feux éditions. Paris.
- [2011]. Michel Foucault et le christianisme, ENS Éditions,
- Crozier M. et Friedberg E. [1977], L'Acteur et le système : les contraintes de l'action collective. Seuil. Paris.
- DEFERT D. [2009], Le Corps utopique, suivi de Les Hétérotopies, Lignes, Paris.
- DELEUZE G. [1966], «L'homme, une existence douteuse », Le Nouvel Observateur, 1er juin, p. 32-34. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/ IMEC. Caen. 2009.
- [1986], Foucault, Minuit, « Critique », Paris.
- [1996], Pourparlers 1972-1990, Minuit. Paris.
- DERRIDA J. [1963], « Cogito et histoire de la folie », repris in L'Écriture de la différence, Seuil, Paris, 1967.
- Donzelot J. [1977], La Police des familles, Minuit, Paris, 2004.
- (avec Gordon C.) [2005], « Comment gouverner les sociétés libérales? », Esprit, nº 10, p. 82-95.

- DOVER K. J. [1978], Greek Homosexuality. Londres. Duckworth.
- Dreyfus H. et Rabinow P. [1984]. Michel Foucault, un parcours philosophique, au-delà de l'objectivité et de la subjectivité, Gallimard, « Folio », Paris.
- DROIT R.-P., Michel Foucault, entretiens, Paris, Odile Jacob, 2004
- DUBET Fr. [2014], « Foucault et l'école, une absence d'usage », in Oulc'HEN H. (dir.), Usages de Foucault, PUF, Paris.
- DUPUY J.-P. et KARSENTY S. [1974], L'Invasion pharmaceutique, Seuil,
- ELIAS N. [1991], La Société des individus, Agora, Paris.
- ERIBON D. [1991], Michel Foucault, Flammarion, Paris.
- EWALD Fr. [1986], L'État providence, Grasset, Paris.
- Ey H. [1971], « Commentaires critiques sur l'Histoire de la folie de Michel Foucault », Évolution psychiatrique, t. 36, fasc. II.
- FABIANI J.-L. [2004], « La sociologie historique face à l'archéologie du savoir », Le Portique, nº 13-14, p. 93-109.
- [2010], Qu'est-ce qu'un philosophe français?, EHESS, Paris.
- FABRE D. [1991], « La folie de Pierre Rivière », Le Débat, n° 66, p. 96-109.
- FASSIN E. [2014], « Postface », in FOUCAULT M., Herculine Barbin dite Alexina B, Gallimard, Paris.
- FAUGERON CL., CHAUVENET P. et COMBESSIE P. [1996], Approches de la prison, De Boeck-Université, Bruxelles/Montréal.
- Fimiani M. P. [1998], Foucault et Kant: critique clinique éthique,

- L'Harmattan. « Ouvertures philosophiques », Paris.
- GARAUDY R. [1967], «Structuralisme et "mort de l'homme" », La Pensée, nº 135, p. 107-119. Repris dans Artières P., Bert J.-F., Cheva-LIER P. et al.. Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen, 2009.
- GIDDENS A. [2004], La Transformation de l'intimité, Le Rouergue, Paris.
- GOFFMAN E. [1961], Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates, Anchor Books, Garden City; trad. Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux, Minuit, Paris, 1968.
- Golse A. [2001]. « De la médecine de la maladie à la médecine de la santé », Michel Foucault et la médecine. Lectures et usages, Kimé, Paris, p. 273-300.
- GORDON C. [1987], « The soul of the citizen: Max Weber and Michel Foucault on rationality and government », in WHIMSTER S. et LASH S. (dir.), Max Weber, Rationality and Modernity, Allen and Unwin, Londres.
- GROS F. [2002], Le Courage de la vérité, PUF, « Débats philosophiques », Paris.
- [2015], « Notice de l'*Usage des* plaisirs et du Souci de soi », in FOUCAULT M., Œuvres, t. I et II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- GUIBERT H. [1990], À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie, Gallimard, Paris.
- HABERMAS J. [1988], Le Discours philosophique de la modernité, Gallimard, Paris.

- HALPERIN D.-M. [2000], Saint Foucault, EPEL, Paris.
- Hahn A. [1986], « Contribution à la sociologie de la confession et autres formes institutionnalisées d'aveu : autothématisation et processus de civilisation », Actes de la recherche en sciences sociales, nº 62-63, p. 54-68.
- HARCOURT B. [2015], « Notice de Surveiller et punir », in FOUCAULT M., Œuvres, t. I et II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- HARCOURT B. et BRION F. (dir.) [2012], Mal faire, dire vrai. Fonction de l'aveu en justice, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Hartzfeld H. [1963], *Le Grand Tour*nant de la médecine libérale, Éditions ouvrières, Paris.
- HATCHUEL A. et PEZET E. [2005], Gouvernement, organisation et gestion: l'héritage de Michel Foucault, PUL, Sainte-Foy.
- ILLICH I. [1975], Némésis médicale, Seuil, Paris.
- JEANPIERRE L. [2006], «Une sociologie foucaldienne du néolibéralisme est-elle possible?», Sociologie et sociétés, « Michel Foucault : sociologue?», vol. XXXVIII, n° 2, p. 87-111.
- JORLAND G. [2010], Une société à soigner, Gallimard, Paris.
- LABORIER P. [2014], « Gouvernementalité », in BERT J.-F. et LAMY J. (dir.), Michel Foucault, un héritage critique, CNRS Éditions, Paris, p. 169-180.
- LAMY J. et BERT J.-F. [2014], « Foucault et/avec Elias », in BERT J.-F. et LAMY J. (dir.), Michel

- Foucault, un héritage critique, CNRS Éditions, Paris, p. 289-305.
- LASCOUMES P. [1993], «Foucault et les sciences humaines, un rapport de biais. L'exemple de la sociologie du droit », *Criminologie*, vol. XXVI, n° 1, 1993, p. 35-50.
- [1994], L'Éco-pouvoir, environnements et politiques, La Découverte, Paris.
- LENOIR R. [1996], « La notion d'État chez Émile Durkheim et Michel Foucault », *Sociétés et représentations*, n° 2, p. 252-273.
- [1997], « La notion de contrôle social », Sociétés et représentations, n° 5, décembre, p. 295-310.
- LÉONARD J. [1977], « L'historien et le philosophe à propos de Surveiller et punir », Annales historiques de la révolution française, n° 288, p. 163-181. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Surveiller et punir de Michel Foucault, PUC/ IMEC, Caen, 2010.
- Lévi-Strauss C. [1964], Le Cru et le cuit, Plon, Paris.
- LINDON M. [2011], Ce qu'aimer veut dire, P.O.L, Paris.
- LISCIA C. [1978], Familles hors la loi, Maspero, Paris.
- Mc Worther L. [1999], Bodies and Pleasures. Foucault and The Politics of Sexual Normalization, Indiana University Press, Bloomington.
- MACEY D. [1994], Michel Foucault, Gallimard, Paris.
- MAJASTRE J.-O. [1972], L'Introduction du changement dans un hôpital psychiatrique public, Maspero, Paris.

- MANDROU R. [1962], « Trois clefs pour comprendre la folie à l'époque classique », Annales ESC, juillet-août, p. 761-773.
- MAURIAC Cl. [1986], Le Temps immobile, t. IX, Grasset, Paris.
- MILBURN P. [2004]. « Le panoptisme nouveau est-il arrivé? », Le Portique, nº 14-15, p. 137-149.
- MILLER J. [1993], La Passion Michel Foucault, Plon, Paris.
- MORENO J. L. [2006], En devenant Foucault : sociogenèse d'un grand philosophe, Éditions du Croquant,
- Mozere L. [2004], « Foucault et le CERFI », Le Portique, nº 14-15, p. 323-339.
- NIETZSCHE F. [1887], La Généalogie de la morale, Nathan, Paris,
- PALTRINIERI L. [2012], L'Expérience du concept. Michel Foucault entre épistémologie et histoire, Publications de la Sorbonne, Paris.
- PÉQUIGNOT H. [1963], Médecine et monde moderne. L'écran des techniques entre le médecin et le malade, Minuit, Paris.
- Peter J.-P. [1991], « Entendre Pierre Rivière », Le Débat, nº 66, septembre-octobre, p. 123-133.
- PIAGET J. [1968], Le Structuralisme, PUF, Paris.
- PINATEL J. [1975], « Philosophie carcérale, technologie politique et criminologie clinique », Revue de science criminelle et droit pénal comparé, nº 3, p. 754-766. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Surveiller et punir de Michel Foucault, PUC/ IMEC, Caen, 2010.
- POLACK J.-C. [1971], La Médecine du capital, Maspero, Paris.

- POTTE-BONNEVILLE M. [2009], Foucault, Ellipses, Paris,
- PROCACCI G. [1993], Gouverner la misère. La auestion sociale en France, Seuil, Paris.
- QUÉTEL C. [2009], Histoire de la folie, de l'Antiquité à nos jours, Tallandier, Paris.
- RAJCHMAN J. [1994], Érotique de la vérité, Foucault, Lacan et la question de l'éthique, PUF, « Pratiques théoriques », Paris.
- RENAUT A. et FERRY L. [1985]. La Pensée 68. Essai sur l'antihumanisme contemporain, Gallimard,
- REVEL J. [2002], Le Vocabulaire de Foucault, Ellipses, Paris.
- [2007], Dictionnaire Foucault, Ellipses, Paris,
- ROBERT P. [1975], « Sociologie criminelle/Michel Foucault », L'Année sociologique, vol. 25, p. 476-478. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Surveiller et punir de Michel Foucault, PUC/ IMEC, Caen, 2010.
- ROUSTANG F. [1976], « La visibilité est un piège », Les Temps modernes, vol. XXXIII, nº 356, mars, p. 1567-1579. Repris dans ARTIÈRES P., BERT J.-F., CHEVA-LIER P. et al., Surveiller et punir de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen, 2010.
- RUSCHE G. et KIRCHHEIMER O. [1939], Punishment and Social Structure, Presses de l'université de Columbia, New York. Texte présenté et établi par Lévy R. et ZANDER H., Peine et structure sociale : histoire et « théorie critique » du régime pénal, Cerf, Paris, 1994.

- SABOT Ph. [2015], « Notice de Les Mots et les choses », in FOUCAULT M., Œuvres, t. I et II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- SARTRE J.-P. [1966], « Jean-Paul Sartre répond », L'Arc, n° 30, p. 87-96. Repris dans Artières P., Bert J.-F., Chevalier P. et al., Les Mots et les choses de Michel Foucault, PUC/IMEC, Caen, 2010.
- SAWICKI J. [1991], Disciplining Foucault: Feminism, Power and the Body, Routledge Press, New York.
- Scull A. [2006], Madhouse. A Tragic Tale of Megalomania and Modern Medecine, Yale University Press, New Haven.
- Sennelart M. [1995], Les Arts de gouverner, Seuil, Paris.
- [2015], « Notice de La Volonté de savoir », in FOUCAULT M., Œuvres, t. I et II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris.
- Sheridan A. [1985], Discours, sexualité, et pouvoir : initiation à Michel Foucault, Mardaga, Bruxelles.
- SKORNICKI A. [2015], La Grande Soif de l'État. Michel Foucault et les sciences sociales, Les Prairies ordinaires, Paris.
- SKRABANEK P. [1995], La Fin de la médecine à visage humain, Odile Jacob, Paris.
- STOLER A. [2013], La Chair de *l'empire*, La Découverte, Paris.
- Swain G. et Gauchet M. [1980], *La Pratique de l'esprit humain*, Gallimard, Paris, 2008, avec une nouvelle préface de M. Gauchet.
- SZAKOLACZAI A. [1998], Max Weber and Michel Foucault: Parallel

- Life-Works, Routledge, New York
- TAYLAN F. [2014], « Discipline/sécurité », in Bert J.-F. et LAMY J. (dir.), Michel Foucault, un héritage critique, CNRS Éditions, Paris, p. 137-141.
- VEYNE P. [1995], Le Quotidien et l'intéressant, Pluriel, Paris.
- [2001], « Un archéologue sceptique », in Eribon D. (dir.),
   L'Infréquentable Michel Foucault.
   Renouveaux de la pensée critique,
   EPEL, Paris.
- ZOLA E. [1972], « Medecine as an institution of social control », *Sociological Review*, vol. 20, p. 487-504.
- Zysberg A. [1976], « Pierre Deyon, Le Temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire et Michel Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison », Annales ESC, vol. 31, n° 1, p. 168-173. Repris dans Artières P., Bert J.-F., CHEVALIER P. et al., Surveiller et punir de Michel Foucault, PUC/ IMEC, Caen. 2010.

Principaux collectifs autour de Michel Foucault

- [1986], *Le Débat*, « Michel Foucault », n° 41, septembre-novembre.
- [1986], *Critique*, « Michel Foucault du monde entier », n° 471-472.
- [1989], « Michel Foucault philosophe », rencontre internationale de Paris, 9-11 janvier 1988, Seuil, Paris.
- [1992], GIARD L. (dir.), Michel Foucault. Lire l'œuvre, Million, Grenoble, 1992.

- [1994], Sciences humaines, « Comprendre Michel Foucault », nº 44.
- [1995], Sociétés et représentations, « Michel Foucault, Surveiller et punir vingt ans après », nº 3.
- [1997], Franche D., Prokhoris S. et ROUSSEL Y. (dir.), Au risque de Foucault, Paris, Éditions du Centre Pompidou.
- [2001]. Eribon D. (dir.). L'Infréquentable Michel Foucault. Renouveaux de la pensée critique. EPEL.
- [2004], BERT J.-F. (dir.), Michel Foucault, usages et actualités, Le Portique, Metz/Strasbourg.
- [2006]. Sociologie et sociétés. « Michel Foucault sociologue? ». vol. XXXVIII.
- [2011], Artières P., Bert J.-F., Gros F. et REVEL J. (dir.), Michel Foucault, Cahiers de l'Herne, Paris.
- [2012], Gros F. (dir.), Le Courage de la vérité, PUF, Paris.
- [2013], BOQUET D., DUFAL B. et LABEY P. (dir.), Une histoire au

- présent. Les historiens et Michel Foucault, CNRS Éditions, Paris.
- [2014], BERT J.-F. et LAMY J. (dir.), Michel Foucault, un héritage critique, CNRS Éditions, Paris.
- [2014]. Oulc'hen H. (dir.). Usages de Foucault, PUF, Paris.
- [2014], Sciences humaines, « Michel Foucault », nº 19, hors-série.
- [2015], Laufer L. et Squverer A. (dir.). Foucault et la psychanalyse. Hermann, Paris.
- [2015], LAVAL C., PALTRINIERI L. et TAYLAN F. (dir.), Marx et Foucault, La Découverte, Paris.

## Ressources en ligne

http://foucault.info http://lbf-ehess.ens-lyon.fr/ http://rauli.cbs.dk/index.php/ foucault-studies/index www.fsw.uzh.ch/foucaultblog/ http://michel-foucault-archives.org www.materialifoucaultiani.org/

# Repères chronologiques

Année	Publications	Engagement politique et social	Vie institutionnelle
1926			(Naissance le 15 octobre.)
1945			Entre en Khâgne au lycée Henry-IV.
1946			Est reçu à l'École normale supérieure.
1950		Adhère au PC jusqu'en 1951.	Se rapproche de Louis Althusser (juillet).
1951			Reçu à l'agrégation de philosophie. Devient répétiteur de psychologie à l'ENS.
1954	Maladie mentale et personnalité (avril).		Devient assistant de psychologie à Lille. Visite l'asile de Münsterlingen (mars).
1955			Se rend à Uppsala sur les conseils de Georges Dumézil.
1958			Quitte Uppsala pour Varsovie.
1959			Quitte Varsovie pour Hambourg et l'Institut français.
1960			Est élu à l'université de Clermont-Ferrand sur un poste de psychologie.

Année	Publications	Engagement politique et social	Vie institutionnelle
1961			Présente ses deux thèses : la traduction de L'Anthropologie de Kant et Folie et déraison.
1962	Maladie mentale et psychologie.		
1963	Naissance de la clinique (avril). Raymond Roussel (mai).		
1964	Thèse mineure constituée de sa « traduction, introduction et notes » de L'Anthropologie du point de vue pragmatique de Kant (Vrin).		Fréquente Gilles Deleuze et Pierre Klossowski.
1965			Participe à la commission Fouché sur la réforme des universités.
1966	Les Mots et les choses (avril).		S'installe à Tunis pour enseigner sur un poste de philosophie. Travaille avec Gilles Deleuze à l'édition complète des œuvres de Nietzsche.
1967	Parution en Grande-Bretagne de l'Histoire de la folie, préfacée par David Cooper.		
1968		Participe à une manifestation étudiante à Tunis.	

1969	L'Archéologie du savoir (mars).		Ouverture effective de l'université de Vincennes. Est nommé professeur de philosophie.
1970			Leçon inaugurale au Collège de France (décembre).
1971	L'Ordre du discours	Création du Groupe Information Prison (février).	
1972	Réédition dans la « Bibliothèque des histoires » chez Gallimard de l'Histoire de la folie.		
1973	Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère (septembre).	Se rend à LIP (juillet).	
1975	Surveiller et punir (février).	Intervient contre le régime de Franco en Espagne avec Simone Signoret, Yves Montand et Jean Daniel.	Effectue un premier voyage à Berkeley.
1976	La Volonté de savoir (décembre).		
1977		Pétition avec l'antipsychiatre Cooper contre les internements en URSS. Assiste au forum de la deuxième gauche. Affaire Klaus Kroissant.	Participe au forum de la deuxième gauche (septembre).
1978	Herculine Barbin (mai)	Effectue deux voyages en Iran pour rédiger un « reportage d'idée » pour le Corriere della Sera.	

Année	Publications	Engagement politique et social	Vie institutionnelle
1979		Écrit dans le premier journal homosexuel français, <i>Le Gai Pied.</i> Conférence de presse avec Bernard Kouchner et Raymond Aron sur les <i>boat</i> <i>people.</i>	Est titulaire à Stanford des <i>Tanners</i> Lectures sous le titre Omnes et singulatim.
1980			Anime un séminaire avec Richard Sennet à l'université de New York.
1981		Affaire de la Pologne. Avec Pierre Bourdieu, appelle à protester contre l'état de guerre instauré par le colonel Jaruzelski.	Donne la conférence « Mal faire, dire vrai » à l'Université catholique de Louvain dans le cadre de la chaire Franqui.
1982	<i>Le Désordre des familles a</i> vec l'historienne Arlette Farge (octobre)		
1983			Rencontre Jürgen Habermas invité à Paris par Paul Veyne.
1984	L'Usage des plaisirs et Le Souci de soi (mai)		(Décès le 25 juin.)

N.B. Daniel Defert rédigea une biochronologie exhaustive en introduction du premier tome des Dits et écrits, complétée dans les deux volumes de la « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, Paris, 2015.

# Index

Actualité, 14, 88, 99-100 Althusser, Louis, 12, 19, 40, 68 Archéologie, 6, 20, 36, 95-96 Archive(s), 6, 28, 52 Assujettissement, 29, 32, 49, 51, 58 Aveu, 30, 54, 61, 80

**B**iopolitique, 6, 62, 67-70, 74 BOURDIEU, Pierre, 19, 51, 91 BRAUDEL, Fernand, 18, 31, 94

CANGUILHEM, Georges, 13-15, 20, 28, 36
CASTEL, Robert, 32, 46, 74, 99
Corps, 14, 23, 37, 47-50, 58, 78
Conduite, 15, 34, 50, 56, 65, 69
Contrôle, 34, 38-39, 44-45, 50
Critique, 14, 23-24, 30, 36, 75, 83, 93
CROZIER, Michel, 75

Danger/dangerosité, 27, 38, 44, 57, 76
Disciplines, 7, 47-50, 73, 80
Discours, 6, 15, 20, 30, 58, 77, 93, 95
Dispositif, 32, 45, 65, 70, 73, 79, 81
Domination, 39, 49, 51, 56, 60, 69
DONZELOT, Jacques, 45, 72, 85
DUMÉZIL, Georges, 17-18
DURKHEIM, Émile, 11, 55

ELIAS, Norbert, 59-60 Engagement, 20-23, 43, 88, 99 Énoncé, 6, 81, 95-96 Épistémè, 6, 20-21 État, 34, 37, 56, 65, 69-73, 80

Folie, 28-36 FREUD, Sigmund, 20, 23, 28-30, 81, 83

**G**AUCHET, Marcel, 35 Généalogie, 15, 20, 23, 72, 93 GIP, 13, 20, 22, 33-43 GOFFMAN, Erving, 31-33 Gouvernementalité, 58, 69-78

**H**istoire, 5, 13-16, 18, 20, 23, 28, 31, 46, 53, 72, 77, 87, 94 HOBBES, Thomas, 56, 58, 82

ILLICH, Ivan, 40-42 Individu/individuation, 6, 16, 30, 39, 43-47, 49-51, 59, 69, 75, 84, 91 Institution, 13, 27, 31-34, 41, 44, 69, 80, 87, 97 Intellectuel, 9, 13, 23-24, 88, 99

**K**ANT, Emmanuel, 3, 56, 99

**L**ÉVI-STRAUSS, Claude, 18-19 Libéralisme, 78, 86 Loi, 7, 43, 51, 56, 63, 84

Marx, Karl, 12, 19-20, 23, 55, 68 Médicalisation, 29, 33, 36, 38, 40-41, 85 Merleau-Ponty, Maurice, 14

**N**IETZSCHE, Friedrich, 19, 23, 28, 56 Norme, 7, 27, 66, 71, 87, 96

Pastorat, 71, 73 Population, 6, 29, 37, 39, 67, 70-74 Pouvoir(s), 7, 14-15, 31, 43, 47, 52, 55 Pratique(s), 88, 91, 95 Prison, 13, 20-23, 42, 52-53 Problématisation, 84, 86, 88 Psychanalyse, 29, 34, 81 Raison/rationalité, 28, 34, 46, 51, 76, 97

SARTRE, Jean-Paul, 19-20, 24

Savoir(s), 4, 7, 15, 21, 23, 29, 32, 62, 70, 81, 97

Sexe/sexualité, 30, 77-80, 84

Société, 7, 11, 18, 28, 35, 37, 44, 47, 55, 58, 59-60, 62, 85, 97

Souveraineté, 56, 62-64

Stratégie(s), 23, 42, 52, 57, 69, 75

Structuralisme, 8, 14, 16-20, 93

Subjectivation, 7, 49, 60, 91

Transgression, 5, 28, 101

**V**érité/véridiction, 7, 15, 23, 27, 54, 61, 73, 79, 97 Veyne, Paul, 9, 84, 91

**W**EBER, Max, 52, 65

# Table des matières

Introduction  □ Encadré : Termes clés, 6	
ltinéraire : Foucault en mouvement	
Un parcours classique  □ Encadré : Comment penser la relativité du fait pathologique ? 11	-
Foucault raconté par lui-même  □ Encadré : L'unité de l'œuvre foucaldienne? 14	
L'enjeu du structuralisme □ Encadré : L'expérience de l'étranger, 17	
Un philosophe engagé  □ Encadré : Les équivoques de la continuité historique : l'épistémè, 21	
□ Encadré : Généalogie et engagement, 23  Réguler par la norme : les institutions  disciplinaires	
Réguler par la norme : les institutions disciplinaires  Folie et déraison, l'histoire d'un dialogue rompu Du « grand renfermement » à la psychanalyse	

	Un usage particulier : Ivan Illich et la némésis médicale, 40  Du bon usage de la prison  Un nouvel art de punir, 43  □ Encadré : Foucault et le contrôle social, 45  □ Encadré : Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère (1973), 46  Un matérialisme radical : discipline, corps, temps, 47  Processus disciplinaire et fabrication des individus, 49  Paradoxes et lectures décalées de Surveiller et punir, 52	42
Ш	Vers une analytique des pouvoirs	
	L'anti-Léviathan et ses conséquences sur la théorie du pouvoir L'hypothèse de la lutte, 56  □ Encadré: Théorie de la défense sociale et dangerosité, 57 Partir du bas, 58 La société comme réseau, 59	55
	□ Encadré : Aveu et confession, 61  Formes de pouvoir et types de sociétés La souveraineté, 62 Le moment du disciplinaire, 64 □ Encadré : Foucault/Weber, 65 L'ère de la biopolitique, 67 □ Encadré : Lectures et usages de Marx, 68  La gouvernementalité : comment faire de l'État	62
	une pratique?  Naissance d'une notion, 70  □ Encadré: Le pastorat, 73  Gouvernementalité et dispositifs de sécurité, 73  □ Encadré: Crozier/Foucault, 75  Une notion aux conséquences théoriques importantes, 75	69
IV	Pratiques de soi et rapport à l'autre	
	Penser la sexualité autrement  Un projet historique : le dispositif de sexualité, 79  □ Encadré : Le dispositif, 81  Comprendre le fonctionnement du pouvoir, 82  Une question tactique : situer la répression, 83  La problématisation morale des plaisirs  □ Encadré : Médicalisation de la famille et sexualité, 85  Le choix de l'Antiquité ? 86  Les plaisirs et la morale sexuelle, 87  □ Encadré : « Problématisation », 88  Le cas des « garçons », 89	78 84

	<ul> <li>□ Encadré : Foucault et le féminisme, 90</li> <li>Une nouvelle érotique : Le Souci de soi</li> <li>□ Encadré : Subjectivation et construction sociale des comportements, 91</li> </ul>	90
,	Penser avec Foucault	
	Critique de l'histoire et scepticisme radical	94
	L'analyse du discours et des « pratiques »	
	discursives	95
	L'hypothèse du savoir/pouvoir	97
	Une philosophie de terrain	99
	Repères bibliographiques	103
	Repères chronologiques	115
	Index	119

R E P  $\grave{E}$  R E S

créée par Michel Freyssenet et Olivier Pastré (en 1983),

dirigée par Jean-Paul Piriou (de 1987 à 2004), puis par Pascal Combemale,

avec Serge Audier, Stéphane Beaud, André Cartapanis, Bernard Colasse, Jean-Paul Deléage, Françoise Dreyfus, Claire Lemercier, Yannick L'Horty, Philippe Lorino, Dominique Merllié, Michel Rainelli, Philippe Rutort, Franck-Dominique Vivien et Claire Zalc.

Coordination et réalisation éditoriale : MARIEKE JOLY.

Le catalogue complet de la collection « Repères » est disponible sur notre site **http://www.collectionreperes.com** 

### GRANDS REPÈRES

### Dictionnaires

R E P È R E S

Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie, monnaie, finance, etc., Bernard Guerrien et Ozgur Gun.

Dictionnaire de comptabilité.

Compter/conter l'entreprise, Bernard
Colasse.

Dictionnaire de gestion, Élie Cohen

Lexique de sciences économiques et sociales, Denis Clerc et Jean-Paul Piriou.

### Guides

 $R E P \dot{E} R E S$ 

L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'êre du Net, Michel Beaud

Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales, Howard S. Becker.

Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux, François Cadiou, Clarisse Coulomb, Anne Lemonde et Yves Santamaria.

La comparaison dans les sciences sociales. *Pratiques et méthodes*, Cécile Vigour.

Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits, Christelle Avril, Marie Cartier et Delphine Serre.

Faire de la sociologie. Les grandes enquêtes françaises depuis 1945, Philippe Masson. Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Howard S. Becker.

### Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales.

Jean Peneff.

Guide de l'enquête de terrain,

# Stéphane Beaud et Florence Weber.

Guide des méthodes de l'archéologie, Jean-Paul Demoule, François Giligny, Anne Lehoërff et Alain Schnapp.

Guide du stage en entreprise, Michel Villette.

Michel Villette. Manuel de journalisme. L'écrit et le

numérique. Yves Agnès.

Les sciences économiques et sociales. Histoire, enseignement, concours, sous la direction de Marjorie Galy, Erwan Le Nader et Pascal Combernale.

Voir, comprendre, analyser les images, Laurent Gervereau.

### Manuels

REPÈRE

S

Analyse macroéconomique 1.

Analyse macroéconomique 2. 17 auteurs sous la direction de Jean-Olivier Hairault.

La comptabilité nationale, Jean-Paul Piriou et Jacques Bournay.

Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Nicolas Herpin et Daniel Verger.

Déchiffrer l'économie, Denis Clerc.

La dissertation d'économie. Préparation aux concours, Laurent Simula et Luc Simula. Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises, Robert Boyer.

L'entreprise dans la société. Une question politique, Michel Capron et

Françoise Quairel-Lanoizelée. L'explosion de la communication. Introduction aux théories et aux

Introduction aux théories et aux pratiques de la communication, Philippe Breton et Serge Proulx.
Les grandes questions

économiques et sociales, sous la direction de Pascal Combemale.

Une histoire de la comptabilité nationale, André Vanoli.

Histoire de la psychologie en France. xvx-xvx siècles, Jacqueline Carroy, Annick Ohayon et Régine Plas.

Introduction à l'histoire économique mondiale, Robert C. Allen.

Macroéconomie financière, Michel Aglietta.

La mondialisation de l'économie. De la genèse à la crise, Jacques Adda.

Nouveau manuel de science politique, sous la direction d'Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort.

La théorie économique néoclassique. Microéconomie, macroéconomie et théorie des jeux, Emmanuelle Bénicourt et Bernard Guerrien

Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux, Patrick Lehingue.



Composition Facompo, Lisieux (Calvados) Achevé d'imprimer en juillet 2016 sur les presses de La Nouvelle Imprimerie Laballery à Clamecy (Nièvre). Dépôt légal : octobre 2016 N° de dossier : 00/00

Imprimé en France